

G E O D E

**SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION
DU PED**

Synthèse

Diagnostics et recommandations

Géographie et Développement

Christian LAMOUR
avec la collaboration de
Patrick BOUSCH
et
collectif PED

Cahier GEODE n°15

Differdange, septembre 2006



E O D E





SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

Synthèse

- DIAGNOSTICS ET RECOMMANDATIONS -

Septembre 2006



Le Projet d'Agglomération a été cofinancé par la Communauté Européenne (FEDER)

HICI - 2, rue de Lexy
CS 11432 Réhon
F-54414 LONGWY Cedex
Tél : (+33) 03 82 26 03 20
Fax : (+33) 03 82 23 73 30
site : www.agglo-ped.org
e-mail : contact@agglo-ped.org

SOMMAIRE

Pourquoi un Schéma de Développement Transfrontalier ?	3
1- L'habitat	4
a- Population et nombre de ménages.....	4
b- Origine de la dynamique et caractéristiques de l'habitat	4
c- Trois territoires transfrontaliers.....	5
d- Pour un développement durable de l'Habitat.....	7
2- Les espaces de l'économie	8
a- Population active, chômage et emplois.....	8
b- Secteurs d'activités locaux	10
c- Deux territoires, une dynamique spatiale du développement et des sites à reconvertir	10
d- Pour des espaces économiques plus équilibrés	12
3- Les transports	15
a- Desserte routière du territoire	15
b- Trafic routier	15
c- Projets d'infrastructures routières.....	17
d- Réseaux de bus et services transfrontaliers.....	17
e- Réseau et trafic ferroviaires.....	18
f- Multimodalité et projets en transports publics	18
g- Pour une mobilité transfrontalière facilitée	19
4- Les équipements	23
a- Equipements de l'enseignement secondaire et supérieur	23
b- Equipements de la formation pour adultes	25
c- Equipements d'accueil de la petite enfance.....	28
d- Equipements hospitaliers	30
f- Pour des services en réseau à l'échelle transfrontalière.....	32
5- L'environnement	36
a- Paysages, ressources naturelles et patrimoine environnemental	36
b- Risques environnementaux	41
c- Acteurs publics, gestion de l'environnement et coopérations transfrontalières	44
d- Pour une gestion transfrontalière de l'environnement.....	47
Le Schéma de Développement : des recommandations à l'action	49
ANNEXES	53

Pourquoi un Schéma de Développement Transfrontalier ?

Avec le déclin de la sidérurgie des années 70 et 80, une communauté de problèmes transfrontalière est apparue dans la vallée de la Chiers. C'est pourquoi, en 1985, le projet « Pôle Européen de Développement » (PED) était lancé par les Etats français et luxembourgeois et les autorités provinciale et régionale wallonnes pour relancer l'économie locale. Cette dynamique basée sur des aménagements locaux (infrastructures routières, équipements de formation...) et une politique économique attractive a duré 10 ans. En 1996, il y a eu une triple évolution concernant le projet tripartite. Tout d'abord, en terme spatial, le périmètre de coopération a été très fortement élargi. Alors qu'initialement les opérations concernaient quelques communes au point frontière et un nombre restreint de zones d'activités à développer, il est alors décidé d'étendre les travaux à plus de 20 communes françaises, belges et luxembourgeoises totalisant 391 km² et regroupant 120 000 habitants. Parallèlement à cela, le projet est devenu plus global. La stratégie de réindustrialisation a laissé la place à une politique d'harmonisation des conditions du développement local. Enfin, un changement en terme de portage politique de la synergie s'est opéré. Les autorités de tutelle ont transmis le relais de la coopération aux collectivités locales. La Mission Opérationnelle PED, structure à travers laquelle les autorités étatiques et régionales des 3 versants du Pôle Européen avaient montré jusqu'à lors une capacité d'action déterminante est dissoute. Dans le même temps, l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du PED est créée pour coordonner les ambitions partagées des élus locaux.

En 1999, les édiles de l'espace PED, réunis au sein de l'Association, ont décidé de se doter d'une charte politique afin de fixer les orientations de leur coopération. La mise en place d'un Schéma de Développement spatial a été inscrite dans cette charte. L'outil « Schéma de Développement » est apparu nécessaire pour définir les stratégies permettant d'assurer l'attractivité de l'Agglomération et d'alimenter une collaboration transfrontalière concrète. En 2001, une démarche fut élaborée pour assurer la construction d'un tel schéma. Afin de comprendre l'organisation spatiale de l'Agglomération et de faire émerger des orientations politiques, il a été décidé d'analyser chaque fonction du territoire : habitat, économie, transports, équipements et environnement. Il a fallu 5 ans pour avoir une connaissance précise des dynamiques spatiales à l'œuvre sur l'Agglomération permettant d'élaborer des recommandations politiques. Cette période peut sembler longue, mais l'objectif était de développer une réflexion en profondeur dans le cadre d'une démarche participative : plus de 150 acteurs ont été sollicités par le biais d'entretiens individuels et d'ateliers de travail thématiques.

Une logique de projets s'est vite imposée après la définition des recommandations relatives à chacune des fonctions étudiées. Des actions pilotes ont été souhaitées par les élus. C'est avant tout la dynamique de coopération qui a été mise en avant plutôt que la définition d'un schéma global engendrant par la suite un plan d'actions exhaustif. L'opérationnalité du Schéma de Développement a été testée progressivement. Cela a permis de mettre en lumière les moteurs et les insuffisances du cadre structurel actuel de la coopération transfrontalière en matière d'aménagement du territoire et de développement local. Le Schéma est, à la base, un outil d'aménagement du territoire, mais il apparaît également comme un révélateur de la complexité d'une politique transfrontalière opérationnelle.



1- Habitat¹

a- Population et nombre de ménages

6 000 habitants de plus en 10 ans

Au cours des années 1990, la population de l'Agglomération du PED a augmenté de 5 %, passant de 114 000 à **120 000 habitants**. Cette croissance est due, à part égale, au solde migratoire et au solde naturel. D'un point de vue territorial, le versant luxembourgeois se distingue des deux autres étant donné qu'il capitalise, à lui seul, plus de 5 800 habitants supplémentaires. Le secteur belge a, pour sa part, une croissance plus modérée avec 950 résidents nouveaux et la partie française perd plus de 900 personnes sur la même période. A une échelle inférieure, il apparaît que sur les 25 communes du territoire, seules 5 d'entre elles, françaises, ont une population en diminution dont 3 avec une perte supérieure à 100 habitants : Haucourt-Moulaine (-341), Mont-Saint-Martin (-419) et Longwy (-918).

5 500 ménages supplémentaires

L'évolution du nombre de ménages est quelque peu différente. On compte près de **48 000 ménages** au début de la décennie 2000 contre 42 500, 10 ans auparavant, soit une hausse de 13 %. Aucune commune n'enregistre une baisse de ses ménages. Cette augmentation, deux fois plus rapide que celle de la population, s'explique par une diminution de la taille moyenne des ménages : 2,65 en 1990, 2,48 en 2000.

b- Origine de la dynamique et caractéristiques de l'habitat

Un essor lié à l'économie luxembourgeoise

La croissance démographique locale trouve en grande partie son origine dans le dynamisme économique grand-ducal. Ce dernier, de par ses emplois, permet à la fois de stabiliser localement une population native de l'espace PED et d'attirer des actifs venus de l'extérieur. Au cours des années 1990, le nombre d'actifs résidant sur les versants français et belges de l'Agglomération et travaillant au Luxembourg a crû de 65 %. Il n'y a pas de moins de **10 500 frontaliers en 1999** contre 6 350 en 1990. La quasi-totalité des communes françaises ont plus de 20 % de leurs actifs salariés occupés travaillant au Luxembourg. Ce taux atteint même plus de 40 % pour les communes belges.

Plus de 4 500 logements autorisés et des prix à la hausse

Le nombre croissant de ménages a logiquement provoqué une dynamique dans la construction neuve. 4 500 logements ont été autorisés au cours des années 1990. Ces derniers se répartissent inégalement entre les secteurs wallon (14 %), français (25 %) et luxembourgeois (56 %). Le nombre croissant d'actifs bénéficiant de revenus luxembourgeois élevés provoque logiquement une montée des prix d'achat des résidences de qualité et des terrains à bâtir. Plusieurs paramètres spécifiques permettent de constater l'évolution des prix. **Entre 1996 et 1999, sur la partie française, le prix moyen de vente des logements, en euros constants, a augmenté de 21 %, passant de**

¹ Les communes de Saint-Léger (B) et de Laix (F) ne sont pas abordées dans ce diagnostic car elles n'étaient pas encore membres de l'Association Transfrontalière lors de la conduite des travaux. Source : Schéma de Développement – Thème n°1 : Habitat – Diagnostic et Recommandations – Octobre 2001.

57 000 à 68 850 euros². En 1997, sur le marché locatif de qualité, les prix pratiqués seraient entre 30 à 50 % supérieurs à ceux du marché nancéien. Le même constat est valable sur le secteur belge. **En 1999, le coût du m² bâti vendu sur les trois communes belges était de 73 % supérieur au prix moyen provincial**, soit 136 euros contre 78 euros. La même année, le prix de vente moyen des habitations moyennes était de 102 000 euros sur ces communes contre 95 000 euros pour l'ensemble de la Province de Luxembourg. Les prix pratiqués au Grand-Duché sont encore plus élevés. **En 1998, le prix de vente moyen d'un logement sur les trois communes luxembourgeoises du PED était de 130 000 euros**, soit plus de 25 % supérieur aux prix belges et près de 90 % plus important que ceux pratiqués en France. Cette pression immobilière est surtout un problème pour les résidents français et belges ne bénéficiant pas des salaires grand-ducaux ainsi que pour les résidents luxembourgeois aux bas revenus. Ces derniers peuvent éprouver des difficultés à accéder à la propriété.

Une majorité de propriétaires et de logements individuels

Au début des années 2000, les **3/4 des résidences principales** de l'Agglomération **sont des logements individuels**. De plus, en terme de statut, les **deux tiers des occupants sont des propriétaires**. Les logements locatifs sociaux représentent, pour leur part, 15 % du stock de résidences principales. Enfin, plus de **2 000 logements sont vacants**, soit 4 % du parc. Ces proportions varient d'une commune à l'autre.

c- Trois territoires transfrontaliers

Une approche territoriale de l'habitat permet de distinguer trois zones (Cf. *structure et dynamique de l'habitat p.6*) :

Des vallées urbaines

- **un espace urbain fortement marqué par la sidérurgie**, situé dans les vallées et concentrant les 2/3 de la population en 2000 (près de 80 000 hab.). Il possède, généralement, les volumes et les proportions communales les plus importantes de locataires, d'habitations en immeubles collectifs, de logements sociaux et de résidences vacantes,

Des marges en croissance

- **un espace périurbain et rural**, de piedmont et de plateau, regroupant 40 000 habitants en 2000. Ce dernier a bénéficié d'une croissance démographique forte au cours de la décennie 1990 (+ 3 150 habitants). Ses communes disposent des plus fortes proportions de propriétaires et de logements individuels et des ratios les plus bas de logements sociaux et d'habitations vacantes,

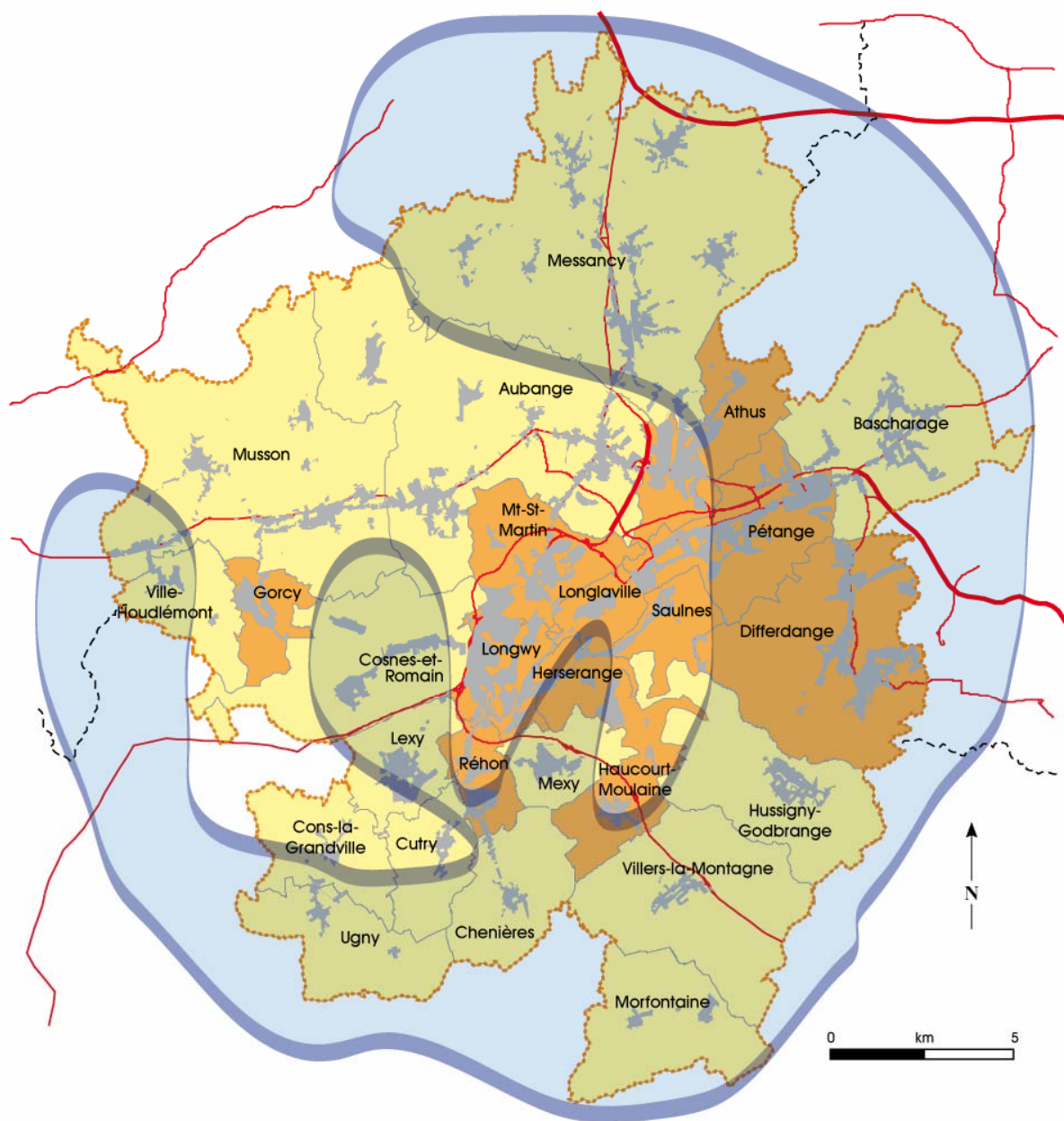
Une pression venue du Luxembourg

- **une dorsale Est** marquée par une forte dynamique en terme de population et de logements. Celle-ci, allant de Messancy en Belgique à Ville-Houdlémont en France et passant par les communes grand-ducales, a des taux de croissance décennaux supérieurs à 12 % concernant le nombre de ménages et de résidences principales. Ce sont, généralement, des communes ayant un fort dynamisme de la construction neuve. La localisation de cette aire permet d'affirmer que le dynamisme économique grand-ducal est à l'origine de cet essor.

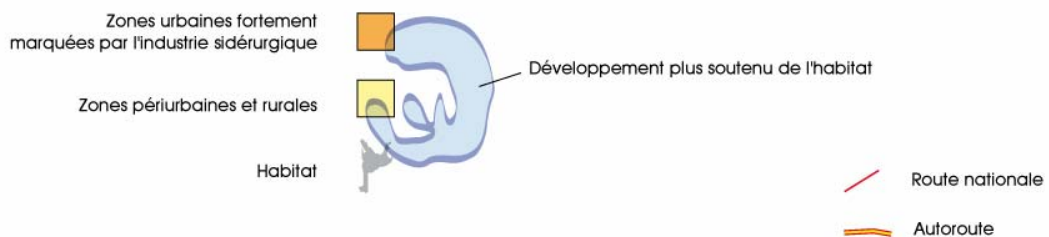
² Source : Enquête sur les actes de mutations – Agape - 2000



Structure et dynamique de l'habitat



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2001



Cartographie: CEPS/INSTEAD (Ph. GERBER) pour le compte du SIKOR (L)

d- Pour un développement durable de l'Habitat

Le Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière, dans sa séance du 4 octobre 2001, a décidé de soutenir **2 grands axes de recommandations** décomposés en une série d'objectifs.

- Proposer une alternative au développement périurbain

Une reconquête des centres anciens

- Contribuer à l'adaptation et à la réhabilitation des logements en fonction des besoins des ménages intéressés par une présence en centre,
- Poursuivre ou mettre en place des politiques de restauration des logements centraux laissés vacants,
- Conduire une politique sectorielle de renaissance des centres urbains hérités de la sidérurgie (commerces, équipements collectifs, identité et image...).

Un aménagement de friches industrielles à des fins résidentielles

- Etablir, pour les friches situées à proximité des centres, des projets intégrant la fonction résidentielle au même titre que d'autres fonctions (économie...),
- Déterminer les aires les plus propices au développement d'espaces résidentiels dans le cadre d'une démarche « quartier de vie » donnant toute sa place à la notion de qualité résidentielle sur ces zones (commerces, équipements...),
- Développer une politique de communication pour inciter les promoteurs immobiliers et les ménages à s'intéresser à ces espaces résidentiels potentiels, une fois les sites dépollués.

- Etablir un système d'échanges d'expériences et de communication entre les communes

Une communication sur les politiques globales de l'habitat et leurs résultats

- Communiquer sur les objectifs, mais aussi sur les adaptations et les résultats concrets.

Des échanges d'expériences sur des thèmes précis

- Engager des réflexions sur des questions communes telles que le logement des personnes âgées et la mixité sociale de l'habitat.

Une connaissance partagée et à jour des projets de développement résidentiel

- Communiquer en transfrontalier sur les lotissements projetés car les flux de ménages engendrés auront un impact sur l'utilisation de la voirie transfrontalière.

2- Les espaces de l'économie³

a- Population active, chômage et emplois

Des actifs plus nombreux, un chômage en régression

En 2000, selon les estimations, l'Agglomération compte **48 500 actifs**, soit 4 500 supplémentaires par rapport à 1990. Cela constitue un revirement complet de la situation par rapport aux années 1980, au cours desquelles il y avait eu une baisse globale de 3 % du nombre d'actifs (- 1 228 individus). La baisse du nombre de chômeurs est un autre changement de tendance sur le territoire⁴. Entre 1995 et 2001, seule la commune de Musson a enregistré une augmentation forte du nombre de chômeurs. La grande majorité des communes a, au contraire, un nombre de personnes au chômage en réduction.

De l'emploi local...

En 2002, les 21 zones d'activités de l'espace PED et les 4 centres commerciaux regroupent environ **14 000 salariés**. La zone transfrontalière du PED/PIA qui s'étend de Mont-Saint-Martin à Rodange, en passant par Longlaville et Athus, est le plus important pôle d'emplois avec 3 200 personnes. Il y a ensuite la zone d'activités Bommelscheuer de Bascharage (2 600) et celle de Villers-la-Montagne (1 750) Cf. *Les espaces de l'économie* p.9.

...mais une création forte située avant tout au Luxembourg

Les dynamiques de réindustrialisation de l'Agglomération du PED démarrées en 1985 ont permis de créer des milliers d'emplois. Mais une partie d'entre eux ont depuis disparu, notamment ceux créés par des usines « tournevis » comme la firme Daewoo. La population active augmente et la proportion de chômeurs régresse car l'économie luxembourgeoise propose beaucoup d'emplois, tant pour ses résidents que pour les frontaliers français et belges. **En 1999, 10 500 actifs des secteurs lorrain et wallon du PED travaillent au Grand-Duché**. D'une manière générale, les communes françaises et belges, les plus proches en espace-temps du Luxembourg, disposent des plus fortes proportions d'actifs occupés au Grand-Duché. **Parallèlement à cela, 1 500 résidents français exercent une activité en Belgique**.

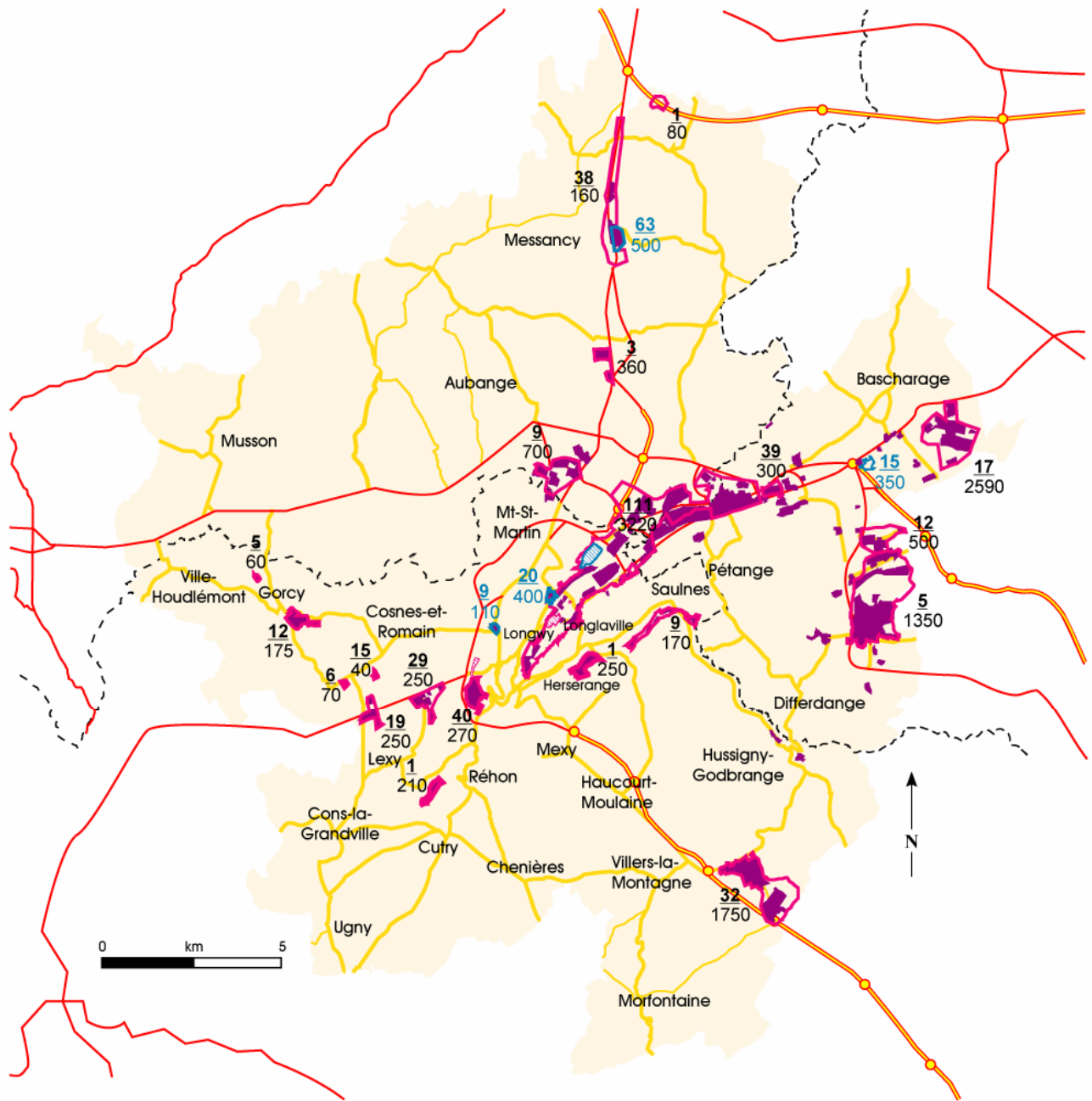
Une offre grand-ducale marquée par l'industrie et majoritairement masculine

En 1999, l'industrie manufacturière luxembourgeoise constitue le premier secteur d'emplois des travailleurs frontaliers français et belges de l'Agglomération (2 734 actifs, soit le quart d'entre eux). Il y a ensuite 4 branches d'activités employant près de 60 % de l'ensemble des frontaliers du PED : « Commerce, réparation automobile, articles domestiques » (1 787), « Immobilier, location et services aux entreprises » (1 727), « Construction » (1 219) et « Intermédiation financière » (1 212). Ces 5 branches, à l'exception de « l'intermédiation financière », emploient traditionnellement une main-d'œuvre masculine.

³ Les communes de Saint-Léger (B) et de Laix (F) ne sont pas abordées dans ce diagnostic car elles n'étaient pas encore membres de l'Association Transfrontalière lors de la conduite des travaux. Source : Schéma de Développement – Thème n°2 : Les espaces de l'économie – Diagnostic et Recommandations – Octobre 2002.

⁴ Les définitions du chômage étant différentes dans les 3 pays, il n'est pas possible d'avoir une approche globale pour l'Agglomération et de comparer les 3 parties du PED. De plus, les définitions du « chômage » des recensements de la population diffèrent de celles des administrations de l'emploi. L'absence de recensements récents luxembourgeois et belges et de données dans les anciennes des administrations de l'emploi des 3 pays ne nous permettent donc pas de faire une analyse chiffrée du chômage local, sur 20 ans. On constate cependant que le nombre de chômeurs répertoriés entre les recensements de 1981/82 et 1990 a augmenté dans les parties belge et française et régressé légèrement dans la partie luxembourgeoise de l'Agglomération alors qu'entre 1995 et 2001, le nombre de chômeurs comptabilisés par les administrations de l'emploi des 3 pays a diminué dans la grande majorité des communes.

Les espaces de l'économie



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2002

	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Surface
--	----------------------------	-----------------------	---------

<div style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 1px solid pink; margin-right: 5px;"></div>	Zone d'activités (industrielles, artisanales et commerciales).....	404.....	12 755.....	1 579 ha
<div style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 1px dashed pink; margin-right: 5px;"></div>	Zone d'activités en projet.....			13 ha
<div style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: purple; margin-right: 5px;"></div>	Zone réellement en activité.....			815 ha
<div style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: lightblue; margin-right: 5px;"></div>	Centre commercial.....	107.....	1 360.....	30 ha
<div style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 1px dashed lightblue; margin-right: 5px;"></div>	Centre commercial en projet.....			16 ha

Source: CAG.lor - 2001

Cartographie: AGAPE (V. LANG-KAREVSKI - F)



C'est pourquoi, au niveau global, **2/3 des actifs résidant sur les versants français et belge de l'Agglomération et travaillant au Grand-Duché sont des hommes.**

b- Secteurs d'activités locaux

Une présence toujours forte de l'industrie

En 2000/2001, l'Agglomération compte **299 établissements industriels, soit un gain de 22 unités depuis 1988.** Malgré les crises sidérurgiques des années 1970 et 1980, le secteur industriel est toujours un important pourvoyeur d'emplois sur le territoire. Ainsi, 64 % des établissements de plus de 100 salariés relèvent de l'industrie, soit un total de 21 unités et environ 6 700 emplois. Près de la moitié d'entre eux se localisent dans les communes pôles de Longwy, Aubange, Differdange et Pétange.

Une tertiarisation de l'économie et un déplacement spatial des activités commerciales

L'activité tertiaire, dans son ensemble, régresse en terme d'établissements (- 50 unités entre 1988 et 2000/2001). La hausse du nombre d'établissements dans les services aux personnes et les services financiers, immobiliers et aux entreprises ne compense pas la diminution du nombre d'unités dans le commerce, les transports, l'hôtellerie, la restauration et les cafés. **Mais, parallèlement, on assiste à une tertiarisation de l'économie.** Le nombre d'emplois dans le secteur tertiaire a tendance à augmenter et beaucoup d'emplois d'établissements industriels relèvent en fait des services. En terme spatial, une mutation s'opère quant à la localisation des établissements commerciaux. A l'instar de ce qui se produit sur d'autres territoires, **les centres villes majeurs (Athus, Differdange, Longwy et Pétange) perdent des unités alors que des zones commerciales se développent à leur périphérie.** Ainsi, les centres d'Athus, de Differdange, de Longwy et de Pétange regroupent, en 2002, 582 établissements commerciaux contre 664 en 1996, soit une perte de 12 % en 6 ans.

Un espace agricole important et un emploi primaire marginal

L'agriculture occupe 80 % de l'espace transfrontalier et n'emploie que **280 équivalents temps plein en 2000, contre 420, 10 ans plus tôt.** Le nombre d'exploitations a été divisé par deux sur la même période (219 en 2000). La partie septentrionale de l'Agglomération est consacrée à l'élevage alors que la partie méridionale (celle du plateau lorrain) est dévolue à l'activité céréalière. La surface agricole utilisée diminue dans plusieurs communes dont certaines connaissent parallèlement un fort développement résidentiel.

c- Deux territoires, une dynamique spatiale du développement et des sites à reconvertir

Un moteur économique situé essentiellement dans les vallées

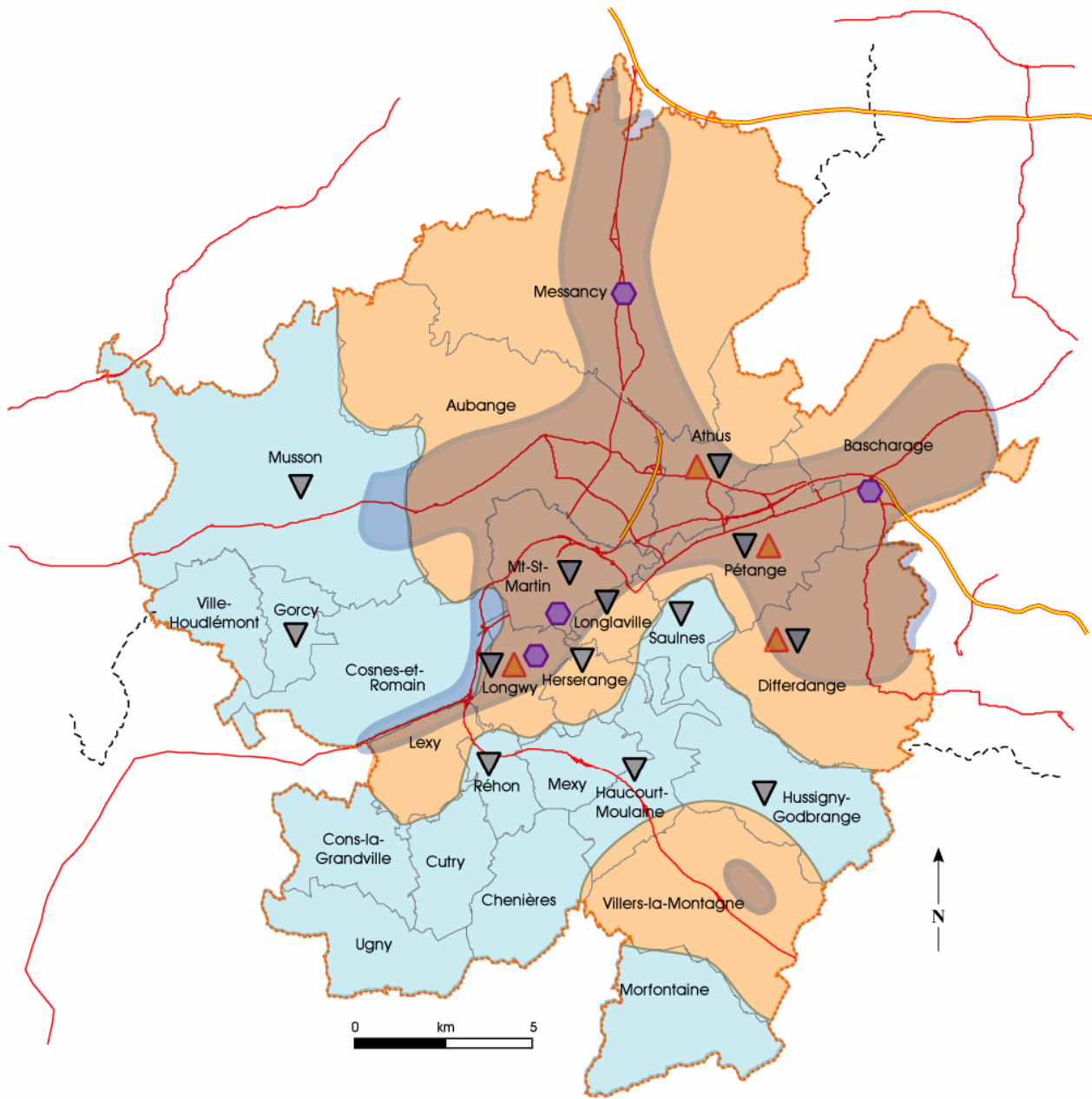
- La zone des pôles économiques est située essentiellement dans les vallées de la Chiers et de la Messancy⁵ (Cf. *Pôles et territoires économique p.11*). Elle concentre les 3/4 de la population active résidente et les 4/5^{ème} des établissements privés du PED. Tous les centres villes majeurs et les centres commerciaux y sont localisés, ainsi que plus de 80 % des zones d'activités⁶. Enfin, 96 % des emplois localisés dans les zones d'activités de l'Agglomération sont sur ce territoire (environ 12 300 emplois).

⁵ 11 communes : Aubange, Bascharage, Differdange, Herserange, Lexy, Longlaville, Longwy, Messancy, Mont-Saint-Martin, Pétange et Villers-la-Montagne.

⁶ Les activités situées le long de la RN 18 sur la Commune de Cosnes-et-Romain incluses.



Pôles et territoires économiques



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2003



Cartographie: CEPS/INSTEAD (Ph. GERBER) pour le compte du SIKOR (L)

Des marges rurales et sur le plateau

- L'**espace économique périphérique** comprend la vallée de la Vire et une partie du plateau lorrain⁷. Il concentre le ¼ restant de la population active. On y trouve à la fois toutes les communes rurales du territoire et certaines communes françaises fortement marquées par la sidérurgie. Cet espace cumule moins de 1/5 des établissements privés. Il ne possède pas de centre commercial ou de centre ville majeur et seulement 4 des 21 zones d'activités. Ces dernières cumulent seulement 4 % des emplois présents sur les zonings économiques de l'Agglomération (environ 450 emplois).

Un développement axé sur les voies rapides

- **Des axes de développement** traversent les deux territoires précédents. Ils concentrent tous les centres commerciaux et la grande majorité des établissements privés, des zones d'activités et des emplois. Ils sont calés sur le réseau routier rapide.

Des espaces à reconvertir

- **Des friches industrielles et des sites désaffectés** datant essentiellement de la crise sidérurgique sont présentes. Ce ne sont pas moins de 12 communes⁸ situées dans les vallées, qui possèdent de tels espaces dont le potentiel d'urbanisation peut être limité par plusieurs facteurs (maîtrise foncière, état des sous-sols, degré de pollution...).

d- Pour des espaces économiques plus équilibrés

Le Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière, dans sa séance du 27 juin 2002, a décidé de soutenir **4 grands axes de recommandations** décomposés en une série d'objectifs.

- Etablir des stratégies de centralités commerciales pour éviter le déclin des commerces en centre-ville

Déterminer les activités commerciales susceptibles de faire l'objet d'une promotion transfrontalière

- Faire un état des lieux des commerces en présence,
- Définir le territoire visé par cette promotion.

Œuvrer pour une promotion de pôles en réseau

- Etablir des liens entre les centres commerciaux et les centres anciens (une communication des centres villes dans les centres commerciaux),
- Etablir la coordination et la mise en réseau des opérations commerciales.

Prendre en considération le réseau des pôles commerciaux dans la politique de transport et de circulation au niveau local

- Adapter si nécessaire la signalétique pour indiquer les centres villes à la sortie des centres commerciaux,
- Réfléchir à l'ouverture de lignes de bus entre les centres commerciaux et les centres villes.

⁷ 14 communes : Chénières, Cons-la-Granville, Cosnes-et-Romain, Cutry, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Hussigny-Godbrange, Mexy, Morfontaine, Musson, Réhon, Saulnes, Ugny et Ville-Houdlémont.

⁸ Aubange, Differdange, Gorcy, Herserange, Hussigny-Godbrange, Longlaville, Longwy, Mont-Saint-Martin, Musson, Pétange, Réhon et Saulnes.

Etablir une stratégie d'agglomération concernant le commerce de 1^{ère} nécessité

- Connaître les difficultés de mobilité commerciales rencontrées par certains groupes sociaux (personnes âgées...),
- Définir l'état du commerce itinérant,
- Evaluer les opérations conduites en matière d'aide au commerce de proximité afin de proposer de nouvelles solutions.

- Favoriser le maintien d'espace agricole par une approche multifonctionnelle de ces zones

Etablir un état des lieux qualitatif de la situation des exploitations agricoles

- Connaître la santé économique du secteur au niveau local,
- Connaître la maîtrise foncière des terres exploitées et les modes de faire valoir,
- Connaître l'état réel de la réduction des surfaces agricoles utilisées à l'échelle des communes et non pas à celle des exploitations,
- Connaître, à moyen terme, les évolutions des espaces agricoles, estimées par les professionnels.

Optimiser les conditions de maintien d'espaces agricoles en définissant les fonctions d'utilité publique de ces zones

- Préserver des espaces cultivés, considérés d'utilité publique dans la construction du cadre de vie des populations périurbaines,
- S'interroger sur les fonctions récréatives et pédagogiques des exploitations à l'attention des jeunes,
- Favoriser le maintien des jardins familiaux, des cités jardins comme il en existe déjà sur certaines communes (ex : Differdange),
- Sécuriser par le biais d'une politique foncière adaptée, les espaces confrontés à de fortes pressions urbaines et à la déprise agricole,
- Protéger les espaces agricoles selon leur valeur agronomique.

Avoir une stratégie intégrée et partenariale concernant le système spatial agricole de l'agglomération transfrontalière

- Etablir un dialogue avec les acteurs concernés par les espaces agricoles,
- Favoriser le continuum spatial des zones agricoles.

- Œuvrer pour une utilisation diversifiée des friches industrielles et des terrains désaffectés

Etablir le potentiel de développement résidentiel des sites

Réfléchir à l'aménagement des friches transfrontalières dans leur globalité

- ***Œuvrer en faveur d'une Agglomération Transfrontalière gardant son unicité et sa spécificité par rapport à Luxembourg Ville et sa région ainsi qu'aux autres pôles en émergence***

Intensifier les initiatives communes de promotion du territoire dans la perspective d'un développement exogène

- Etablir une politique de communication pour le territoire,
- Réfléchir ensemble sur les entreprises à cibler dans une politique de communication économique,
- Consolider la présence des entreprises installées sur l'Agglomération.

Œuvrer ensemble pour un développement endogène et solidaire

- Evaluer le potentiel économique lié aux services aux personnes,
- Prendre des initiatives en faveur de services d'agglomération répondant à une demande de la part des entreprises et des salariés installés localement,
- Avoir une réflexion transfrontalière en matière d'économie solidaire.

3- Les transports⁹

a- Desserte routière du territoire

Un espace proche de grands axes routiers européens....

Le réseau de l'Agglomération permet d'accéder rapidement aux grands axes autoroutiers proches (A31 du sillon mosellan, A4 Paris-Strasbourg, E25/E411 Luxembourg-La Haye). Mais des ralentissements apparaissent sur l'espace PED pour 3 raisons essentielles :

...mais des ralentissements sur la voirie principale de l'Agglomération

- le **changement de gabarit** de certaines voies majeures (ex : l'autoroute A28 belge n'est que de quelques kilomètres - la collectrice du sud luxembourgeoise, une 2X2 voies rejoint une 2X1 voie en arrivant au cœur du PED),
- le **passage de plusieurs routes nationales dans des zonings économiques et des aires urbaines** (ex : les N5 et N31 grand-ducales, les N88 et N5 belges),
- une **forte densité du flux routier** sur les axes frontaliers. En 1999, plus de 10 500 résidents belges et français du PED travaillent au Luxembourg, sans compter ceux venant de plus loin et traversant la frontière de l'Agglomération.

b- Trafic routier

Pas de comptage inférieur à 15 000 véhicules/jr

En 2002, **les flux enregistrés sur le réseau routier et autoroutier local se situent entre 15 et 26 000 véhicules/jour**. C'est le point frontière trinational qui enregistre le trafic maximum. Il est suivi par le rond-point de la Biff situé au Luxembourg (23 000) et à partir duquel se partage les frontaliers entre Bascharage/Luxembourg par la N5 et Esch/Luxembourg par la collectrice du sud (Cf. *Le trafic sur les points de comptage routier p.16*).

Des frontaliers certes, mais également des poids lourds et une mobilité commerciale individuelle

Outre les frontaliers, les 21 zones d'activités de l'espace PED et la plateforme containers d'Athus (65 000 containers/an) engendrent également un flux routier, et plus précisément la présence de poids lourds. Il n'y a **pas moins de 3 000 camions/jour sur le tronçon belge de l'Avenue de l'Europe**. De plus, le développement des centres commerciaux (Auchan à Mont-Saint-Martin, Cactus à Bascharage, Cora à Messancy) engendre **un flux de consommateurs sur les routes de l'Agglomération**, sans compter la mobilité liée à l'approvisionnement en essence aux pompes luxembourgeoises et les flux de transit commerciaux traversant le territoire.

Le transit transfrontalier et l'attractivité du PED

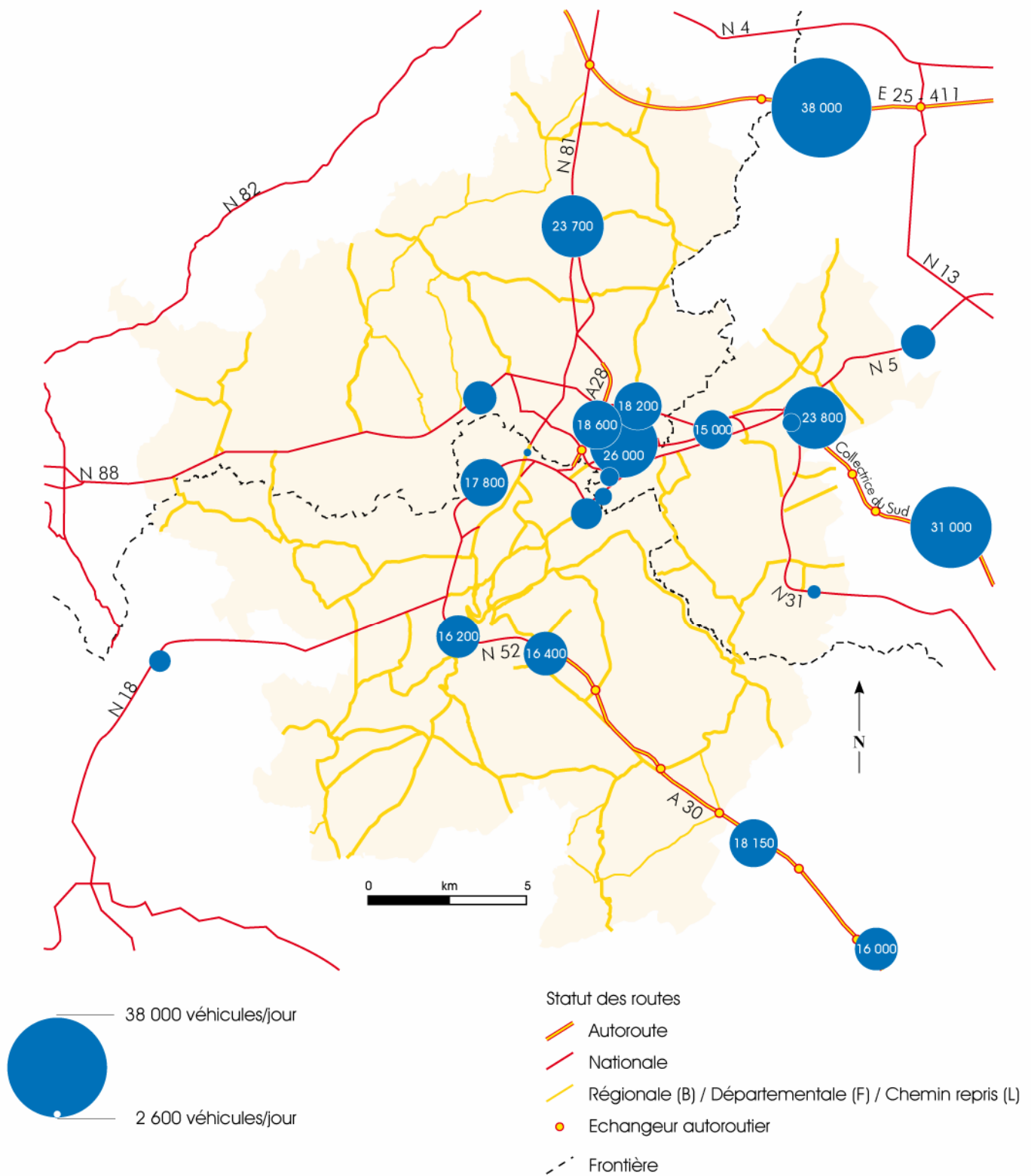
Les flux vont probablement se développer d'une manière exponentielle sur l'Agglomération du PED et plus particulièrement sur l'Avenue de l'Europe et ce pour plusieurs raisons :

- l'accroissement du nombre de frontaliers travaillant au Luxembourg et la création du pôle grand-ducal d'Esch/Belval (25 000 emplois prévus d'ici 25 ans) qui va provoquer l'installation et le passage de nouvelles populations sur le PED,

⁹ Les communes de Saint-Léger (B) et de Laix (F) ne sont pas abordées dans ce diagnostic car elles n'étaient pas encore membres de l'Association Transfrontalière lors de la conduite des travaux. Source : Schéma de Développement – Thème n°3 : Transports – Diagnostic et Recommandations – Juillet 2003.



Le trafic sur les points de comptage routier



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2001

Sources : Belgique - Plan de Mobilité de la Commune d'Aubange - Diagnostic - Avril 2002
 France - DDE de Meurthe-et-Moselle 1999 (RN52/A30), 2002 (Viaduc de Piedmont RN52), 2000 (autres points)
 Luxembourg - Cellule de Trafsics - Service des Ponts et Chaussées luxembourgeois - 2002

Cartographie: AGAPE (V. LANG-KAREVSKI - F)

- le développement de la plateforme containers d'Athus (projet d'augmenter la capacité à 150 000 containers/an),
- l'ouverture en 2008, au cœur du PED, d'un lycée de 1 300 places dans la localité luxembourgeoise de Rodange,
- le développement des activités commerciales dans l'espace PED (groupe Immochan à Mont-Saint-Martin) et ses périphéries (ouverture d'Ikea à Arlon en 2005).

c- Projets d'infrastructures routières

De grands projets routiers

Des projets d'infrastructures routières sont envisagés sur les trois versants nationaux du territoire (Cf. *Les infrastructures routières p.20*) et notamment :

- le bouclage autoroutier européen A30 (F)/E411 (B) en achevant l'A28 belge et en mettant aux normes autoroutières la N52 française,
- des contournements de zones urbaines (N 88 wallonne, by-pass de Bascharage au Luxembourg),
- une stratégie routière pour le sud-ouest du Grand-Duché afin de faciliter la mobilité sur cette portion du territoire national, notamment dans la perspective des flux engendrés par Esch/Belval.

d- Réseaux de bus et services transfrontaliers

Des réseaux s'arrêtant aux frontières

L'Agglomération dispose de **4 réseaux de bus nationaux**, respectivement un en France (SITRAL) et en Belgique (TEC Namur-Luxembourg) et deux au Luxembourg (RGTR et TICE). Ces services ne sont pas connectés entre eux. Parallèlement à cela, **plusieurs lignes transfrontalières** ont été mises en place :

Des lignes belgo-luxembourgeoises très diversifiées

- **2 lignes franco-luxembourgeoises** connectant l'Agglomération de Longwy à la gare de Rodange (L). Ces services, financés par le Luxembourg, s'adressent aux salariés travaillant surtout à Luxembourg-Ville (800 passagers/jr cumulés sur les 2 lignes),
- **1 ligne franco-belge** entre Athus et Longwy, à l'attention essentiellement des élèves français se rendant dans les établissements wallons d'Athus et de Differt (80 personnes/jr, service financé par les TEC),
- **9 lignes belgo-luxembourgeoises** aux objectifs et financements variés : 3 lignes pour salariés en direction de Luxembourg-Ville, 4 lignes pour salariés en direction des établissements sidérurgiques du sud Luxembourg et/ou des gares de Rodange et de Pétange, 1 ligne mixte salariés/étudiants et 1 ligne étudiants en direction de Luxembourg-Ville. Les 6 lignes financées par les TEC, sont quelque peu différentes des 2 autres subventionnées par le Luxembourg. D'une part, 2 d'entre elles ont pour objectif d'assurer la mobilité des élèves luxembourgeois étudiant en Belgique. D'autre part, 3 lignes TEC desservent les zoning industriels du sud Luxembourg. Enfin, le démarrage, en Belgique, de plusieurs lignes TEC, est éloigné de la frontière luxembourgeoise (communes de Neufchâteau, Saint-Mard et Saint- Vincent). Les 2 lignes luxembourgeoises concernent exclusivement les salariés frontaliers travaillant à Luxembourg-Ville et résidant à proximité de la frontière (80 et 100 personnes/jr par ligne).



e- Réseau et trafic ferroviaires

Une prédominance des haltes grand-ducales

L'Agglomération du PED est connectée au réseau ferroviaire européen via Longwy et Luxembourg-Ville. Au total, le territoire compte **8 gares/haltes ferroviaires** dont 6 luxembourgeoises¹⁰.

Des usagers français et wallons en direction du Luxembourg

Le nombre d'usagers dans les haltes ferroviaires varie entre 140 et 1 500 par jour. Le flux des gares de Longwy (F) et d'Athus (B) est surtout orienté vers le Luxembourg¹¹. Il s'agit d'actifs frontaliers. Chaque jour, 300 d'entre eux quittent la gare longovicienne pour le Grand-Duché. Ils sont 140 à Athus. Au Luxembourg, 3 gares ressortent de par leurs effectifs voyageurs : Differdange (780), Rodange (1 045) et Pétange (1 465). Leur clientèle est diverse (étudiants, populations non motorisées luxembourgeoises, frontaliers étant donné l'existence de Park-and-Ride proches et/ou de terminus de bus transfrontaliers...).

Le fret, entre transit international et productions sidérurgiques

Le trafic fret est non négligeable. Il est engendré par :

- les usines locales d'Arcélor (2,3 millions de tonnes en 2002),
- l'Eurocorridor venant de l'Athus-Meuse belge et se divisant ensuite entre Longwy (F)¹² et Rodange (L)¹³,
- le trafic du terminal container d'Athus (3,5 trains bloc/jr en 2002).

f- Multimodalité et projets en transports publics

Fret : fer/camion

En matière de fret, on constate la présence de la **plateforme multimodale d'Athus**. Les 65 000 containers arrivant, en train, de la Mer du Nord sont ensuite transférés, sur camion, pour desservir une zone dans un rayon de 250 km et inversement.

Voyageur : gares, P+R et bus de rabattement

Concernant les services voyageurs, **les gares locales sont les nœuds multimodaux de l'espace PED**, soit par la présence de parking P+R, soit par l'arrivée de bus de rabattement à la gare. La présence d'un titre de transport mensuel luxembourgeois (Oeko-pass) utilisable dans les gares de Longwy et d'Athus (en direction du Grand-Duché) et sur l'ensemble du réseau public grand-ducal (fer/bus) contribue à la multimodalité.

Une dynamique en faveur des transports publics

Les agrandissements récents (Bascharage) et projetés (Longwy, Rodange) des parking ferroviaires, sont les signes d'un essor de la multimodalité. De plus, **l'Etat luxembourgeois a mis en place une stratégie globale des transports (« Mobilité.lu »)**. Cela aura plusieurs impacts sur l'Agglomération du PED et notamment : le doublement de la voie ferrée Luxembourg-Pétange via Bascharage pour augmenter le trafic, des projets de P+R à la frontière, une centrale de mobilité nationale. La Région Lorraine et la Région Wallonne ont également un positionnement favorable au développement des transports publics. Elles collaborent avec le Luxembourg pour dynamiser les transports publics transfrontaliers.

¹⁰ Athus (B – Fret/Voyageurs), Bascharage (L - Voyageurs), Differdange (L - Fret/Voyageurs), Longwy (F - Fret/Voyageurs), Niederkorn (L - Voyageurs), Oberkorn (L - Voyageurs), Pétange (L - Fret/Voyageurs), Rodange (L - Fret/Voyageurs).

¹¹ La Gare voyageur d'Athus n'est connectée qu'au Luxembourg. Cela n'est pas le cas de Longwy, mais on estime, en 2002, qu'il n'y a que 50 passagers/jour quittant la gare de Longwy en direction des gares françaises.

¹² Ouverture de la ligne en 2005, entre 80 et 100 trains/jr programmés pour 2006.

¹³ 28 trains/jr en 2002.

g- Pour une mobilité transfrontalière facilitée

Le Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière, réuni le 22 Juillet 2003, a décidé de soutenir un ensemble de recommandations concernant :

Les infrastructures

L'aménagement progressif du bouclage autoroutier E411/A28/A30 entre la Belgique et la France

L'Association Transfrontalière estime que la mise au gabarit autoroutier des 2 viaducs français (Viaduc de Piémont de Mont-Saint-Martin et Viaduc de la Chiers de Réhon) et l'achèvement de l'autoroute A28 belge constituent les deux priorités majeures en terme d'aménagement routier sur l'Agglomération.

De plus, afin d'éviter une sortie des poids lourds de cet axe autoroutier pour rejoindre les stations services luxembourgeoises de Rodange, l'Association est d'avis qu'une aire de stationnement comprenant une station essence devrait être aménagée le long de l'A28 belge, en territoire luxembourgeois, au niveau de Sélange.

La constitution d'un « ZukunftsRing » A30/Collectrice du Sud/A4 et traversant les Parcs d'Activité locaux (PIA – Parc d'Esch/Belval)

Afin de boucler ce ring à deux fois deux voies qui permettra de connecter les zones d'emplois et les zones de résidence des agglomérations du PED et d'Esch-Villerupt, l'Association Transfrontalière se positionne en faveur des aménagements suivants :

- Une continuité autoroutière à terme entre l'A30 française et l'A4 luxembourgeoise (Esch/Luxembourg-Ville) passant par le pôle d'Esch/Belval,
- Un doublement des voies de l'Avenue de l'Europe qui devrait également bénéficier d'une voie en site propre pour les bus transfrontaliers et d'un passage en souterrain des ronds-points.

L'Association estime également qu'un service d'autobus transfrontaliers devrait être mis en place sur ce ring afin de connecter les zones résidentielles et les pôles d'emplois situés le long de cet axe.

L'aménagement du contournement de Bascharage et la sécurisation de la N88 belge

L'Association est en faveur de la position du collège échevinal de Bascharage qui souhaite le contournement du centre de sa commune.

Elle soutient également les collèges échevinaux belges de Musson et d'Aubange dans leur souhait de sécuriser la N88.

Les infrastructures routières

- Réseau routier existant
 - Autoroute*
 - Nationale
- Axe autoroutier actuel pour le trafic international

- - - Projets routiers à l'étude
 - 1 Prolongement autoroutier A 28
 - 2 Jonction Sélange - Biff
 - 3 Contournante Bascharage - Dippach
 - 4 Aménagement autoroutier de la RN 52
 - 5 Collectrice Sud-Bis
 - 6 Jonction A4 (Luxembourg-Esch) - Collectrice Sud
 - 7 Désenclavement de Belval
 - 8 Amélioration des liaisons vers l'A4 (Paris-Metz-Strasbourg)

- ★ Projets d'aménagement allant intensifier les flux routiers
 - 1 Extension de la zone commerciale de Messancy
 - 2 Auchan Mont-St-Martin
 - 3 Extension Athus Terminal Container
 - 4 Lycée Pétange
 - 5 Projet multifonctionnel Esch/Belval

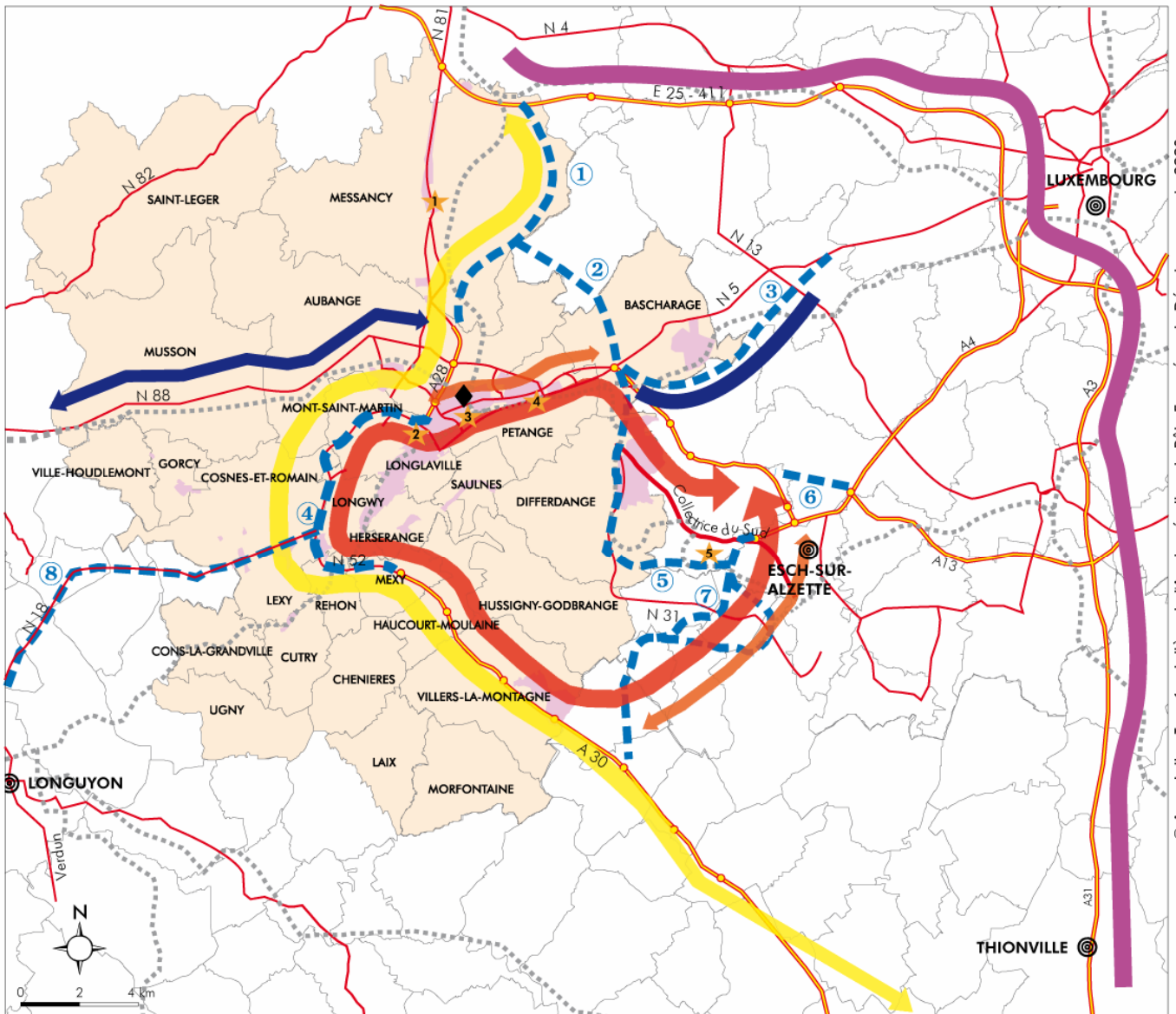
- Communes de l'Agglomération Transfrontalière
- Zones d'activités de l'Agglomération Transfrontalière
- ◆ Athus Terminal Container
- Réseau ferroviaire existant

Projets soutenus par l'Association Transfrontalière

- Bouclage autoroutier E411/A28/A30 pour les flux internationaux (1^{ère} priorité internationale)
- Zukunftsring A30/Collectrice Sud/A4 pour les flux régionaux et transfrontaliers, avec la mise en place d'un service bus transfrontalier sur cet axe reliant les zones résidentielles et les zones d'emploi
- Portions du ZukunftsRing restant à programmer en 2 x 2 voies (Avenue de l'Europe sur le Parc International d'Activité - Jonction A4/A30 à terme)
- Contournante de Bascharage et sécurisation de la N88 belge

L'Association Transfrontalière soutient également l'aménagement d'une station service le long de l'A28 sur le territoire luxembourgeois, ainsi que les projets visant à développer l'utilisation des transports collectifs par les actifs frontaliers, dont les projets ferroviaires suivants : dédoublement de la voie Luxembourg/Pétange via Bascharage, développement des services ferroviaires voyageurs le long de l'axe Athus/Meuse en Belgique, Park and Rail dont celui de Rodange. Elle soutient aussi les projets de développement du trafic ferroviaire fret transfrontalier.

* le tronçon autoroutier A30 entre Villers-la-Montagne et Mexy sera achevé fin 2004



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2003

Les services de transports collectifs et les déplacements multimodaux

Un développement de l'offre ferroviaire transfrontalière

L'Association Transfrontalière est en faveur des projets d'ouverture de haltes ferroviaires sur les versants français et belges du territoire afin de limiter les flux automobiles transfrontaliers dans le cadre d'un parcours multimodal. Plusieurs gares voyageurs ont été désaffectées sur le réseau belge notamment entre Virton et Athus. L'Association soutient la position de réouverture de ces haltes défendue par les collègues échevinaux d'Aubange, Messancy et Musson.

L'Association est également favorable au développement du nombre de services ferroviaires transfrontaliers entre la gare de Rodange et celles de Longwy et d'Athus. Elle soutient également les projets ferroviaires luxembourgeois locaux présentés dans le concept Mobilité.lu et consistant à dédoubler l'axe Pétange/Luxembourg via Bascharage et à augmenter les services entre Rodange et Esch via Differdange. Ces projets permettront d'accroître la flexibilité de ce moyen de transport.

Elle approuve également la création de Park-and-Rail structurants à proximité des gares voyageurs importantes dont celle de Rodange.

Elle soutient aussi les politiques régionales et nationales visant à développer le trafic ferroviaire fret transfrontalier.

Un dialogue transfrontalier accru entre les différents acteurs publics et privés des transports collectifs voyageurs

L'Association Transfrontalière souhaite que le dialogue entre les acteurs des transports collectifs (fer/bus) se développe pour faciliter une plus grande harmonisation de la tarification et des horaires. C'est pourquoi, elle organisera un atelier transfrontalier «Transports » réunissant tous ces acteurs afin d'accompagner la démarche.

Un Plan de Déplacement des Salariés (PDS) pour l'Agglomération Transfrontalière en cas de potentialité avérée

En cas de faisabilité du Plan de Déplacement des Salariés, l'Association contribuera activement à la proposition de scénarios concrets avec l'appui des entreprises locales et des acteurs publics des transports.

La constitution d'un réseau transfrontalier de pistes cyclables

L'Association est en faveur de la création d'un réseau de pistes cyclables urbaines et transfrontalières afin de faciliter les déplacements individuels non motorisés et notamment ceux des élèves scolarisés sur l'Agglomération.

Un service d'information local sur la mobilité

L'Association souhaite la mise en place d'un service d'agglomération dont l'objectif sera de signaler aux populations du territoire les options en présence pour se déplacer au sein de l'Agglomération ainsi qu'en direction de destinations périphériques. Il pourrait également s'accompagner d'une plateforme de mise en relation des automobilistes pour organiser un co-voiturage.

Un suivi des demandes et des problèmes vécus au quotidien par les usagers des transports

L'Association estime qu'une écoute de la demande pourra passer à la fois par des enquêtes auprès d'échantillons de résidents, mais aussi par des réunions débats avec la population locale et ses diverses représentations.



4- Les équipements

α- Les équipements de l'enseignement secondaire et supérieur¹⁴

Une concentration au cœur du PED

Le territoire ne compte pas moins **16 établissements de l'enseignement secondaire regroupant près de 8 000 élèves**. De plus, 2 centres assimilés¹⁵ forment 120 élèves. Le secteur français du PED se distingue concernant le secondaire en rassemblant 80 % des établissements et les 2/3 de la population scolaire de l'Agglomération. A l'échelle transfrontalière, **15 des 18 centres et les ¾ des élèves se localisent dans un triangle Longwy-Athus-Pétange**. Enfin, Longwy regroupe 40 % des structures du 2nd degré et le 1/3 des élèves.

Une finalité technique et professionnelle de l'enseignement

Ce sont, respectivement, **40 et 60 % des jeunes des structures belges et françaises** qui suivent un cursus technique ou professionnel dans le 2nd degré. De plus, **le seul établissement luxembourgeois en présence est un lycée technique**. Les secteurs industriel, commercial et secrétariat/comptabilité accueillent individuellement une moyenne de 400 élèves. Les carrières Sanitaires et Sociales et le pôle Hôtellerie/Restauration regroupent chacun 200 élèves. Enfin, 50 élèves se forment dans les métiers de la décoration et de l'artisanat d'art.

Un pôle industriel fort

L'industrie est la seule filière offerte sur les 3 versants du territoire transfrontalier (un total de 16 diplômes proposés dans les établissements du secondaire contre 11 pour la filière suivante : les formations Secrétariat/Comptabilité). La partie française du PED est la seule à disposer de formations dans toutes les filières présentes localement. Des établissements concentrent certaines formations. Ainsi, les carrières sanitaires et sociales se localisent essentiellement, sur le versant wallon du PED, à l'Athénée Royal d'Athus (Cf. *Structure de la formation et dynamiques transfrontalières p.24*).

L'attractivité belge et luxembourgeoise

Les centres belges du 2nd degré sont les seuls à attirer des élèves en transfrontalier. **Le quart des élèves d'Aubange et Messancy résident en France ou au Luxembourg**, soit 290 jeunes. Parallèlement, les **flux transfrontaliers de stagiaires se font en direction des entreprises grand-ducales**. C'est dans la filière « Industrie » que l'on trouve les plus fortes proportions de stagiaires transfrontaliers (plus de 35 %), suivi du pôle « Hôtellerie/Restauration » (17 %) et « commerce, secrétariat, comptabilité » (entre 6 et 9 %).

Des réseaux transfrontaliers professionnels et culturels

L'enseignement secondaire a donné naissance à **4 types de réseaux d'acteurs en transfrontalier** :

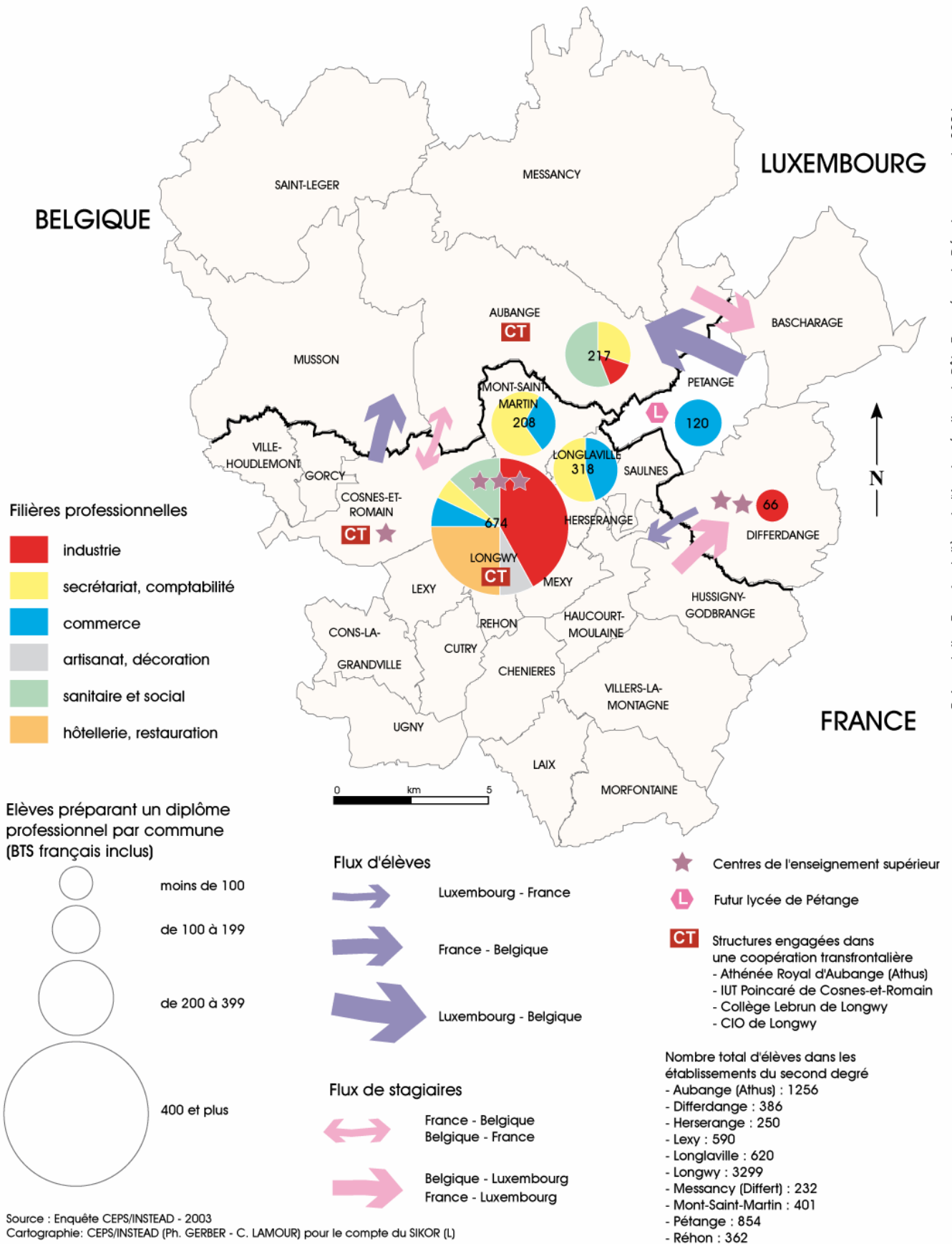
- des relations ponctuelles entre chefs d'établissement lorsqu'un élève change de système scolaire,
- une coopération culturelle franco-belge (projet COMENIUS depuis 2001)
- des réseaux d'entreprises tissés par des centres scolaires belges et français,
- une collaboration entre les services d'information et d'orientation des élèves depuis 2001.

¹⁴ Source : Schéma de Développement – Thème n°4 : Equipements – Enseignement secondaire et supérieur - Diagnostic et pistes de travail transfrontalières – Avril 2004.

¹⁵ L'Ecole Professionnelle d'Arcélor de Differdange et l'Institut Supérieur de la Décoration de Longwy.



Structure de la formation et dynamiques transfrontalières



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2004

Une orientation française professionnelle et un cursus grand-ducal long

Les 6 pôles accordant un enseignement supérieur offrent des formations pour 900 étudiants. Cet enseignement se situe uniquement dans les secteurs français et luxembourgeois. Les formations lorraines, en langue française, dispensées dans quatre centres, sont à orientation professionnelle (de type Bac+2 et Bac+3). De plus, elles sont suivies par des élèves issus majoritairement du Nord de la Région Lorraine et plus précisément du Pays Haut (770 étudiants). Les deux centres grand-ducaux dispensent une année d'enseignement en langue anglaise pour des élèves en quasi-totalité non luxembourgeois poursuivant ensuite leurs études (135 étudiants).

b- Les équipements de la formation pour adultes¹⁶

La Maison de la Formation

L'Agglomération Transfrontalière compte 16 centres de formation dont 13 sur l'Agglomération de Longwy (et plus précisément 8 à la Maison de la Formation de Longlaville), un seul organisme disposant de 2 établissements sur les communes belges d'Aubange et de Musson en Belgique (l'IEPSCF) et enfin 2 entreprises de l'économie solidaire formant en permanence des actifs intervenant sur les communes de Bascharage, Differdange et Pétange (l'Objectif Plein Emploi et le Proactif - Cf. *La formation pour adultes p.27*). La formation wallonne et luxembourgeoise est située, avant tout, à la périphérie de l'Agglomération du PED (communes d'Arlon, d'Esch-sur-Alzette...).

Une répartition inégale des effectifs d'apprenants

A cette concentration spatiale des établissements, s'ajoute un regroupement des effectifs principaux dans quelques centres. Ainsi, 80 % des apprenants des établissements français se situent dans 2 organismes, le GRETA et l'AFIL (3100 personnes/an en 2003). En Belgique, l'IEPSCF a formé 420 personnes sur Athus et Musson à la même période. Au Luxembourg, les personnes formées par l'Objectif Plein Emploi sont actuellement au nombre de 35 au niveau des 3 communes du SIKOR et le Proactif s'occupe de 100 personnes à l'échelle de la Région Sud. Hors de l'Agglomération, les organismes arlonais IFAPME et FOREM, et le CNFPC eschois prennent en charge annuellement et respectivement 130, 350 et 2300 apprenants.

Différents types de publics

On constate également 4 grandes spécialités dans les centres de formation pour adultes locaux :

- la prise en charge d'actifs souhaitant redéfinir un projet professionnel,
- les mesures de remise immédiate sur le marché de l'emploi pour des publics employables,
- la formation de publics mixtes, salariés/actifs sans emploi,
- la formation exclusive d'actifs salariés.

L'employabilité : l'axe fort des formations locales

Dans les 15 domaines de formation représentés sur l'Agglomération du PED, il y a une prééminence des mesures de redéfinition d'un projet professionnel (bilan de compétence, parcours vers l'emploi) suivi des modules rattachés à l'industrie et à l'artisanat. L'offre dans les services et les nouvelles technologies se positionne à un niveau inférieur. Enfin, un pôle linguistique et des formations pour futurs chefs d'entreprise sont disponibles sur les secteurs français et belge.

¹⁶ Source : Schéma de Développement – Thème n°4 : Equipements – Formation pour Adultes - Diagnostic et pistes de travail transfrontalières – Septembre 2004.



Une mobilité transfrontalière réduite des apprenants

Les cursus proposés sont suivis généralement par un **public très local et résidant dans l'espace national où se trouve le centre d'apprentissage fréquenté**. La mobilité transfrontalière est limitée par les barrières légales en place¹⁷ et la présence de formations équivalentes dans les 3 pays de l'espace PED. Le passage de frontière concerne avant tout des apprenants inscrits en cours du soir ou en formation continue.

Des emplois grand-ducaux

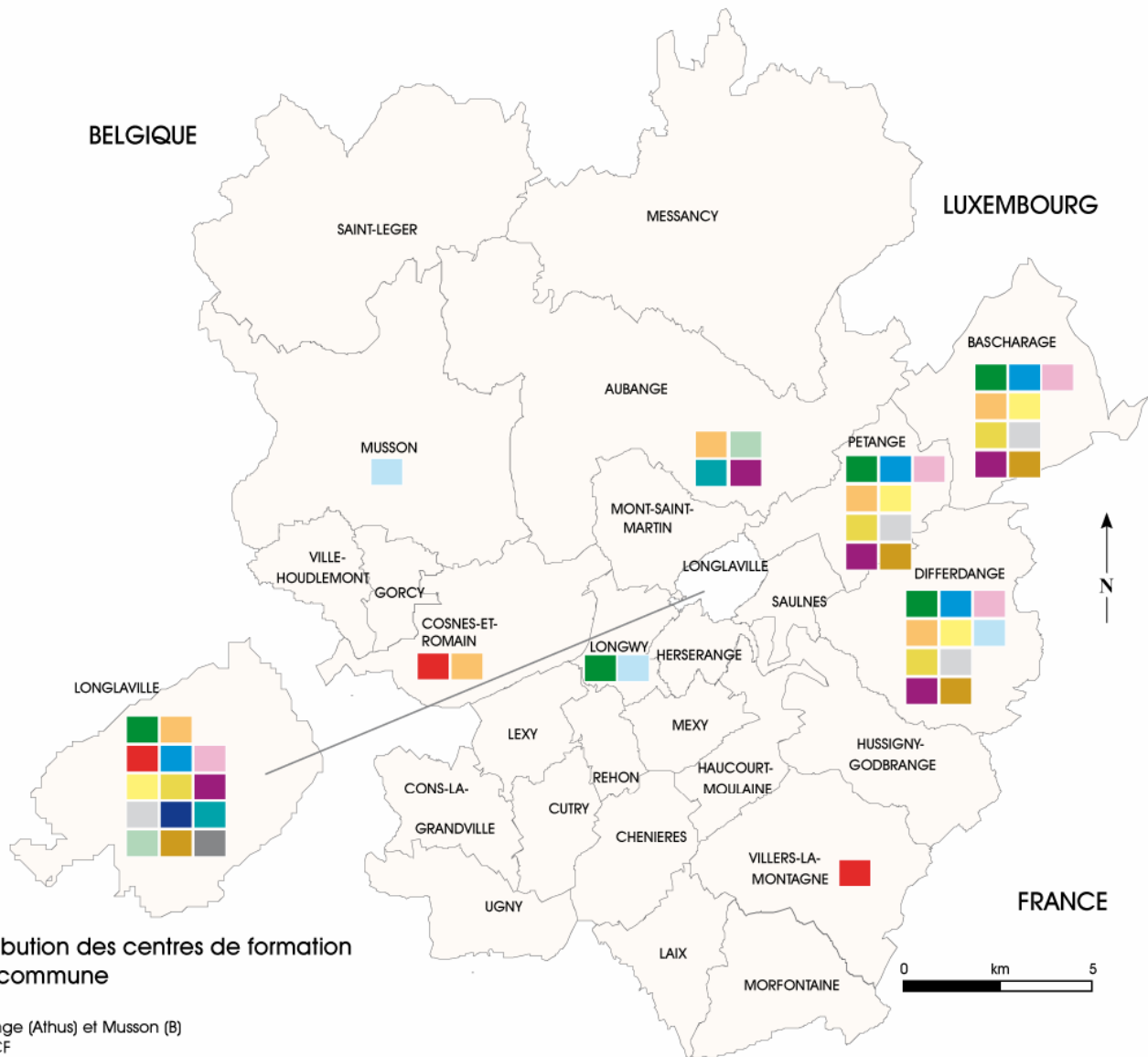
Les stages professionnels ne concernent que les adultes inscrits dans les mesures de remise immédiate sur le marché de l'emploi. Il apparaît que le passage de la frontière pour la recherche d'un stage est peu répandu. Par contre, **des débouchés professionnels au-delà de la frontière sont fréquents, et surtout au Luxembourg**. Ils concernent essentiellement les postes liés à l'organisation de l'entreprise (**comptabilité, secrétariat, gestion, création de société**). Le placement sur le marché de l'emploi luxembourgeois est effectué, par le biais de l'emploi intérimaire, pour les actifs aux plus bas niveaux de qualification. Ces derniers ne peuvent cependant pas toujours postuler aux emplois proposés en intérim (en horaire décalé) car il n'y a pas toujours de services collectifs adéquats leur permettant de prétendre à ces offres (garde d'enfants, transports).

Des coopérations transfrontalières

Les réseaux transfrontaliers sont de 3 ordres. Tout d'abord, des entreprises privées passent des contrats avec des organismes de formation pour former leurs salariés (ex. : le GRETA preste pour des entreprises luxembourgeoises). Il y a ensuite des coopérations entre centres de formation qui peuvent donner lieu à des formations transfrontalières (ex : Formation « gestion pour la reprise et la création d'entreprises » mise en place par l'AFPA de Longlaville, à l'IFAPME d'Arton et la CCI du Luxembourg et reconduite depuis 10 ans). Enfin des commanditaires publics peuvent faire appel à des centres de formations étrangers pour des modules très spécifiques (ex. : l'Institut des Sports grand-ducal a commandé au CREPS français de Longlaville des modules de formation).

¹⁷ Les formations pour demandeurs d'emploi ne sont généralement accessibles que pour les personnes inscrites sur les listes nationales des administrations de l'emploi, liste comprenant exclusivement les résidents. Un chômeur d'un pays ne peut donc pas s'inscrire dans une formation de remise à l'emploi proposée au-delà de la frontière et financée par un Etat voisin.





Distribution des centres de formation par commune

Aubange (Athus) et Musson (B)
- IEPSCF

Cosnes-et-Romain (F)
- CNAM

Longlaville (F)
- AFIL
- AFPA
- ALAJI-APRELOR
- Groupe CCI Formation 54
- CREPS
- EFIC Partenaire Industrie
- GRETA
- IRFA






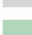




Longwy (F)
- AIDELOR
- CEDIFF-CIDF-BAIE
- ISD

Villers-la-Montagne (F)
- AFOREST

Bascharage, Differdange, Pétange (L)
- Objectif Plein Emploi
- Proactif

Source : Enquête CEPS/INSTEAD - 2004
Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

Services proposés par les organismes de formation*

	employabilité/bilan de compétences		commerce
	industrie		restauration/hôtellerie
	bâtiment		sécurité
	artisanat/décoration		transports
	environnement		aide aux personnes
	création/reprise d'entreprises		langues
	services administratifs		métiers du sport
	informatique/NTIC		

* Les services proposés sur le secteur luxembourgeois ne s'adressent qu'aux salariés d'Objectif Plein Emploi et de Proactif. La partie théorique de la formation peut se tenir hors des trois communes grand-ducales considérées.

c- Les équipements d'accueil de la petite enfance¹⁸

Une offre collective présente sur chaque versant

L'Agglomération dispose de **14 centres d'accueil de type crèche (360 places)**. Le versant luxembourgeois se distingue du fait qu'il concentre la moitié des équipements et 40 % des places. Une fois rapportée à la population en bas âge résidente, la capacité de prise en charge, de chaque secteur national, varie entre 6 et 10 % de la population.

Une offre individuelle forte en France et en Belgique

Parallèlement à cela, plus de **300 gardiennes à domicile peuvent prendre en charge 600 enfants**, soit 12 % des jeunes enfants résidant sur l'espace PED. L'offre individuelle est donc de 2 à 4 fois supérieure à l'offre collective sur les versants belge et français. Au Luxembourg, la capacité d'accueil à domicile est 3 fois moins importante que l'offre collective (*Cf. L'accueil professionnel de la petite enfance p.29*).

Un rôle primordial joué par l'éducation initiale

Enfin, **les centres d'éducation initiaux¹⁹ accueillent plus de 900 enfants éligibles à un accueil en crèche**. Cela représente 20 % des enfants de l'Agglomération de Longwy (385 individus) et 16,5 % de ceux des communes belges (159 individus) accueillis à temps plein. Au Luxembourg, cet accueil (à temps partiel) concerne 400 enfants de 3 ans (soit 20 % des enfants résidents et éligibles à un accueil à crèche). Ce service est attractif car il est généralement gratuit.

Un déficit de places dans les crèches

La quasi-totalité des responsables de crèche constate une demande supérieure à l'offre disponible (**entre 20 et 30 demandes non satisfaites dans plusieurs établissements**). Cette demande a provoqué l'ouverture de centres (5 depuis 2001) et suscite encore des projets (F : Longlaville, Mont-Saint-Martin, Réhon, B : Saint-Léger).

Une mobilité transfrontalière exclusivement vers les centres belges

Les enfants fréquentant les centres d'accueil collectifs français et luxembourgeois résident presque exclusivement dans le pays de localisation de la structure. Cela est moins le cas en Wallonie. **Les crèches d'Aubange (Athus) et de Messancy ont 10 % de leurs enfants venant de France et du Luxembourg** (20 enfants en 2004). Les effectifs de frontaliers passent respectivement à 12 et 18,5 % dans les maternelles de ces 2 communes (Plus de 150 enfants en 2004, tout âge confondu).

Un thème de coopération depuis plus de 10 ans

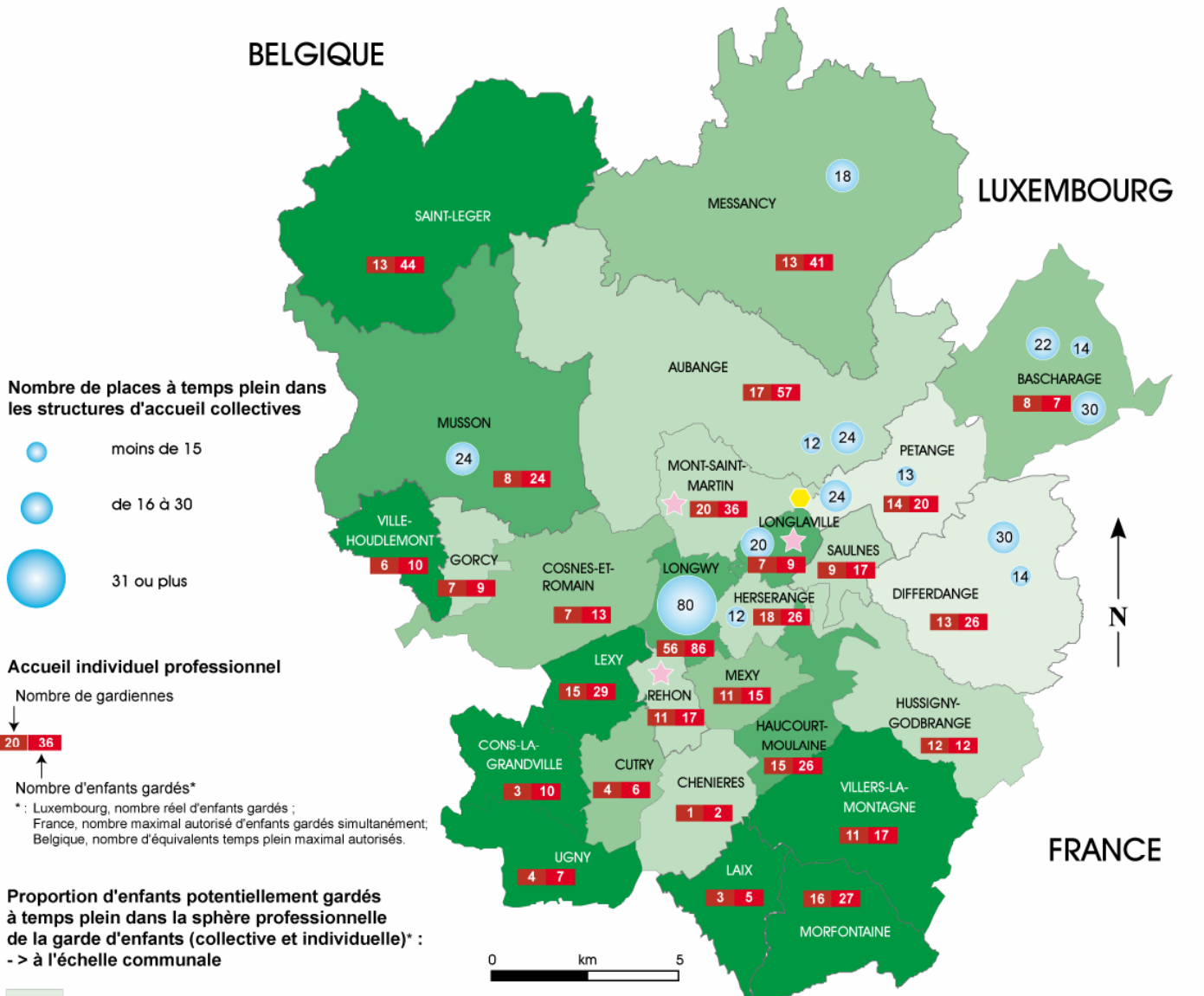
En matière de dynamique trinationale, un **projet de crèche transfrontalière** avait été élaboré en 1993-1994, en coopération avec les communes de l'Agglomération de Longwy (F), d'Aubange/Messancy (B) et de Pétange (L). Ce projet de 60 places qui n'a pas abouti, devait s'adresser aux enfants d'actifs employés sur le Parc International d'Activités ou en formation au Collège Européen de Technologie de Longlaville. Actuellement, dans le cadre du **programme européen EQUAL**, une coopération existe entre l'asbl Promemploi (B), la Fédération Nationale de Familles Rurales (F) et l'asbl Caritas (L). Elle s'articule autour de 3 axes : l'accessibilité, la qualité et la flexibilité de l'offre d'accueil.

¹⁸ Enfants de 0 à 3 ans en France et en Belgique – Enfants de 0 à 4 ans au Luxembourg. Source : Schéma de Développement – Thème n°4 : Equipements – Accueil de la Petite Enfance - Diagnostic et piste de travail transfrontalière – Décembre 2004.

¹⁹ B/F: maternelles, L: centres d'éducation précoce.



L'accueil professionnel de la petite enfance



Les établissements collectifs par commune

- Aubange (B) : Maison d'enfants "Les poussins" (12)
MCAE "Les poussins" (24)
- Messancy (B) : MCAE "Lac'aline" (18)
- Musson (B) : Maison d'enfants "Les cigognes" (24)
- Herserange (F) : Crèche parentale "Calins et galipettes" (12)
- Longlaville (F) : Crèche parentale "Pomme d'api" (20)
- Longwy (F) : Crèche municipale "Les p'tits loups" (80)
- Bascharage (L) : Crèche non conventionnée "Bambinos" (14)
Crèche conventionnée "Kaweechelchen" (22)
Crèche non conventionnée "Bei den clownen" (30)
- Differdange (L) : Foyer de jour conventionné "Kornascht" (30)
Crèche conventionnée "Topolino" (14)
- Pétange (L) : Crèche conventionnée Am Kordall "Bei de Quakerlen" (13)
Crèche conventionnée "Villa Bambi" (24)

Source : Enquête CEPS/INSTEAD - Décembre 2003/Juillet 2004
Cartographie : CEPS/INSTEAD (Ph. GERBER - C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

d- Les équipements hospitaliers²⁰

3 centres hospitaliers de taille variable...

L'Agglomération se distingue par la présence d'un **centre hospitalier sur chaque versant** : La Clinique Belle-Vue d'Athus (49 actifs, 60 lits et 300 patients – B), l'Association Hospitalière du Bassin de Longwy à Mont-Saint-Martin (1 090 actifs, 509 lits et 10 000 patients - AHBL – F) et l'Hôpital Princesse Marie-Astrid de Differdange (471 actifs, 220 lits et 12 000 patients - HPMA - L).

...proposant des services pas toujours semblables...

Le centre athusien s'est spécialisé en psychopathologie depuis 2004. Des compétences similaires existent à l'AHBL et l'HPMA dans 7 grands types de soins : chirurgie, médecine, soins spécifiques, mère-enfant, urgence-réanimation, psychopathologie, rééducation (Cf. *Equipements hospitaliers et dynamiques transfrontalières p.31*). Mais **une plus grande diversité de services est proposée à l'HPMA (28 types de services contre 16 pour l'AHBL)**. Les équipements lourds sont différents d'un établissement à l'autre, sauf en matière de radiologie conventionnelle.

...et en mutation

Des mutations récentes ou à venir touchent les 3 établissements. Depuis l'automne 2004, la Clinique d'Athus accueille une **Maison de Soins Psychiatriques (MSP)**. Cette spécialisation a conduit au départ de la plupart de ses autres services sur Arlon (reste un service de polyclinique et une activité en kinésithérapie employant au total 7 équivalents temps plein). **Le site de l'Hôpital du Bassin de Longwy devrait être développé dans les années à venir** (un coût entre 82 et 88 M. d'euros, une surface de 38 000 m² contre 22 300 actuellement). **Une modernisation prochaine de l'HPMA est prévue.** Elle s'accompagnera d'une réduction du nombre de lits. Enfin, **l'implantation d'un Centre de Moyen Séjour Psychiatrique**, dépendant du Centre Hospitalier Neuropsychiatrique d'Ettelbrück, est programmée sur le site de l'HPMA.

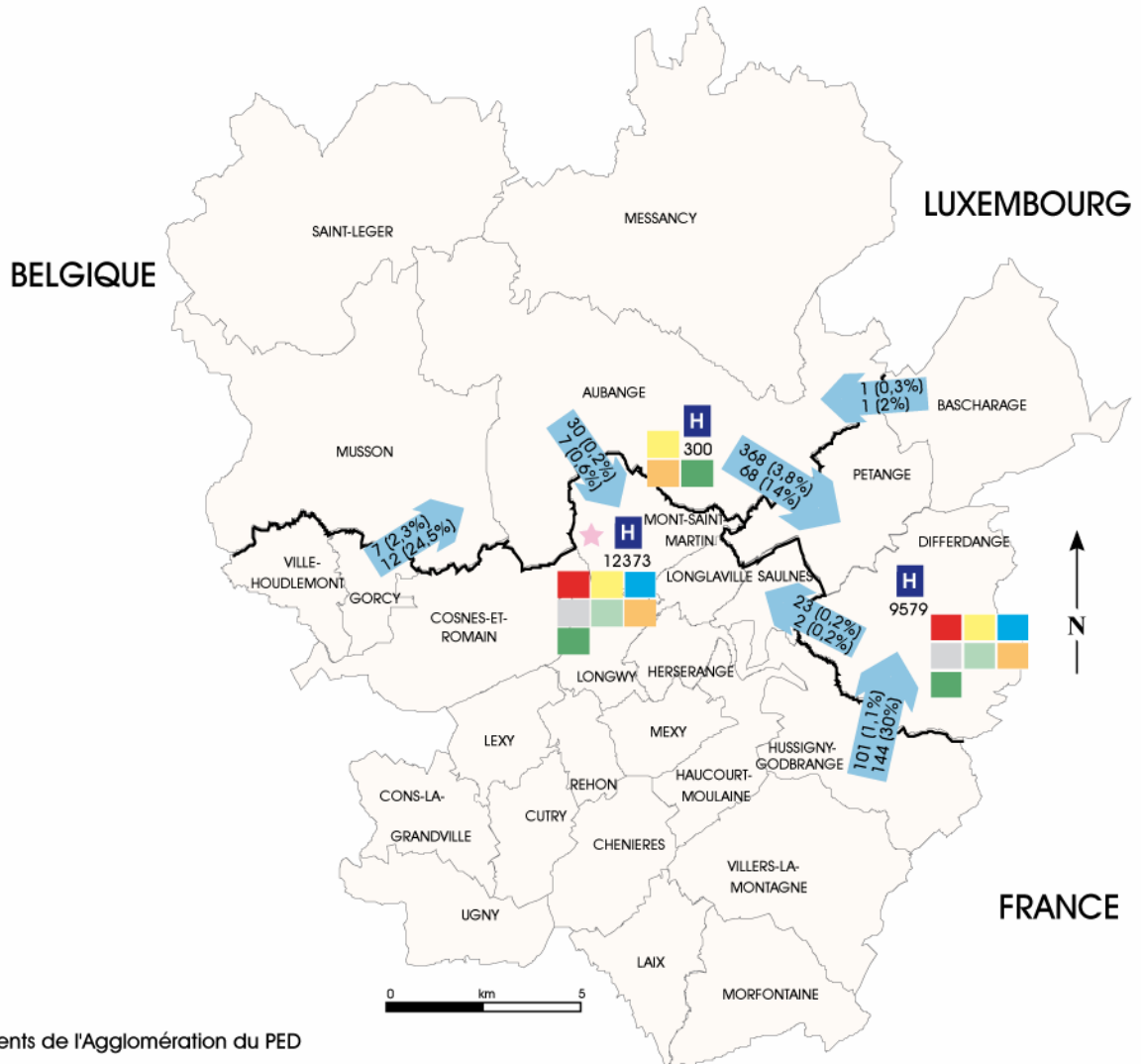
Des réseaux nationaux et des coopérations transfrontalières

Les établissements locaux s'intègrent dans des **réseaux hospitaliers nationaux** : la Clinique Belle-Vue fait partie des Cliniques du Sud Luxembourg, l'HPMA coopère avec les Hôpitaux d'Esch et l'AHBL est en relation avec 8 centres hospitaliers lorrains. Concernant les coopérations transfrontalières, **une collaboration bien établie existe entre l'Hôpital du Bassin de Longwy et celui d'Arlon** afin d'utiliser l'équipement lourd arlonnais pour les patients de l'AHBL (IRM, scintigraphie). De plus, les grands traumatisés crâniens de l'AHBL sont envoyés à Arlon étant donné la présence d'un neurochirurgien. A l'échelle de l'espace Wallonie-Lorraine-Luxembourg, une collaboration a été mise en place concernant la complémentarité d'accès aux soins (**projet LUXLORSAN**). Elle a débouché sur une déclaration de coopération interhospitalière entre l'AHBL (F), les Cliniques du Sud Luxembourg (B) et le Centre Hospitalier de Luxembourg-Ville (CHL). Cette déclaration a pour objectif de créer des synergies entre leurs ressources humaines et matérielles ainsi que de limiter les déplacements des patients dans leur pays de résidence si une offre proche existe au-delà de la frontière. Enfin, force est de constater que, jusqu'à présent, il n'y a **pas de coopération des centres hospitaliers en matière de traitement des urgences** malgré la présence d'un pôle industriel important sur les espaces frontaliers.

²⁰ Source : Schéma de Développement – Thème n°4 : Equipements hospitaliers – Diagnostic – Mars 2005.



Equipements hospitaliers et dynamiques transfrontalières



Les établissements de l'Agglomération du PED

- H** - Clinique Belle-vue
- F** - Association Hospitalière du Bassin de Longwy (AHBL)
- 9579 L** - Hôpital Princesse Marie Astrid (HPMA)

↑ Nombre d'entrées en hospitalisation/an

- ★ Structure engagée dans une coopération hospitalière transfrontalière

Flux frontaliers en direction des 3 hôpitaux

↓ Nombre d'entrées de patients frontaliers/an (part du total des entrées)

23 (0,2%)
2 (0,2%)

↑ Nombre de salariés frontaliers (part du total des salariés)

Services/Activités/Soins par structure

- Chirurgie
- Médecine
- Soins Spécifiques
- Mère/Enfant
- Urgence/Réanimation
- Psychopathologie
- Rééducation

NB : Hors hospitalisation, l'hôpital luxembourgeois de Differdange assure des services de médecine de ville, 118 642 actes en 2003 dont 1857 pour des patients résidant en France (1,6% du total) et 4495 pour des patients résidant en Belgique (3,8% du total)

Source : Cliniques du Sud Luxembourg (Patients: Estimation 2004, Salariés: 2004 - B), AHBL (2002 - F), HPMA (2003 - L)

Cartographie : CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

Des flux frontaliers axés sur l'HPMA

Les hôpitaux génèrent des flux transfrontaliers d'actifs et de patients très variables. L'HPMA de Differdange est relativement plus ouvert sur la frontière (214 actifs frontaliers, 45 % de la main-d'œuvre – 495 entrées de patients frontaliers, 4,9 % du total d'entrées) que ses équivalents français et belge (Cf. Equipements hospitaliers et dynamiques transfrontalières P.31). De plus, des salariés paramédicaux de l'HPMA sont envoyés en formation continue à Bruxelles, à Libramont et à Nancy alors que les autres centres forment leur personnel en national. Les salaires pratiqués au Luxembourg et le manque de main-d'œuvre grand-ducale formée dans ce domaine expliquent la présence massive des frontaliers à l'HPMA. Concernant les services hospitaliers, le Luxembourg attire beaucoup d'actifs frontaliers et ces derniers peuvent se faire soigner dans leur pays de travail d'où la présence d'un flux relativement important par rapport aux établissements français et wallon. Enfin, les circulaires belges INAMI facilitent la migration de patients résidant en Wallonie vers les hôpitaux étrangers proches.

e- Pour des services en réseau à l'échelle transfrontalière

Les équipements de l'enseignement secondaire et supérieur

29 acteurs locaux de l'éducation secondaire et supérieure ont été sollicités pour constituer cet état des lieux. A cette occasion, **des pistes de travail transfrontalières ont été évoquées. Elles se déclinent en 3 axes :**

Des projets culturels et linguistiques

- Un projet culturel axé sur la vallée de la Chiers,
- Une collaboration linguistique concernant le français, le luxembourgeois et l'allemand,
- Une communication sur les événements culturels présents sur un territoire élargi comprenant Arlon, Esch/Alzette et Luxembourg (Agenda culturel).

Une approche transfrontalière de la formation professionnelle

- Un rapprochement des responsables de l'enseignement professionnel afin de renforcer une cohérence transfrontalière,
- Une enquête auprès des entreprises de l'Agglomération du PED afin d'accroître le nombre de lieux de stage localement,
- La réalisation d'un passeport transfrontalier du stagiaire afin de faciliter l'intégration professionnelle des jeunes.

Une coordination transfrontalière en matière d'éducation concernant :

- Les outils pédagogiques linguistiques,
- L'animation des projets,
- Les prévisions d'orientations scolaires transfrontalières.

Les équipements de la formation pour adultes

20 acteurs locaux de la formation pour adultes ont été sollicités afin de définir le diagnostic relatif à cette thématique. A cette occasion, des **pistes de travail transfrontalières** déclinées en trois axes ont été évoquées par ces professionnels :

Faciliter la mobilité transfrontalière des apprenants

- Mettre en place un cadre financier et juridique pérenne pour permettre la mobilité des apprenants au-delà des frontières lorsqu'il n'y a pas de projet européen formalisant ce déplacement.
- Solliciter les entreprises par-delà les frontières afin qu'elles prennent en stage des actifs en formation dans le pays voisin.
- Œuvrer en faveur d'une légalisation des stages professionnels dans les entreprises situées hors des limites nationales lorsque cela n'est pas encore possible.
- Favoriser une utilisation transfrontalière et locale des équipements de la formation professionnelle afin de :
 - maximiser l'utilisation des outils de formation existant sur l'Agglomération du PED et dans les espaces environnants,
 - éviter les longs déplacements des adultes à la recherche de formation dans leur pays de résidence alors qu'un apprentissage identique existe à proximité, au-delà de la frontière,
 - faire des économies d'échelle en terme d'investissement dans les infrastructures de formation à l'échelle transfrontalière.
- Travailler sur les équivalences de diplômes professionnels.

Renforcer les relations entre les acteurs de la formation en transfrontalier

- Mettre en place des services communs transfrontaliers pour les organismes de formation :
 - un centre de documentation transfrontalier sur la formation pour adultes,
 - une assistance technique pour le montage des fiches-actions permettant de mobiliser des fonds européens pour des formations transfrontalières, suivie d'un appui dans la gestion financière des projets lorsque les fiches-actions sont validées par les instances compétentes.
- Développer les échanges entre les organismes de formation professionnelle concernant les méthodes de travail et les outils pédagogiques utilisés.
- Connaître les besoins actuels et à venir du marché de l'emploi situé au-delà de la frontière ainsi que les employeurs potentiels, notamment en ce qui concerne :
 - les filières prises en charge par les structures associatives et publiques (services d'aides aux personnes, métiers du sport...),
 - les projets de développement local multifonctionnels de type Esch-Belval, pourvoyeurs à venir de niches d'emplois mal connues.
- Développer des relations transfrontalières entre les centres de formation et les employeurs, concernant les profils de postes demandés par le marché du travail.



- Communiquer sur l'outil de formation en présence auprès des employeurs des trois pays.

Développer des formations d'intérêt transfrontalier

- Mettre en place une formation transfrontalière « Compétences Interculturelles – Réalités Transfrontalières », à l'attention d'adultes souhaitant connaître les spécificités sociales, économiques et identitaires des pays de l'espace PED.

- Elaborer une formation en « Politique socio-économique européenne et mobilité des travailleurs », à l'attention d'adultes cherchant des compétences sur les enjeux du travail, à l'échelle des territoires transfrontaliers.

Les équipements d'accueil de la petite enfance

Le Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière du 17 Décembre 2004 a décidé de solliciter les acteurs de l'accueil de la Petite Enfance (administrations publiques, communes, associations en charge de ces questions) pour relancer **un nouveau projet « crèche transfrontalière »**

Les équipements hospitaliers

Le Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière du 11 Mars 2005 a décidé de solliciter les acteurs en charge des équipements hospitaliers et des urgences concernant :

Un plan d'urgences : l'Agglomération du PED possède un cœur industriel important (le Parc International d'Activité - PIA) ne disposant d'aucun plan d'urgence transfrontalier en cas d'incidents majeurs. La mise en place d'un tel plan est d'autant plus opportune au regard d'un incident survenu récemment dans une autre zone frontière (explosion de l'entreprise Fluxys à Ghislenghien en Belgique) et de l'arrivée sur le PIA de fonctions nouvelles (centres commerciaux, futur lycée) attirant des populations nombreuses, sans compter le flux grandissant de frontaliers sur l'Avenue de l'Europe.

Un traitement des urgences ponctuelles : avec les réseaux de téléphonie mobile qui s'affranchissent des frontières nationales, il est important de savoir si la coopération entre les services de sécurité civile et les services de police des 3 pays ne pourrait pas être plus étendue. Aujourd'hui, sur le PED, une personne accidentée de la route dans un pays contactera sur son GSM un service d'urgences situé dans le pays voisin, lequel passera la frontière pour évacuer la victime dans l'Etat de localisation du service. Les forces de police du pays de localisation de l'incident ne seront pas systématiquement informées par les services de sécurité civile étrangers pour faire le constat, une source potentielle de problème dans la détermination des responsabilités des accidents.

Des synergies en matière de compétences et d'équipements hospitaliers : l'Agglomération du PED compte 120 000 habitants, mais les trois versants nationaux qui la constituent, sont à la périphérie des métropoles régionales ou provinciales de chaque pays, lesquelles concentrent plus de services hospitaliers. Les établissements locaux connaissent ou vont connaître des mutations. Le Conseil d'Administration souhaite que l'Agglomération dispose de services hospitaliers de qualité et de proximité. C'est pourquoi, il a été demandé si, en terme de planification des investissements de la santé, il ne faudrait pas prendre en compte le potentiel transfrontalier de patients et les équipements disponibles de part et d'autre des frontières pour éviter les doubles dépenses et la fermeture de certains services. Des synergies transfrontalières ne sont-elles pas à trouver entre les établissements locaux afin de consolider les équipements en présence ?

La libre circulation des patients : elle est actuellement limitée par les systèmes de remboursement des frais médicaux qui prennent avant tout en charge les frais relatifs aux soins prestés dans le pays de résidence ou d'emploi des patients. Cette libre circulation permettrait de montrer l'existence, au niveau du PED, d'un bassin hospitalier de 120 000 habitants. La réflexion sur la mobilité hospitalière sans frontière dépasse le cadre du seul PED, mais n'y aurait-il pas une expérience pilote à mener sur l'Agglomération Transfrontalière ? Les circulaires belges INAMI permettent déjà aux patients belges du sud de la Province de Luxembourg de se faire soigner dans les proches hôpitaux français (l'Hôpital du Bassin de Longwy de Mont-Saint-Martin) et luxembourgeois (l'Hôpital Princesse Marie-Astrid de Differdange).



5- L'environnement²¹

α- Paysages, ressources naturelles et patrimoine environnemental

Les traits structurants des unités paysagères

L'Agglomération du PED dispose de paysages caractérisés par un relief de cuesta. Il est possible de distinguer sept unités paysagères (Cf. *Les paysages de l'Agglomération du PED p.37*) :

Une rurbanisation en marche

- **la zone des terrasses du Lias** présentant des terrasses cultivées et des crêtes boisées. Des villages se répartissent dans les différents vallons. Sélange, de par sa proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, connaît un développement résidentiel lié aux actifs frontaliers. Cette avancée urbaine touche progressivement les autres localités.

Un développement axé sur la N81

- **la dépression de la Messancy**, de base agricole, ayant connu des changements à partir des années 1970 avec une expansion des aires résidentielles, impulsée depuis ces dernières années par le pôle d'emploi grand-ducal. Les villages traditionnels (Wolkrange, Buvange, Hondelange) sont marqués par ce dynamisme de la construction. Le développement des zones d'activités dans la vallée, le long de la route nationale N81 (ex : espace Cora), marque aujourd'hui fortement le paysage.

Ruralité franco-belge, industrie gorcéenne et N88

- **la vallée de la Vire** franco-belge traversée par la route nationale N88 Athus-Virton ainsi que par la ligne ferroviaire de l'Athus-Meuse. Le paysage se singularise par une pente douce et herbagée en direction de la côte située au niveau d'Aubange (cuesta du Lias) alors qu'il y a un front abrupt et boisé vers la côte de l'espace longovicien (cuesta bajocienne). Un émiettement urbain le long de la N88 est perceptible. Gorcy a un développement urbain contraint étant donné son site géographique (vallée encaissée) et la présence de sa zone industrielle qui limite toute expansion.

Une côte non bâtie

- **le front de la cuesta bajocienne** dont la forte déclivité du front de côte explique le peu d'unités d'habitat sur cette partie de l'Agglomération. La seule entité en présence est Houdlémont. Etant donné les contraintes du relief, le développement de la commune s'est fait dans la vallée de la Vire, à Ville-(Houdlémont).

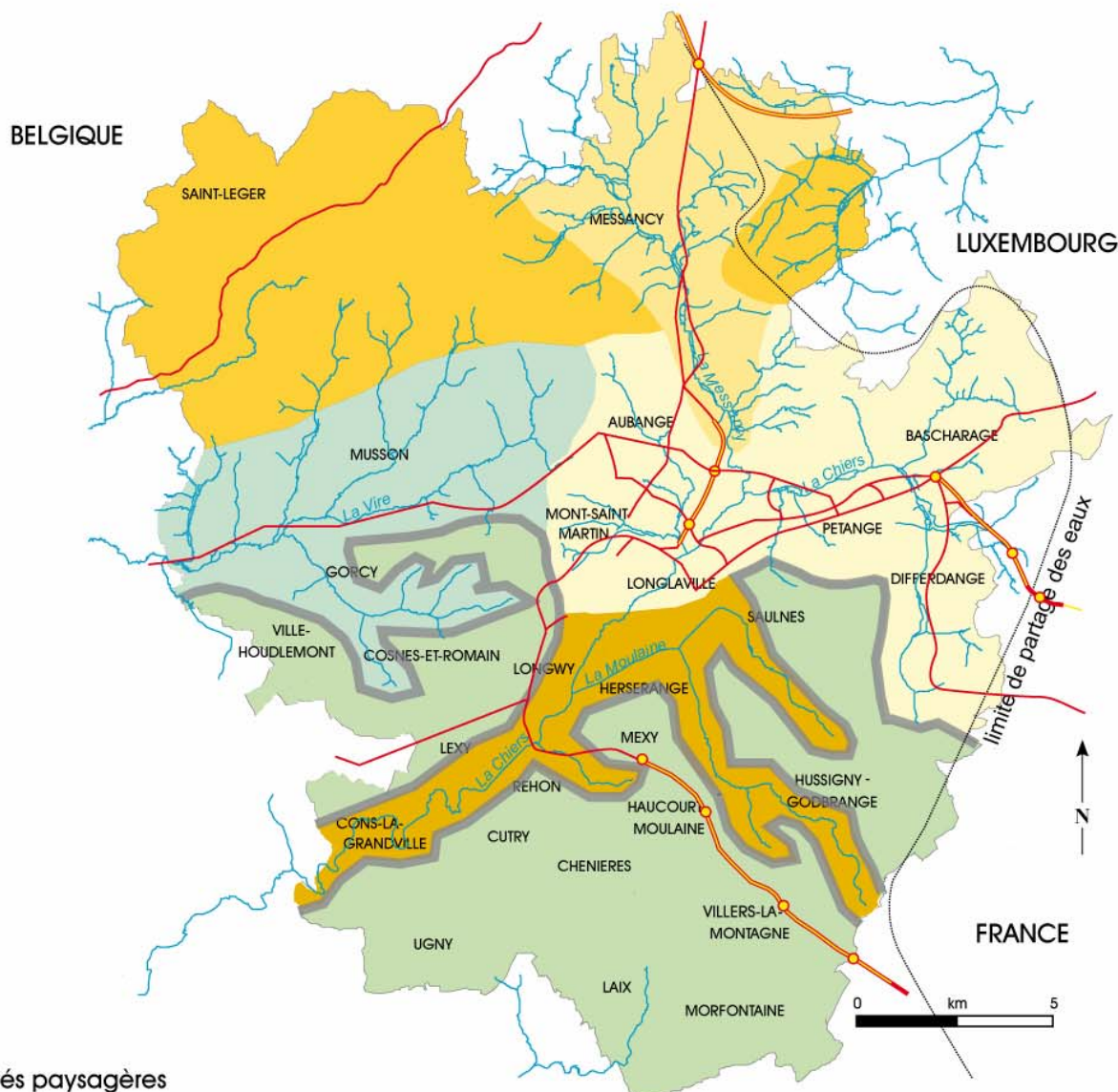
Espaces agricoles, forteresse longovicienne, boom résidentiel et zones d'activités récentes

- **le plateau lorrain** dont Longwy-Haut et sa forteresse XVIII^{ème} siècle constitue l'entité urbaine la plus ancienne de l'Agglomération. Elle se démarque des autres communes du plateau de par son bâti et son réseau de rues d'époque moderne. Les sites ruraux de Heumont, Saint-Charles et Haucourt ont connu un développement résidentiel, dès le XIX^{ème} siècle, lié à la carence en terrains à bâtir dans les proches cités industrielles situées dans les vallées enclavées, respectivement Réhon, Herserange et Moulaine. Actuellement, les communes du plateau, sous l'effet d'un accroissement de l'emploi grand-ducal, connaissent une poussée résidentielle, soit en ruban le long des axes routiers (ex : Cosnes-

²¹ Source : Schéma de Développement – Thème n°5 : Environnement – Diagnostic – Juin 2006.



Les paysages de l'Agglomération du PED



Les unités paysagères

- Terrasses du Lias: terrasses cultivées, crêtes boisées, villages, développement résidentiel à la frontière luxembourgeoise
- Dépression de la Messancy: espace agricole ruralisé, zones d'activités le long de la N81
- Vallée de la Vire: espaces ruraux, villages ouvriers XIX^e s., développement urbain le long de la N88
- Dépressions ouvertes de pied de côte: petites cités industrielles et villages ouvriers du XIX^e s., villages ruralisés, friches sidérurgiques, Parc International d'Activités, développement résidentiel et commercial
- Vallées encaissées du Bajocien: forêts de ravins, cité industrielle de Longwy-bas, villages ouvriers XIX^e s., friches sidérurgiques, développement commercial en direction de Mont-Saint-Martin
- Plateau Lorrain: espaces agricoles et boisés, cité fortifiée XVII^e s. de Longwy-Haut, développement résidentiel XIX^e s. sous l'effet de l'essor industriel des vallées, zones d'activités récentes, développement résidentiel actuel
- Front de côte: forte déclivité, unité d'habitat uniquement à Houdlémont

Sources: Analyse paysagère et typologie de genèse sociale des unités d'habitat - V. DESQUENNES - FUL (1997), CEPS/INSTEAD (2005).

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

Autoroute

Nationale

Echangeur autoroutier

Réseau hydrographique



et-Romain), soit par le biais de lotissements (ex : Mesty). Le plateau occupe toujours une fonction agricole importante. Il faut noter par ailleurs la présence de zones d'activités récentes dont celle de Villers-la-Montagne qui a vu le jour, dans les années 1980, grâce aux dynamiques de réindustrialisation du territoire (l'initiative PED).

Le creuset de la 1^{ère} révolution industrielle

- **les vallées encaissées du Bajocien** traversées par la Chiers et ses affluents regroupant un ensemble d'unités d'habitat datant de l'ère sidérurgique. L'exiguïté des vallées et la nécessité d'avoir une main-d'œuvre nombreuse et proche des usines expliquent localement la forte densité du bâti. Cet habitat dense, de type cité ouvrière, a été renforcé par la construction, dans certaines entités, de logements sociaux collectifs, à partir des années 1960. Les usines forgeant l'image des vallées ont cédé la place, dès les années 1970, à des friches industrielles. La reconversion en cours de ces sites désaffectés donne lieu à l'apparition d'autres paysages urbains (ex : zone de concessionnaires automobiles et espace cinématographique à Longwy-Bas).

Un trait d'union transfrontalier aux mutations paysagères nombreuses

- **les dépressions ouvertes de pied de côte** comprenant des entités fortement marquées par l'industrie, mais également des espaces ruraux connaissant actuellement un processus de périurbanisation. Le pied de côte est probablement la portion de l'Agglomération Transfrontalière ayant subi les plus importants changements paysagers au cours de ces trente dernières années : fermeture d'entreprises sidérurgiques dans les années 1970/80 engendrant des paysages de friche – reconquête industrielle avec l'initiative Pôle Européen de Développement (PED) en 1985 – fermeture d'usines de montage de l'époque PED à la fin des années 1990/début 2000 – diversification fonctionnelle actuelle (Lycée de Pétinge au point frontière – Terminal Container d'Athus – Développement commercial avec notamment l'apparition d'Auchan à Mont-Saint-Martin). Cela donne donc au final une image complexe à cette aire urbaine où l'on trouve à la fois des héritages en attente de restauration/réaffectation (bâti/friches), plusieurs générations d'industries, des zonings commerciaux récents et des magasins fermés en centre-ville.

L'état des ressources naturelles

La Chiers : un axe transfrontalier pollué

Les eaux de surface : La rivière la plus importante du territoire, **la Chiers, souffre d'une pollution chronique** depuis la période de la sidérurgie dans la vallée, étant donné l'artificialisation du cours d'eau et son utilisation comme égout à cette époque. La qualité biochimique de la rivière est considérée comme « bonne » à la source sur la localité d'Oberkorn à Differdange, mais elle devient ensuite mauvaise et très mauvaise sur les autres points de prélèvement du tronçon luxembourgeois. Il en est de même pour la qualité hydrobiologique. Les prélèvements effectués sur le tronçon belge révèlent surtout une pollution forte concernant les nitrites. Les analyses effectuées en secteur français montrent une situation contrastée en fonction des polluants. L'état est qualifié de mauvais, voire très mauvais, à l'entrée en France concernant les matières organiques oxydables, phosphorées et azotées et les particules en suspension. La situation s'améliore ensuite en aval, mais les niveaux de qualité de l'eau sur l'Agglomération de Longwy sont rarement qualifiés de bons pour les différents polluants précités. Les autres cours d'eau du territoire ont une pollution variable.

Une pollution aux métaux lourds perceptible sur le versant luxembourgeois

L'air : les données annuelles entre 1994-2003 de la station de Longlaville signalent **une présence de polluants très en dessous des valeurs limites en secteur français**. Sur cette période, la densité de polluants dans l'air évolue à la hausse uniquement pour l'ozone²². L'état rassurant de la qualité de l'air ressort également des données mensuelles de l'année 2003. Il peut y avoir malgré tout, certains jours, des moyennes horaires maximum d'ozone assez importantes²³. Les réseaux de mesure luxembourgeois concentrés autour des sites industriels mettent en évidence **une pollution grand-ducale liée aux métaux lourds**. Des pics élevés de pollution sur de courtes périodes ont pu être relevés. Ces niveaux élevés ont incité les autorités publiques à recommander aux populations de certains quartiers de ne plus consommer leurs légumes-feuilles. Certaines études communales luxembourgeoises mettent également en évidence cette pollution aux métaux lourds. **Aucune mesure publique n'est faite sur le versant wallon de l'Agglomération.**

Une présence forte des zones boisées

Les espaces forestiers : la forêt occupe le **tiers de l'espace de l'Agglomération Transfrontalière** (12 200 ha). Chaque versant national de la zone PED a une proportion de terrains boisés à peu près équivalente (environ 30 % par secteur). On ne compte pas moins de **23 aires boisées** (composées essentiellement de feuillus). L'âge des plantations est assez avancé (plus de 100 ans) mis à part dans les plantations communales belges et sur le triage de Differdange-Pétange. **L'état phytosanitaire est variable en fonction des secteurs**. Les zones forestières belges sont considérées comme satisfaisantes. Au Luxembourg, la situation est plus contrastée avec notamment une soixantaine d'hectares touchés par des pluies acides (forêt de Lamadelaine). En France, l'état phytosanitaire est bon dans l'ensemble. Mais, il peut être considéré comme mauvais dans les zones où l'entretien est difficile étant donné la forte déclivité et la présence proche des habitations (bois de Longlaville).

Les héritages environnementaux labellisés

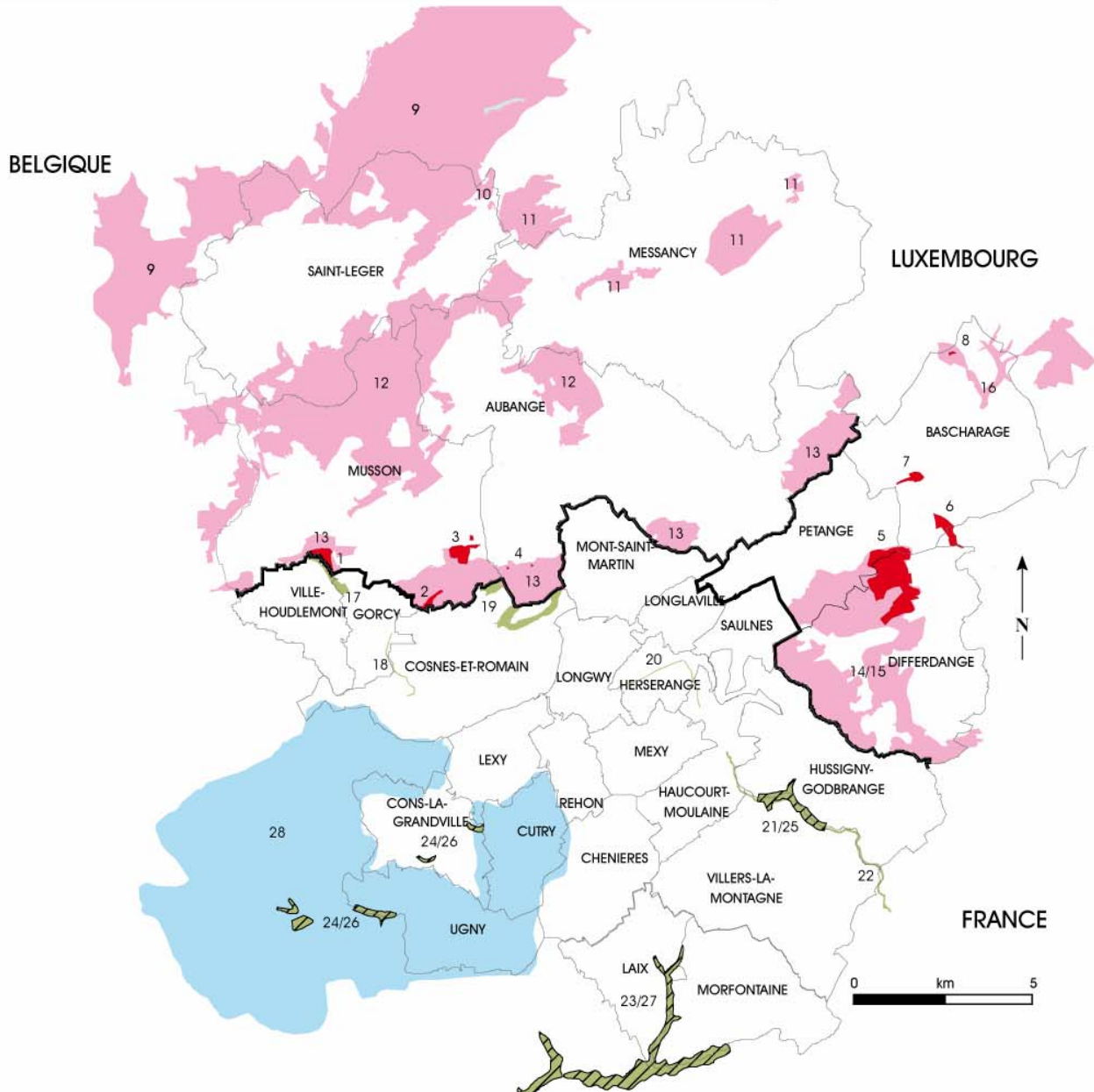
Une reconquête écologique d'anciens sites industriels

Certaines atteintes à l'environnement sont perceptibles localement, tant au niveau de l'air, des eaux de surface que des espaces boisés. Mais, l'espace PED dispose parallèlement d'un patrimoine environnemental riche. Ce dernier se situe, tout d'abord, dans les zones agricoles et forestières qui constituent 80% de la superficie de l'Agglomération Transfrontalière. Il y a ensuite **un biotope original sur des terrains utilisés anciennement par l'industrie minière ou sidérurgique** (ex : la Réserve Naturelle luxembourgeoise de Prénzebiérg, située à cheval sur Differdange et Pétange et regroupant des anciennes exploitations minières à ciel ouvert Cf. *Le patrimoine environnemental de l'Agglomération du PED p.40*).

²² Passage de 28 à 46 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ entre 1994 et 2003.

²³ La moyenne horaire maximum enregistrée par AERFORM sur son réseau de stations lorraines, en 2003, a été de 256 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Ce dernier relevé a été pris à la station de Longlaville (valeur maximale enregistrée jusqu'à présent sur le réseau lorrain). Le seuil d'information en moyenne horaire concernant l'ozone est de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Source : Rapport d'activité 2003, AERFORM.

Le patrimoine environnemental de l'Agglomération du PED



- | | |
|--|--|
| <p>■ Réserves Naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Marais de la Cussignière (réserve privée, B/F) 2- Pré fleuri (B) 3- Minière et Crassier de Musson (B) 4- Minière d'Halanzy (B) 5- Prénzeberg (L) 6- Dreckwies (L) 7- Linger Wiesen (L) 8- Boufferdanger Muer (L) <p>■ Zones Natura 2000 (Zones "Habitat" et zones "Oiseaux")</p> <ul style="list-style-type: none"> 9- Vallées de la Claireau et du Rabais (B) 10- Camp militaire de Lagland (B) 11- Bassin du Ruisseau du Messancy (B) 12- Bassin Supérieur de la Vire et du Ton (B) 13- Forêts et Marais Bajociens de Baranzay à Athus (B) 14- Differdange Est - Prénzeberg / Anc. Mines et Carrières (L) 15- Min. de la Région de Differdange - Giele Botter, Tilleberg, Rollesberg, Metzberg et Galgeberg (L) 16- Hautscharage / Dalhem - Asselborner et Boufferdanger Muer (L) | <p>■ Espaces Naturels Sensibles (F)</p> <ul style="list-style-type: none"> 17- Marais du Coulmy 18- Parivaux 19- Vallons des Sources du Coulmy 20- La Moulaine de Moulaine à Herserange 21- Vallée de la Moulaine 22- La Moulaine Amont 23- Vallon du Nanhel 24- Forêts de Ravin de la Chiers <p>▨ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique - ZNIEFF (F)</p> <ul style="list-style-type: none"> 25- Vallée de la Moulaine 26- Forêts de Ravin de la Chiers en amont et en aval de Longuyon 27- Cranière de Baslieux, Méandre de Pierrepont et Vallée de Nanheul <p>■ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux - ZICO (F)</p> <ul style="list-style-type: none"> 28- Val de Chiers et Environs de Spincourt <p>— Frontières nationales</p> |
|--|--|

Sources : Région Wallonne et asbl Natagora (B) - DIREN et Conseil Général de Meurthe et Moselle (F) - Ministère de l'Environnement (L)

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2006



Des protections variables d'un pays à l'autre

L'Agglomération du PED dispose de **8 Réserves Naturelles** : 4 grand-ducales, 4 belges dont une réserve privée transfrontalière franco-belge (le Marais de la Cussignière). De plus, 3 réserves sont en projet au Luxembourg²⁴. Le territoire est aussi concerné par le réseau européen de biodiversité Natura 2000. L'espace PED regroupe **8 sites Natura 2000** dont 5 en Belgique et 3 au Luxembourg. Le secteur français de l'espace PED a **des espaces considérés d'intérêt environnemental certain**, mais qui ne bénéficient pas de protections réglementaires. Ainsi, on constate la présence de 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). L'Agglomération Longovicienne a également 8 zones classées en Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont 3 sont également des ZNIEFF.

...de risques de glissements de terrain et d'éboulements de falaises...

Le passé sidérurgique et minier de l'Agglomération a donc donné naissance à une nouvelle donne environnementale sur plusieurs portions du territoire. Mais les héritages et l'activité industrielle actuelle du PED peuvent être également une source de risques environnementaux.

b- Risques environnementaux

Une présence locale de gonflements de terrain...

Les risques géologiques²⁵ : des possibilités de **gonflements de terrain** existent sur la commune d'Aubange (B) et Bascharage (L). En matière de **glissements de terrain**, plusieurs communes françaises sont concernées : Cosnes-et-Romain, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Mont-Saint-Martin, Mexy, Laix, Lexy, Longlaville, Longwy, Réhon, Saulnes et Ville-Houdlémont. Ces glissements ont notamment affecté la RN18 à Mont-Saint-Martin et la RN52 à Longwy. C'est aussi le cas d'habitations à Longwy qui ont dû être démolies après un arrêté de péril. Au Luxembourg, les glissements de terrains ne sont pas impossibles sur la commune de Pétange. Enfin, cette commune et celle de Differdange sont susceptibles de connaître des **éboulements de falaises**, le long de la cuesta bajocienne.

...et d'affaissements miniers

Les affaissements miniers : ce type d'affaissement concerne les 3 versants du PED. Cependant, le risque est très circonscrit et il concerne des espaces non bâtis dans l'espace belgo-luxembourgeois alors qu'en France, la zone potentiellement concernée par ce phénomène est étendue et certains sites repérés sont en zones bâties. Il n'y a pas moins de **13 communes de l'Agglomération de Longwy** faisant l'objet aujourd'hui d'études des services de l'Etat (la DRIRE) pour établir précisément les zones à risque : Cosnes-et-Romain, Lexy, Mexy, Réhon, Longwy, Mont-Saint-Martin, Herserange, Longlaville, Saulnes, Haucourt-Moulaine, Hussigny-Godbrange à la frontière belgo-luxembourgeoise et les communes de Laix et Morfontaine plus au sud. D'ici fin 2007, toutes les communes du Pays-Haut français auront une connaissance précise des problèmes en présence à travers le Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

²⁴ Griechten (commune de Bascharage), Neimillen et « A la Haute Saule » (commune de Pétange).

²⁵ Risques géologiques considérés : les gonflements et les affaissements de sols (affaissements miniers inclus), les glissements de terrain et, enfin, les éboulements de falaises.

Les crues : un problème récurrent sur la Chiers...

Les risques d'inondations : ils se concentrent **essentiellement sur le tronçon de la Chiers situé en aval de la frontière luxembourgeoise**, lorsque cette rivière reçoit les eaux de la Messancy²⁶. Ce sont les parties urbanisées d'Athus en Belgique et des communes françaises d'Herseange et de Longlaville qui ont été le siège des débordements les plus significatifs du cours d'eau. Les autres communes de l'Agglomération de Longwy traversées par la Chiers ont également dû faire face à des crues. A titre d'exemple, entre 1982 et 1999, il y a eu pas moins de 9 arrêtés de catastrophe naturelle liés aux inondations et aux coulées de boue sur la Commune de Longwy. Depuis 1994, une collaboration s'est mise en place en transfrontalier pour traiter le problème des crues.

Des entreprises françaises soumises à autorisation

Les risques industriels français : l'Agglomération de Longwy dispose de **5 établissements considérés comme cibles par la DRIRE** dont un site relevant d'enjeux nationaux, la CGE d'Hussigny-Godbrange, ex-centre de stockage de déchets ultimes. Outre ces 5 établissements, on dénombre **16 autres entreprises classées soumises également à autorisation**. Ces établissements sont classés essentiellement sur les aspects « risques technologiques » (incendie, explosion toxique). Au sein de ce groupe, ce sont les sites spécialisés dans le stockage et/ou le recyclage des déchets qui dominent (8 établissements). En terme spatial, c'est la commune de Villers-la-Montagne qui concentre le plus grand nombre d'entreprises (6 - Cf. *Les risques et les héritages industriels de l'Agglomération du PED p.43*).

Des stocks inflammables wallons aux containers athusiens

Les risques industriels wallons : ils se trouvent exclusivement sur les communes d'Aubange et de Messancy. Il est possible de distinguer deux grands types de risques : ceux liés à des stocks de produits inflammables de type plastiques, carburants, peintures nécessaires à des entreprises locales (chimie, centres commerciaux, société de transports) et ceux liés à la présence potentielle de produits dangereux en transit (hall de stockage, terminal container). Il faut également mentionner la présence d'une fonderie qui peut être, potentiellement, une source de pollution.

L'espace SIKOR : risques SEVESO, complexe sidérurgique, réserves de carburants

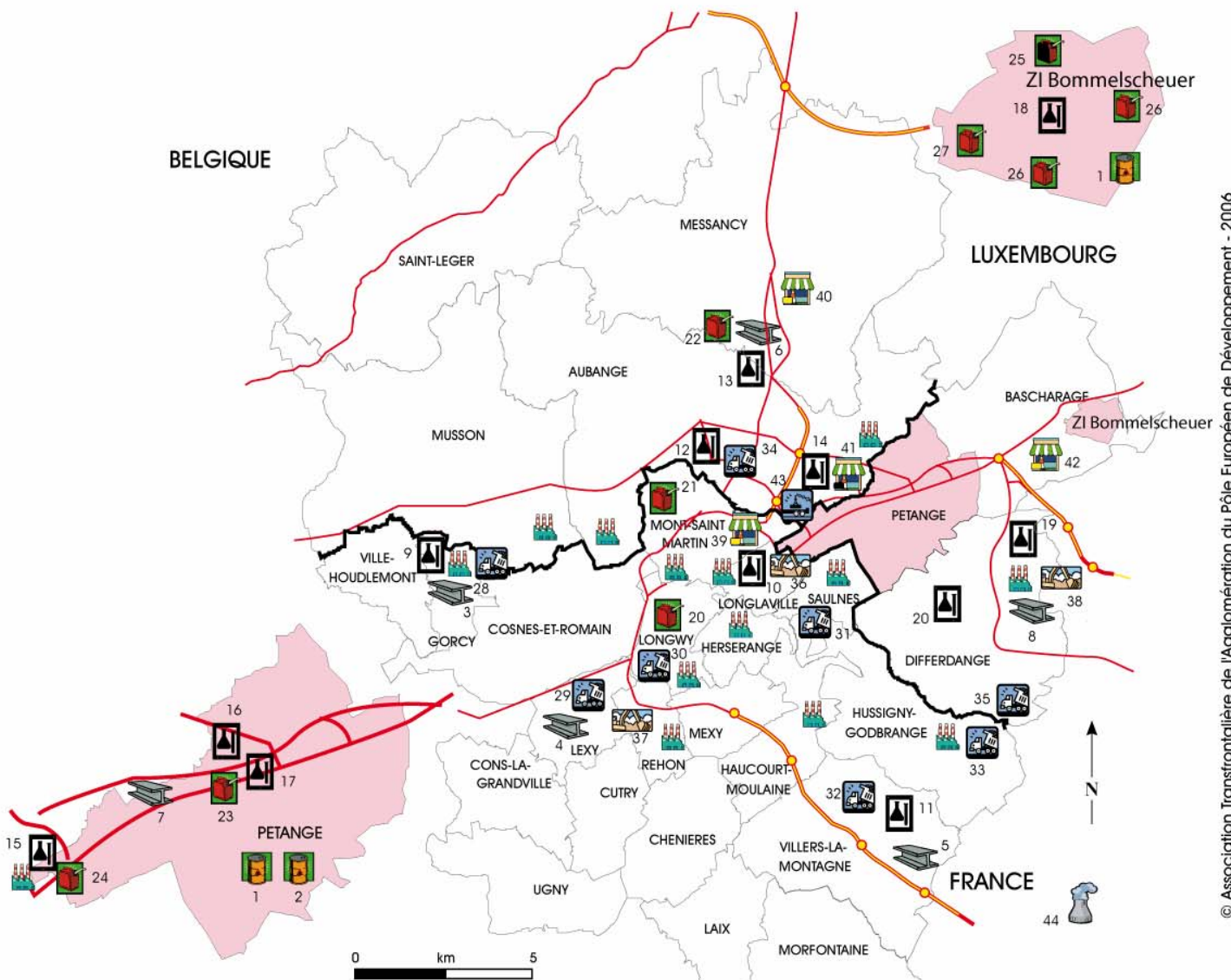
Les risques industriels luxembourgeois : il y a tout d'abord les **3 entreprises classées SEVESO** dont deux en seuil haut et une en seuil bas. De plus, les relevés environnementaux effectués à proximité des établissements sidérurgiques d'Arcélor sur les communes de Differdange (Profilarbed²⁷) et de Pétange (l'Ares sur la localité de Rodange) ont mis en évidence **des pics de pollution liés aux métaux lourds**. Enfin, d'autres entreprises émettent des pollutions ou présentent un risque en cas d'incidents. Les 3 communes ont de nombreux établissements présentant des risques en cas d'incendie étant donné leurs stocks de matériaux inflammables et/ou explosif (ex : stocks plastiques de l'entreprise MIPA à Pétange et stations essence concentrées à Rodange).

²⁶ Les autres cours d'eau présents sur l'Agglomération (ex : la Crosnière entre Differdange et Saulnes à la frontière franco-luxembourgeoise) peuvent également connaître des crues dont les effets restent cependant moins importants que ceux enregistrés sur le tronçon franco-belge de la Chiers.

²⁷ Outre l'établissement Profilarbed d'Arcélor, la commune de Differdange dispose d'autres établissements impliqués dans le secteur sidérurgique, la société Primorec qui recycle les résidus sidérurgiques pour en retirer du fer et le zinc et la société Cloos spécialisée dans le recyclage des mâchefers en matériaux de construction de route.



Les risques et les héritages industriels de l'Agglomération du PED*



- | | | |
|--|--|--|
| <p>Entreprises SEVESO
(nom, site et risques confidentiels au Luxembourg)</p> <p>1- Seuil Haut
2- Seuil Bas</p> | <p>Stocks d'hydrocarbures importants</p> <p>21- Centrale d'enrobés MSME (F)
22- Transporteur Charlier (B)
23- Air Liquide (L)
24- Stations Essence Route de Longwy (L)
25- Delphi Automotiv System (L)
26- Luxguard/Luxpet (L)
27- Transporteurs Offergeld/Liff/ Sales-Lentz (L)</p> | <p>Centres commerciaux et périphérie
(gaz, aérosols, engrais, peintures...)</p> <p>39- Auchan (F)
40- Ensemble Cora-Leroy Merlin (B)
41- Ensemble Delhaize-Magasins de bricolage (B)
42- Ensemble Cactus-Bofferding-Béierhaascht (L)</p> |
| <p>Sidérurgie - Métallurgie</p> <p>3- Affinage de Lorraine (F)
4- Lorraine Tubes (F)
5- MB Automotive - Eurostamp (F)
6- Magolux (B)
7- ARES (L)
8- Profilarbéd - Primorec (L)</p> | <p>Centres de déchets (stock., transit ou recyclage)</p> <p>28- Sertic (F)
29- SLR - A. Antoine - Lexy auto pièces occas. (F)
30- Onyx est (F)
31- Sertic - RecyFrance (F)
32- Recytecnic - Longwy Métaux (F)
33- CGE (site fermé sous surveillance - F)
34- Luxfer (B)
35- Ronneberg (site fermé sous surveillance - L)</p> | <p>Terminal de conteneurs</p> <p>43- Athus Terminal Container (B)</p> |
| <p>Chimie - Peinture - Plastiques</p> <p>9- Lorraine Circuits (F)
10- Longlaville Performance Fibers (F)
11- Ergom - Metzeller (F)
12- Michelman - EMI - Hall Exxon Mobil - Champion (B)
13- Ampacet (B)
14- Jost Logistics (stockage potentiel - B)
15- Porocel (ex-Catalyst Recovery - L)
16- OPI - MIPA - Avery Dennison (L)
17- Metlux (L)
18- TDK (L)
19- Rubbermaid (L)
20- Luxhygiène (L)</p> | <p>Centres Nucléaire</p> <p>44- Centrale de Cattenom (à 30 km - F)</p> | <p>Communes disposant de friches industrielles et/ou de sites désaffectés</p> |
| <p>Crassiers</p> <p>36- Crassier de Longlaville (entreprise SLR - F)
37- Crassier de Réhon (entreprise Hergot - F)
38- Crassier Differdange-Sanem (entreprise Cloos - L)</p> | <p>Frontières nationales</p> | <p>Autoroute</p> |
| | <p>Nationale</p> | <p>Echangeur autoroutier</p> |

* Cette carte signale les entreprises présentant un risque "technologique" (incendies, explosion...) et celles susceptibles d'émettre des polluants (eau, air...). Les risques posés sont considérés "acceptables" car les entreprises se sont engagées à produire selon des normes environnementales et de sécurité réduisant l'occurrence des incidents et limitant la pollution en dessous des seuils maximum édictés par les Etats respectifs.

Sources: Commandant des pompiers des communes d'Aubange et de Messancy (B) - DRIRE pour les entreprises soumises à autorisation (F) - Commandants des pompiers des communes de Bascharage, Differdange et Pétange, Administrations Communales de Differdange et Pétange, ITM pour les entreprises SEVESO (L)

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

Des risques à l'origine d'un accord d'entraide perfectible

La présence des risques industriels sur l'espace PED a donné lieu à la création d'une charte sur l'aide interfrontière pour la « région environnante de Longwy, Aubange et Pétange », signée par les corps de services d'incendie locaux²⁸. Cependant, cette collaboration souffre de manques. Il y a une certaine méconnaissance des hommes et des matériels mobilisables de l'autre côté des frontières. Enfin, l'intervention à l'étranger pose le problème de la couverture par les assurances du personnel mobilisé ainsi que la question de la prise en charge des blessés sur site en cas d'accidents. **La coopération locale n'a pas donné lieu jusqu'à présent à un Plan d'Urgence Transfrontalier** qui impliquerait une mise en réseau transfrontalière plus intégrée (services d'incendie, sécurité civile, structures hospitalières disposant d'un service d'urgence, traitement du problème des assurances...).

Les héritages industriels, les décharges et leur difficile traitement

Outre les entreprises à risques, les trois secteurs nationaux de l'Agglomération du PED disposent de **friches industrielles** héritées de la sidérurgie. La taille de certains sites est importante (ex : crassier de Differdange-Sanem : 150 ha). Ce ne sont pas moins de **12 communes de l'espace PED** qui disposent de tels sites, dont le potentiel d'urbanisation peut être limité par plusieurs facteurs (maîtrise foncière, état des sous-sols, degré de pollution...) : Aubange, Differdange, Gorcy, Herserange, Hussigny-Godbrange, Longlaville, Longwy, Mont-Saint-Martin, Musson, Pétange, Réhon et Saulnes. Parallèlement à cela, les communes de Differdange (L) et d'Hussigny-Godbrange (F) se distinguent par la présence, sur la frontière franco-luxembourgeoise, d'**anciens centres d'enfouissement de déchets**, et notamment de déchets industriels : le Ronnebiérg (L) et l'ancienne CGE (F).

La Centrale de CATTENOM et ses périmètres nationaux de sécurité

En terme d'entreprises présentant un risque d'accident majeur et proche de l'Agglomération du PED, il faut citer la centrale nucléaire de Cattenom en France. Cette dernière a donné lieu à des plans d'urgence nationaux sur des périmètres différents : un rayon de 10 km autour du site en France (Plan Particulier d'Intervention) alors qu'au Luxembourg, le rayon de cette première zone d'intervention est fixé à 25 km (Plan Particulier de Secours). Cette spatialisation nationale des zones à risque montre que l'espace luxembourgeois du PED est aux portes du périmètre d'intervention grand-ducal Ouest alors que l'Agglomération de Longwy est relativement éloignée de l'espace d'intervention initial français. La Province du Luxembourg belge n'a pas, quant à elle, de plan spécifique.

c- Acteurs publics, gestion de l'environnement et coopérations transfrontalières

Les services régionaux et provinciaux

Les autorités de tutelle wallonnes : l'environnement relève de plusieurs services. Le **Ministère de la Région Wallonne** dispose d'une Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE) devant gérer les questions relatives à l'eau, les déchets, la nature, les forêts, la police de l'environnement, la prévention et les autorisations et enfin la recherche en matière d'environnement. De plus, la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du

²⁸ Belgique : Aubange, Virton - France : Longwy, Longlaville, Mont-Saint-Martin, Saulnes - Luxembourg : Pétange, Rodange, Lamadelaine, Bascharage.

Patrimoine (DGATLP) dispose également de fonctions liées à la protection de l'environnement. Elle fixe les lignes de force de la gestion des paysages (Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme) et se trouve engagée dans la protection de sites remarquables (Division du Patrimoine). La **Province de Luxembourg** a également des compétences environnementales à travers notamment son Département du Développement Citoyen, lequel comprend un service « Ressources Naturelles » (axé sur la création d'un pôle de compétence du bois) et un service « Environnement-Energies Renouvelables ». Parallèlement à cela, le Gouverneur de la Province préside l'Agence Prévention et Sécurité (APS) qui gère les questions relatives au Plan d'Urgence.

L'Etat français en région et dans les départements : la diversité des services

Les autorités de tutelle françaises : le Préfet de Département est chargé de coordonner les questions relatives à l'environnement avec les services ministériels implantés au niveau régional (ex : Direction Régionale de l'Environnement – DIREN) et départemental (ex : Direction Départementale de la Sécurité Publique). De plus, l'Etat français s'en remet à des établissements publics disposant de structures régionales ou départementales pour relayer son action (ex : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie - ADEME). Depuis 1983, les **Conseils Régionaux français sont co-responsables avec l'Etat en matière d'environnement**. Ils sont également à l'initiative de la création des Parcs Naturels Régionaux et peuvent développer des coopérations transfrontalières dans ce domaine avec l'autorisation étatique. Enfin, l'autorité régionale peut demander à l'Etat un transfert de compétences (ex : la création, l'aménagement et l'exploitation de canaux, de ports fluviaux et de voies navigables). La Région Lorraine a pris, quant à elle, l'initiative de créer une association, l'AREL (Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine), chargée de susciter la concertation des acteurs publics et privés sur cette thématique. Les **Conseils Généraux français, quant à eux, interviennent en matière d'environnement dans 3 domaines** : la protection de la nature (ex : gestion des Espaces Naturels Sensibles), l'aménagement du cadre de vie (ex : participation au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement - CAUE) et la lutte contre les pollutions et des risques (ex : financement des collectivités locales dans l'assainissement et la maîtrise des déchets ainsi que dans la gestion de l'eau en partenariat avec l'Agence de l'Eau). En plus de ces 3 axes, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle réalise une politique de sensibilisation à l'environnement, notamment à l'attention des scolaires, depuis 1999, par le biais d'une Maison de l'Environnement.

L'environnement : une compétence relevant de plusieurs ministères grand-ducaux

Les autorités de tutelle luxembourgeoises : les attributions relatives à l'environnement sont du ressort de plusieurs ministères. Il y a tout d'abord le **Ministère de l'Environnement** dont les compétences sont très étendues : qualité de l'air, bruit, déchets, établissements classés, espaces boisés publics, conservation de la nature, de la chasse dont la renaturation des cours d'eau. Il y a ensuite le **Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire**, responsable de la gestion de l'eau, mais également de plusieurs autres thématiques en coopération avec d'autres administrations étatiques (ex : parcs naturels). En matière d'établissements à risques, l'**Inspection du Travail et des Mines (ITM)**, qui dépend du Ministère du Travail et de l'Emploi, a des responsabilités parallèles à celles du Ministère de l'Environnement en ce qui concerne la mise en place de la procédure de classement (commodo-incommodo). L'ITM, la Division des Etablissements Classés du Ministère



de l'Environnement ainsi que l'**Administration des Douanes et Assises du Ministère des Finances** ont également un pouvoir de contrôle des entreprises. Ils sont habilités à constater les infractions et les responsabilités des sociétés. Le **Ministère de l'Economie et le Ministère des Finances** ont, pour leur part, des compétences concernant le traitement des friches. C'est pourquoi ces ministères se retrouvent, avec les Ministères de l'Intérieur et de l'Environnement, au conseil de gérance de la société de droit privé AGORA, chargée de viabiliser et développer les friches industrielles situées sur d'anciens sites de sociétés sidérurgiques luxembourgeoises. Enfin, le service géologique du **Ministère des Travaux Publics** est compétent dans le traitement des questions relatives aux risques géologiques (effondrements miniers...).

Des responsabilités locales

Les communes et les syndicats intercommunaux : les responsabilités des communes et des intercommunalités sont avant tout de 4 ordres : la planification urbaine, le traitement des déchets ménagers, la gestion de l'eau et la renaturation des rivières. Concernant la collecte et l'élimination des déchets, le service est relativement intégré et intercommunal sur les versants français et wallon du PED alors que sur le versant luxembourgeois, la collecte est avant tout communale alors que le traitement s'inscrit dans une démarche intercommunale. L'assainissement des eaux donne lieu à des coopérations intercommunales. Outre ces missions, 2 syndicats intercommunaux, le Syndicat Intercommunal du Kordall (SIKOR - L) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers (SIAC - F) se sont engagés dans une démarche de renaturation de la rivière Chiers, mais sans qu'une coopération transfrontalière ne soit à ce jour initiée. En Belgique, les dynamiques de renaturation des cours d'eau concernent depuis plusieurs années le bassin du Ton et ses affluents²⁹. Elles sont conduites dans le cadre d'un Contrat de Rivière élargi actuellement au bassin de la Messancy impliquant des acteurs publics, mais également des membres de la société civile.

Des initiatives très opérationnelles

Les coopérations transfrontalières : outre les coopérations très concrètes concernant les crues de la Chiers ou l'entraide des services de pompiers en cas d'incidents, plusieurs projets ont été initiés à la frontière. Ces opérations impliquent des acteurs publics, privés et associatifs et se situent sur des territoires qui ne sont pas nécessairement calés sur les limites extérieures de l'Agglomération du PED (Cf. *Les coopérations transfrontalières environnementales* p.47). Il est possible de les regrouper en 3 thématiques :

- **l'eau** : au Luxembourg, le traitement des eaux de Lasauvage (localité de Differdange) est assuré en France, par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Longwy (SIAAL), grâce à un raccordement au réseau français à Saulnes. Au niveau des projets, la commune de Ville-Houdlémont (F) souhaite être raccordée à la future station d'épuration belge de Signeux située à Musson (B). En matière d'approvisionnement en eau potable, la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) effectue un achat à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL) en France pour alimenter notamment les communes d'Aubange et de Messancy. Sur le versant grand-ducal du PED, l'eau potable vient notamment de 63 sources dont 3 sont situées

²⁹ L'AIVE, responsable de la gestion du tronçon belge de la Chiers, n'a pas pour l'instant de projet de renaturation du cours d'eau. Il y aurait plus une volonté de canaliser le cours d'eau pour prévenir les inondations.



en Belgique et font l'objet d'un accord actuellement entre la Province du Luxembourg belge et le Syndicat des Eaux du Sud grand-ducal.

- **la pollution industrielle** : plusieurs actions ont été menées ces dernières années. Concernant la coopération impliquant les communes, en 2004, la Ville de Pétange (L) a fait savoir aux autorités françaises que l'exploitation du crassier de Longlaville était, selon elle, à l'origine d'un nuage de poussières polluant ses espaces résidentiels situés à Rodange. Un problème de bruit a également été mentionné par l'administration communale. La DRIRE, mandatée par la Préfecture, est venue sur le site de Rodange pour constater les problèmes. Elle a ensuite pris contact avec l'exploitant du crassier, la SLR, afin de lui faire part de deux changements souhaitables : la création d'un talus antibruit et le goudronnement des pistes empruntées par les camions sur le crassier pour éviter la dispersion des poussières. Cette dernière proposition a été acceptée par la SLR qui a effectué le recouvrement de la voie en 2004-2005. Les communes de Pétange (L), Longlaville (F) et Saulnes (F) ont sollicité la Préfecture française pour connaître l'objectif des travaux de déboisement conduits par la SLR sans autorisations préalables.

- **le patrimoine environnemental** : outre les coopérations à l'échelle régionale en matière d'écologie, comme le Plan de Base Ecologique et Paysager Transfrontalier (PBEPT) impliquant une grande partie de la frontière belgo-luxembourgeoise, le Contrat de Rivière du Ton a permis de lancer, en 2005, une démarche entre la commune de Musson (B) avec celle de Gorcy (F) et l'asbl belge Natagora pour procéder à des aménagements de mise en valeur du Marais de la Cussignière, réserve naturelle privée en situation transfrontalière.

d- Pour une gestion transfrontalière de l'environnement

L'état des lieux de l'Environnement a été présenté en 2 séances au Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière le 5 Décembre 2005 et le 7 Juillet 2006. Plusieurs pistes d'actions transfrontalières évoquées par les 50 acteurs de l'environnement sollicités dans le cadre de ce diagnostic ont fait l'objet d'un débat entre les élus locaux. Les actions suivantes ont retenu l'attention des membres de l'Association :

Un Plan d'Urgences PED : l'amélioration de l'entraide transfrontalière en matière de secours lors d'incidents majeurs a déjà fait l'objet d'une réflexion dans le cadre du volet « Equipements hospitaliers » du Schéma de Développement. Le volet « Environnement », de par la présentation des risques industriels en présence, montre le caractère primordial d'une telle coopération. L'Association Transfrontalière s'est proposée de piloter un groupe de travail opérationnel pour déboucher sur des concrétisations en la matière.

Un Contrat de Rivière transfrontalier Chiers : la Charte d'Agglomération évoque la nécessité de mettre en réseau les espaces environnementaux protégés. Le diagnostic réalisé montre que le territoire dispose de 28 espaces labellisés. Il y a donc matière à faire un réseau conséquent. De plus, des dynamiques d'amélioration de l'environnement sont engagées sur chaque versant du PED (renaturation de la Chiers luxembourgeoise et française – renaturation sur le bassin Ton-Messancy wallon). La Chiers, rivière transfrontalière à dépolluer pourrait être la colonne vertébrale de cette mise en réseau des espaces protégés dans le cadre d'un Contrat de Rivière transfrontalier associant préservation des espaces, pédagogie et mise en valeur des sites.



Un réseau transfrontalier concernant les pollutions : les mesures des polluants faites aujourd'hui sur le PED sont déséquilibrées d'un versant à l'autre et la comparaison des résultats n'est pas toujours aisée. De plus, en cas de sinistre environnemental sur un secteur du PED (ex : pollution d'un cours d'eau), il n'y a pas de procédure pour prévenir rapidement les acteurs compétents de l'autre côté de la frontière. L'harmonisation des contrôles des polluants voulus par l'Union Européenne et la nécessité de réseaux de prévention transfrontaliers trouvent tout leur sens sur l'Agglomération du PED.



Le Schéma de Développement : des recommandations à l'action

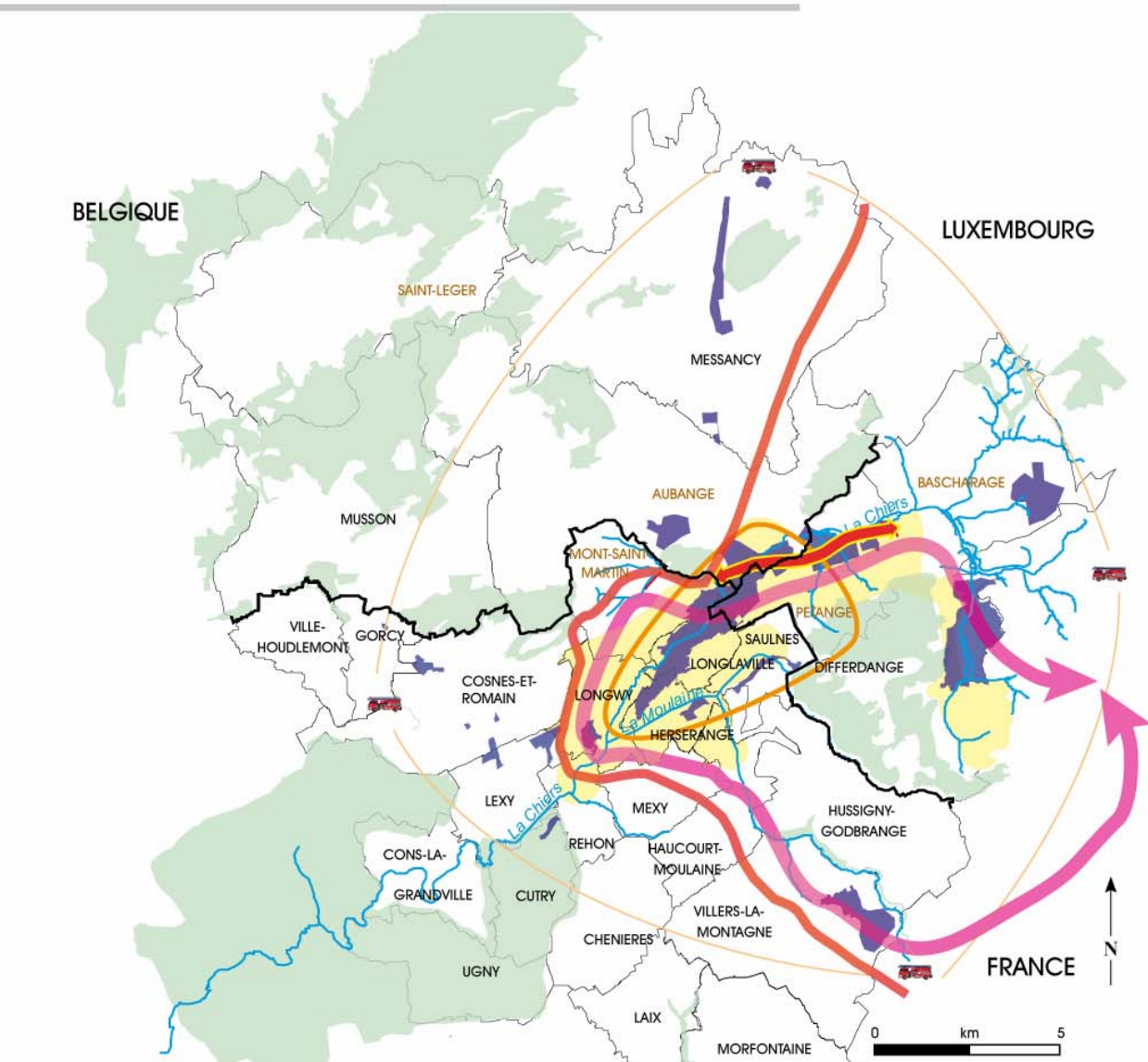
La réalisation du Schéma de Développement a permis tout d'abord de constater que les mutations spatiales à l'œuvre sur l'Agglomération du PED s'affranchissent des limites nationales. La Vallée transfrontalière de la Chiers a été le réceptacle, pendant plus d'un siècle, d'une économie sidérurgique qui a organisé l'espace, d'une manière équivalente, de part et d'autre des frontières. Ce secteur d'activité a fondé l'attractivité des lieux. Dans les années 1980, la crise de l'industrie lourde a nécessité l'apparition d'un nouveau moteur organisationnel du territoire. Ce sont les Etats qui, à travers la dynamique « Pôle Européen de Développement », se sont substitués à la sidérurgie déclinante pour définir les fondements d'une nouvelle polarité. Cette phase d'interventionnisme fort, basé sur un réaménagement en profondeur de l'espace transfrontalier et une politique industrielle attractive, a duré 10 ans (1985-1995). La fonction d'aménagement de l'espace PED a ensuite été dévolue aux collectivités locales. C'est à cette même époque, à la fin des années 90, que les effets déstructurants de la globalisation économique sont apparus localement. Plusieurs entreprises tournevis, pourvoyeuses d'emplois, et attirées par les subsides publics, ont décidé de fermer leurs sites de production locaux.

Ce phénomène d'instabilité s'est surtout concentré en France et en Belgique. Le Luxembourg a résisté grâce à sa législation économique et il a servi de locomotive à l'ensemble du PED, employant aujourd'hui plus de la moitié des actifs résidant sur les versants français et belges du territoire. Les intercommunales wallonne et lorraine n'ont donc pas eu à gérer une situation de crise équivalente à celle de la sidérurgie 30 ans plus tôt. Elles ont dû surtout repositionner leurs espaces économiques laissés vacants et gérer les conséquences de l'essor grand-ducal au même titre que les collectivités locales luxembourgeoises (ex : la pression foncière liée au développement résidentiel). Cependant, à la différence de l'époque triomphante des hauts fourneaux, l'Agglomération n'emploie plus tous ses actifs. Les foyers d'emplois actuels se situent de plus en plus à l'extérieur du territoire et surtout dans la région de Luxembourg-Ville. De plus, 25 000 emplois sont annoncés à Esch/Belval d'ici 25 ans. Même le versant grand-ducal de l'espace Pôle Européen de Développement perd aujourd'hui certains emplois (ex : fermeture de TDK en 2006). L'apparition, à terme, d'un PED « dortoir », dans un espace périurbain luxembourgeois et eschois, signerait la fin d'une centralité et d'une identité axées sur la vallée de la Chiers depuis le 19^{ème} siècle.











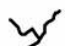
La disparition d'une polarité « Chiers » n'est pas une fatalité. Les pouvoirs publics locaux mettent en place des stratégies pour garder une certaine attractivité. La question est de savoir si une coopération transfrontalière entre ces collectivités locales regroupant un total de 126 000 habitants, soit plus que Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette réunis, peut contribuer à raffermir concrètement la vallée de la Chiers face aux pôles périphériques. L'Association Transfrontalière, à travers son Schéma de Développement, montre qu'un certain nombre d'enjeux se situe à l'échelle de cette Agglomération et qu'une vision commune des actions à mener pour l'ensemble du territoire permettrait de renforcer chaque versant national du Pôle Européen de Développement. Au contraire, prise séparément, chaque partie de l'espace PED risque d'avoir des difficultés à se positionner dans l'espace régional, même vis-à-vis de pôles de moindre importance de type Arlon ou Thionville.

En matière d'habitat, une relance de la fonction résidentielle adaptée aux besoins des ménages et une régénération urbaine dans les centres villes apparaissent nécessaires pour donner un cœur d'Agglomération capable de cristalliser une identité renouvelée. Concernant l'économie, force est de constater que les 3 versants du territoire sont concurrents pour accueillir les entreprises (ex : développement des centres commerciaux), mais les emplois créés bénéficient à tous avec notamment l'installation de nouveaux actifs localement. Une stratégie de communication économique unifiée vis-à-vis de l'extérieur est le premier jalon d'une collaboration dans ce domaine sensible. La question des transports est également un thème à forts enjeux transfrontaliers. Le bouclage autoroutier belgo-français passant par l'Agglomération permettrait de la désenclaver. De plus, l'Avenue de l'Europe, seul axe transfrontalier majeur, devenu au fil des années le « Goulot de l'Europe », nécessite un réaménagement en profondeur.

Axes du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2006

- | | | | |
|-------------------|---|---|---|
| HABITAT |  Coeur urbain à renforcer | ENVIRONNEMENT |  Contrat de Rivière Chiers à constituer |
| ECONOMIE |  Zones économiques à promouvoir en transfrontalier | |  Patrimoine naturel à gérer en réseau |
| TRANSPORTS |  Bouclage autoroutier E411-A28-A30 à réaliser | EQUIPEMENTS |  Collaboration éducation-formation à renforcer |
| |  Réaménagement "Avenue de l'Europe" à étudier |  SAINT-LEGER | Coopération intercommunale
Accueil de la petite enfance à développer |
| |  Zukunftsring connectant les Agglomérations du PED et d'Esch/Villerupt à achever |  | Plan d'Urgences à élaborer |
| | |  | Frontières nationales |

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

De plus, toujours en matière d'accessibilité, une agglomération de plus de 120 000 habitants, dans un cadre national, aurait une stratégie de mobilité permettant aux salariés résidents de se rendre sur les lieux d'emplois locaux en transport en commun. Cela n'est pas le cas sur le PED. Il y a donc matière à collaborer en ce domaine. Parallèlement à cela, les équipements publics sont également des éléments structurants de l'espace pouvant susciter des coopérations. Dans un contexte d'économie d'échelle et de transfert de services publics dans les pôles urbains majeurs, les 3 versants de l'espace transfrontalier pris séparément sont dans une situation d'infériorité par rapport aux proches villes d'Arlon, de Thionville et d'Esch-sur-Alzette. Une logique de coopération transfrontalière paraît évidente pour garder une attractivité en terme d'équipements. Cela est vrai pour les infrastructures de l'éducation et de la formation, mais également pour celle de la petite enfance et du secteur hospitalier. Enfin, l'environnement est probablement la thématique la plus porteuse de coopérations transnationales car les pollutions et le patrimoine environnemental n'épousent pas les limites étatiques. Un Plan d'Urgence PED et une démarche de Contrat de Rivière Transfrontalier axé sur la Chiers pourraient être les deux axes d'une stratégie assurant une gestion environnementale équilibrée.

Les pistes de travail élaborées en association avec les acteurs du territoire par le biais d'ateliers de travail ou d'entretiens ont créé une dynamique de projets. Plusieurs actions pilotes ont été lancées pour donner de la substance à la collaboration (Cf. Annexe 1 p.53). Elles ont suscité l'apparition de groupes de travail. L'Association Transfrontalière est ainsi devenue un espace de débats et de coordination des volontés plurielles. Cependant, les travaux tenus, et toujours à l'œuvre, n'impliquent pas nécessairement de résultats immédiats. Ils ont montré certaines limites de l'exercice dans la configuration actuelle d'une Association Transfrontalière qui n'a pas de mandat pour engager des actions structurantes en matière de développement local à l'échelle du PED. Le Schéma de Développement de l'Association ne s'impose pas au territoire. Sa matérialisation repose sur la volonté d'acteurs nationaux qui possèdent des budgets d'investissement.

Le passage à la phase « financement » du Schéma de Développement n'est pas simple. Dans un cadre purement national, l'élaboration d'un projet de territoire opérationnel est difficile. Elle suppose un consensus politique local dépassant le cadre communal et un accompagnement financier des autorités de tutelle. A l'échelle transfrontalière, surtout lorsqu'il y a 3 pays impliqués, la difficulté est encore plus grande. Il n'y a pas nécessairement de triplement des obstacles politiques, mais quoi qu'il arrive, les financements structurels restent actuellement figés dans des cadres stratégiques étatiques et le projet transfrontalier doit donc s'insérer dans les 3 logiques nationales. De plus, l'écart de richesse grandissant entre les collectivités locales françaises, belges et luxembourgeoises est également au cœur du problème. Pour être partenaire d'un projet structurant transfrontalier, encore faut-il que les contributions financières soient relativement équilibrées de part et d'autre des frontières. Cela ne peut pas être le cas aujourd'hui au niveau local.

La mise en place du Schéma de Développement implique donc une démarche innovante. La notion de « laboratoire de l'Europe » qui est à la base de l'initiative originelle « Pôle Européen de Développement » en 1985 est toujours d'actualité. Elle sous-entend un engagement fort des Etats et des Régions pour appuyer les collectivités locales car le droit à l'expérimentation transfrontalière reste une compétence régaliennne et la capacité budgétaire des syndicats intercommunaux de la Vallée de la Chiers est limitée. La construction de « l'Europe au millième », au point frontière, demande une fusion des stratégies locales, régionales et étatiques trinacionales. Après les phases « reconversions publiques » (1985-1995) et « observation territoriale locale - définitions d'enjeux et de projets innovants » (1996-2006), un nouveau cycle d'aménagement transfrontalier doit s'ouvrir pour opérationnaliser un projet commun. L'existence d'une communauté de destin transfrontalière n'est plus à démontrer, mais le Schéma de Développement et sa mise en place progressive montre qu'un nouveau partenariat doit être construit pour arriver à des concrétisations. Depuis plus de 20 ans, le Pôle Européen de Développement est cité en exemple comme une initiative d'intégration européenne unique en son genre. Aujourd'hui, le PED doit évoluer afin de devenir un pôle majeur capable de rééquilibrer l'espace régional axé, aujourd'hui, essentiellement sur Luxembourg-Ville.



Annexes

- Annexe 1 : Liste des actions issues du Schéma de Développement entre 2001 et 2006.....p.53
- Annexe 2 : Membres du Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière au 30 Juin 2006.....p.55
- Annexe 3 : Liste des participants aux Ateliers « Programme Local de l'Habitat Transfrontalier » de l'Association Transfrontalière du 11 Février 2003.....p.56
- Annexe 4 : Listes des participants aux Ateliers « Transports » de l'Association Transfrontalière du 13 Novembre et 4 décembre 2003.....p.58
- Annexe 5 : Acteurs contactés dans le cadre du volet « Equipements de l'enseignement secondaire et supérieur » du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED.....p.62
- Annexe 6 : Acteurs contactés dans le cadre du volet « Equipements de la formation pour adultes » du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED.....p.64
- Annexe 7 : Acteurs contactés dans le cadre du volet « Equipements de l'accueil de la petite enfance » du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED.....p.65
- Annexe 8 : Acteurs contactés dans le cadre du volet « Equipements hospitaliers » du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED.....p.67
- Annexe 9 : Acteurs contactés dans le cadre du volet « Environnement » du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED.....p.68
- Annexe 10 : Equipe technique de l'Association Transfrontalière en charge du « Schéma de Développement ».....p.70



Annexe 1 : Liste des actions issues du Schéma de Développement entre 2001 et 2006

Volet du Schéma	Action	Objectif	Pilotage de l'action	Avancement
Habitat et Plan Local de l'Habitat Transfrontalier	Visite consacrée à la reconversion des fonds de vallées de l'aire transfrontalière	Sensibiliser des élus concernant les stratégies de développement de l'habitat sur des fiches	AGAPE (F)	- Organisation de la visite en 2003 (70 acteurs présents)
Economie	Fiche interreg « réseau de développement transfrontalier »	Concevoir un équilibre entre développement endogène et exogène ayant pour priorité la création et le maintien d'emplois qualifiés	IDELUX (B)	- Fiche préparée en 2003, mais non finalisée
	Plaquette de promotion transfrontalière des zones d'activités du PED	Présenter les atouts de l'Agglomération du PED et ses espaces disponibles pour l'installation d'entreprises	IDELUX (B)	- Mise en place d'un groupe de travail en 2005 - Réalisation de la plaquette en 2006
	Présence au salon de l'immobilier d'entreprise du MIPIM à Cannes	Communiquer sur le PED auprès des professionnels de l'entreprise	IDELUX (B)	- Présence d'IDELUX au salon et présentation de la plaquette transfrontalière en 2006
Transports	Etude-action « Plan de Déplacement des Salariés » (PDS)	Mettre en place des actions facilitant la mobilité des salariés résidant et travaillant sur l'Agglomération du PED	SIKOR-CEPS/INSTEAD (L)	- Mise en place d'un groupe de travail élus-techniciens à partir de 2003 - Analyse des potentialités en 2003-2005 avec l'appui d'un consultant (TR Engineering) - Positionnement favorable des élus pour faire un test sur la ligne de bus transfrontalière franco-luxembourgeoise en 2005 - Projet non soutenu financièrement par les autorités de tutelle en 2006
	Concours d'architecture « Réaménagement de l'Avenue de l'Europe »	Proposer des options concernant l'artère transfrontalière principale du PED	SIKOR-CEPS/INSTEAD (L)	- Mobilisation de fonds interreg afin de faire le concours d'architecte en 2006

Volet du Schéma	Action	Objectif	Pilotage de l'action	Avancement
Equipements de l'enseignement secondaire et supérieur	Réseau des établissements locaux	Elaborer des projets transfrontaliers concernant l'éducation	SIKOR-CEPS/INSTEAD (L)	- Dynamique de projets en lien avec 4 établissements locaux autour d'activités périscolaires en 2006
Equipements d'accueil de la petite enfance	Crèche/Centre d'Accueil Transfrontalier	Favoriser la mise en place d'un équipement transfrontalier	SIKOR-CEPS/INSTEAD (L)	- Mise en place d'un groupe de travail élus-techniciens en 2005 - Positionnement en faveur d'une structure disposant d'un établissement par secteur national
Equipements hospitaliers	Plan d'urgence PED	Développer la coopération des services d'intervention pour limiter les sinistres en cas d'incidents majeurs sur le PED	SIKOR-CEPS/INSTEAD (L)	- Mise en place d'un groupe de travail élus-techniciens en 2005

Annexe 2 : Membres du Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière au 30 Juin 2006

STRUCTURE	NOM DES DELEGUES TITULAIRES	LE CAS ECHEANT, REPRESENTÉ PAR (NOM DU MANDATAIRE)
Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy	Frédéric BRIGIDI	
Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy	Jean-Paul DURIEUX	
Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy	Bernard LABBE	
IDELUX	René DELCOMMINETTE	Henry DEMORTIER
IDELUX (AUBANGE)	François RITS	
IDELUX (MESSANCY)	Roger KIRSCH	
IDELUX (MUSSON)	Michel YANS	
IDELUX (SAINT LEGER)	Alain RONGVAUX	
SIKOR (BASCHARAGE)	Jean CHRISTOPHE	
SIKOR (DIFFERDANGE)	Camille MERSCH	
SIKOR (PETANGE)	Gilbert WELTER	
Ministère du Logement, des Transports et du Développement territorial (B)	André ANTOINE	Madame Caroline ETIENNE
Ministère de l'Intérieur (GDL)	Jean-Claude SINNER	
Ministère de l'Intérieur (GDL)	Conny THEOBALD	
Préfecture de la Région Lorraine (F)	Pierre René LEMAS	Madame Martine KIRCHHOFF
Préfecture de Meurthe-et-Moselle (F)	Claude BALAND	Monsieur Philippe RONSSIN
AGAPE (F)	Jean Marc FOURNEL	

Annexe 3 : Liste des participants aux Ateliers « Programme Local de l'Habitat Transfrontalier » de l'Association Transfrontalière du 11 Février 2003

NOM	PRENOM	SOCIETE	FONCTION	PAYS	COMMUNE	TELEPHONE
ARIES	Christian	CLI - Cellule d'appui de Longwy	Président	F	LONGWY	03 82 23 98 66
AUBURTIN	Bernard	SOLLAC Lorraine		F	FLORANGE	03 82 51 67 51
AUTHELET	Denis	SA HLM Batigère Nord-Est	Responsable du développement et du patrimoine	F	LONGWY	03 82 39 50 50
BARNET	Jacques	CSD Luxembourg asbl	Directeur	B	SAINT-HUBERT	061 23 12 13
BARNIG	Simone	Commune de Pétange	Echevin social	L	PETANGE	50 12 51 346
BECKERS	Romain	ProActif ASBL		L	HAMM	021 20 14 08
BELARGENT	Dominique	Union sociale pour l'habitat	Responsable du Pôle Grand Est	F	METZ	03 87 38 50 90
BINET	Christian	Province du Luxembourg		B	ARLON	063 21 27 49
BIREN-KLEIN	Anne-marie	Centre Public d'Aide Sociale de Messancy		B	MESSANCY	063 38 18 90
BOURGUIGNON	Francine	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle		F	LONGWY	03 82 39 59 62
BOUSCH	Patrick	Association Transfrontalière du PED - CEPS/INSTEAD - CSAT		L	DIFFERDANGE	58 58 551
CHEVREMONT	Agathe	HELLEF-DOHEM		L	PETANGE	26 50 68 1
CHRISTOPHE	Jean	Commune de Bascharage Association Transfrontalière du PED	Bourgmestre	L	BASCHARAGE	50 28 15 1
CIRETTE	Catherine	Association Transfrontalière du PED - AGAPE		F	LONGWY	03 82 26 03 20
COLOMBO	Jean-Yves	Batigère Nord-Est Nancy		F	METZ	03 83 85 57 25
CONTER	Raymonde	SIKOR	Vice-Présidente	L	PETANGE	50 00 19
DE BEER	Laurence	Région Wallonne Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine		B	JAMBES	081 33 23 73
DE LANCHY	Gaëtan	CEPS/INSTEAD		L	DIFFERDANGE	58 58 55 603
DEFRENE	Christian	AMLI		F	METZ	03 87 32 60 77
DELID	Catherine	Région Wallonne		B	JAMBES	081 33 21 11
DENEUFBOURG	François	ASBL Valbois		B	SAINT-HUBERT	061 61 33 92
DESHAYES	Jean-Luc	IUT de Longwy		F	COSNES-ET-ROMAIN	03 82 39 62 00
DETROZ	Marie-Caroline	ASBL Valbois		B	SAINT-HUBERT	061 61 33 92
DOUMY	Nathalie	Agence immobilière sociale d'Arion		B	ARLON	063 22 11 81
DUMARQUE	Laurence	CCAS Longwy		F	LONGWY	03 82 44 54 30
DURIEUX	Jean-Paul	Commune de Longwy	Maire	F	LONGWY	03 82 44 54 00
DUSCHESNE	Françoise	Etablissement Public de Gestion Margaine Lévy		F	LONGWY	03 82 44 54 17
EL MARAGHI	Fadila	Présence Habitat		F	METZ	03 87 39 76 31
ETIENNE	Martine	Commune de Longwy	Conseillère municipale	F	LONGWY	03 82 29 58 36
FRONGIA	Efiso	Frongia Immosoft		F	LONGWY	03 82 24 90 25
FRONGIA	Gérard	Frongia Immosoft		F	LONGWY	03 82 24 90 25
GERBER	Philippe	CEPS/INSTEAD		L	DIFFERDANGE	58 58 55 601
GILLET	Raphaël	Habitations Sud-Luxembourg	Directeur administratif	B	ARLON	063 22 29 87
GRATIA	Robert	Habitations Sud-Luxembourg	Président	B	ARLON	063 22 29 87
GROMMESCH	Claude	ORESUD		L	ESCH-SUR-ALZETTE	54 73 83 537
GUYOT	Eric	Age d'Or Service Centre Ardenne et Gaume	Administrateur Délégué	B	LIBRAMONT	065 87 56 51
HAAS	Alain	SA HLM Batigère Nord-Est		F	LONGWY	03 82 39 50 50
HENRY	Eric	PAIS Longwy - CG 54		F	LONGWY	03 82 39 59 66
HEREDIA	Serge	SEMITUL	Directeur	F	LONGWY	03 82 25 90 30
HOUVAIN	Josette	Commune de Herserange		F	HERSERANGE	03 28 26 06 26
JAECKLE	Sylvie	Union sociale pour l'habitat		F	METZ	03 87 38 50 90
JAKUBOWSKI	Séverine	Commune de Herserange		F	HERSERANGE	03 82 26 06 26
JANOVEC	Régis	CAUE		F	NANCY	03 83 94 51 12
JOANNES	Patrice	Espace Habitat	Architecte	F	MONT-ST-MARTIN	03 82 25 66 85



NOM	PRENOM	SOCIETE	FONCTION	PAYS	COMMUNE	TELEPHONE
KAYSER	Françoise	CLI - Cellule d'appui	Référent territorial inersion	F	LONGWY	03 82 39 59 57
KEDIM	Fatima	Association Transfrontalière du PED - AGAPE		F	LONGWY	03 82 26 03 20
KIFFER	Constant	Département du Logement, Ministère des classes moyennes, Tourisme et Logement		L	LUXEMBOURG	478 48 13
KIRSch	Roger	Commune de Messancy	Bourgmestre	B	MESSANCY	063 44 01 20
KLOCZKO	Edouard	Ordre des géomètres experts	Géomètre	F	TUCQUENIEUX	03 82 21 27 45
KOCIAN	Robert	AGORA		L	ESCH-SUR-ALZETTE	26 53 44
LABBE	Bernard	Commune de Gorcy - AGAPE	Maire	F	GORCY	03 82 26 80 11
LABRIET	Sylvie	Mission Locale		F	LONGWY	03 82 25 99 77
LAMBERT	André	Commune d'Aubange		B	ATHUS	063 38 12 50
LAMOUR	Christian	Association Transfrontalière du PED - CEPS/INSTEAD		L	DIFFERDANGE	58 58 55 602
LANGARD	Eric	OPAC 54		F	LONGWY	03 82 25 92 00
LANG	Brigitte	Association Transfrontalière du PED - AGAPE		F	LONGWY	03 82 26 03 20
LANG-KAREVSKI	Virginie	Association Transfrontalière du PED - AGAPE		F	LONGWY	03 82 26 03 20
LEITE	Alain	Agence Immobilière des 3 frontières		F	MONT-ST-MARTIN	03 82 25 66 85
LHULLIER	Stéphanie	DDASS 54	Ingénieur d'études sanitaires	F	NANCY	03 83 17 44 76
LOPPIN	Frédéric	Batigère Nord-Est		F	LONGWY	03 82 39 50 50
LUXEN	José	Association Help	Directeur	L	ESCH-SUR-ALZETTE	55 93 55
MARIN	Patricia	Commune de Mont-Saint-Martin		F	MONT-ST-MARTIN	03 82 25 23 70
MATHY	Natacha	Association Transfrontalière du PED - IDELUX		B	ARLON	063 23 18 11
MATUSAC	Gérard	Association Transfrontalière du PED - AGAPE		F	LONGWY	03 82 26 03 20
MAUVAIS	Dominique	Commune de Longwy	Conseillère municipale	F	LONGWY	06 73 13 24 32
MENEHIN	Delphino	Commune de Mont-Saint-Martin		F	MONT-ST-MARTIN	03 82 25 23 70
MEYER	Anneliese	Fonds du Logement		L	LUXEMBOURG	26 26 44 827
MOREAU	Henri	Société Wallonne du Logement	Directeur de la politique sociale	B	CHARLEROI	071 20 02 36
NAIL	Benjamin	CEPS/INSTEAD		L	DIFFERDANGE	58 58 55 1
NAVEAU	Caroline	PROMEMPLOI		B	ARLON	063/24 25 20
NOEL	Frédéric	Agence immobilière sociale d'Arton		B	ARLON	063 22 11 81
NOEL	Myriam	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle - Mission Logement	Référent Territorial logement	F	JARNY	03 82 33 61 71
NUNES	Danielle	AFAD du Pays-Haut	Directrice	F	LONGWY	03 82 23 19 22
OSWALD	G		Notaire	B	ATHUS	063 38 54 23
PIRE	André-Marie	Habitations Sud-Luxembourg	Directeur-gérant	B	ARLON	063 22 29 87
PIRROTTE	Laurent	Commune de Bascharage		L	BASCHARAGE	50 28 15 1
REITZ	Louis- François	Association Transfrontalière du PED - AGAPE	Directeur	F	LONGWY	03 82 26 03 20
RENOIR	Isabelle	ORESUD		L	ESCH-SUR-ALZETTE	54 73 83 536
RITS	François	Commune d'Aubange	Bourgmestre	B	ATHUS	063 38 12 50
ROLLINGER	Christiane	Assurance dépendance		L	LUXEMBOURG	478 60 73
ROPARS	Gervaise	Association Transfrontalière du PED - AGAPE		F	LONGWY	03 82 26 03 20
SCAPOLI	Jean	Commune de Longwy		F	LONGWY	03 82 44 54 00
SIEFERT	Guy		Architecte	F	NANCY	03 83 36 33 40
THOMAS	France	Pays Haut Services		F	LONGWY	03 82 25 24 52
VALDENNAIRE	Claude	SNC SAEI RAMELLI		F	MAXEVILLE	03 83 98 50 00
VAN GEEM	Guido	Région Wallonne Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine		B	JAMBES	081 33 22 88
WAHL	Bertrand	ARELOR		F	METZ	03 87 69 01 35

**Pour téléphoner
en transfrontalier :**

Belgique : **00 32** + n° du correspondant sans le 0 qui débute le n°

France : **00 33** + n° du correspondant sans le 0 qui débute le n°,

Luxembourg : **00 352** + n° complet



Annexe 4 : Listes des participants aux Ateliers « Transports » de l'Association Transfrontalière du 13 Novembre et du 4 Décembre 2003

Atelier « Infrastructures routières » du 13 Novembre 2003

NOM	PRENOM	SOCIETE	FONCTION	PAYS	TELEPHONE
ARIES	Christian	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Conseiller Général - canton de Longwy	F	06.08.77.21.49
BALL	Laurence	EUREGIO	Technicienne	L	40.08.11.717
BOINON	Anita	Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy	Chargée de Mission	F	03.26.03.45
BOUSCH	Patrick	CEPS/INSTEAD	Responsable de la cellule GEODE	L	58.58.55.511
BRODEUR	Jean	Bureau Zeyen et Baumann	Consultant	L	33.02.04
CITERLE	Jean-Marie	Sous Préfecture de Briey	Secrétaire en Chef	F	03.82.47.55.00
CHRISTOPHE	Jean	Commune de Bascharage	Bourgmestre	L	50.28.15.201
COLLIN	Bruno	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Chargé de mission	F	03.83.94.54.54
CONTER-KLEIN	Raymonde	SIKOR	Vice-Présidente	L	50.00.19
CORNET	Jean	Ponts et Chaussées - MET	Directeur	B	063.24.70.11
DANNER	Claude	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Chef de Service	F	03.83.94.53.60
DAVIN	Daniel	TEC Namur-Luxembourg	Chef de Département Adjoint	B	061.23.00.85
DE MARNEFFE	Joël	EURES PED - CEPS INSTEAD	Chargé de recherches	L	58.58.55.549
DEDISTE	Jean	Terminal Athus SA	Directeur	B	063.38.00.20
DUCAT	Alain	Cent par Trois	Journaliste	L	50.40.33
DURIEUX	Jean-Paul	Commune de Longwy	Maire	F	03.82.44.54.00
DURIEZ	Jean-Marc	Commune de Longlaville	Adjoint au Maire	F	03.82.24.50.96
FERRARI	André	Conseil Régional de Lorraine	Conseiller Régional - Vice Président	F	03.82.24.34.95
FLOENER	Adrien	Province du Luxembourg Cabinet Député Permanent M PIEDBOEUF	Représentant du Député	B	063.26.34.44.557
FOURNEL	Jean-Marc	Commune de Longwy	Adjoint au Maire	F	03.82.44.54.00
GERARD	Daniel	TR-Engineering	Ingénieur Circulation-Transports	L	49.00.65.1
GERBER	Philippe	CEPS/INSTEAD	Chercheur Géographe	L	58.58.55.601
GIACOMELLI	Gérard	DRE de Lorraine	Chef de division "Aménagement"	F	03.87.31.66.81
GÖBBELS	Jean-Philippe	Cabinet du Ministre DARAS	Collaborateur Transports Mobilité	B	081.32.35.71
GOY	Philippe	ERA Agence Est	Consultant	F	03.87.20.41.45
GROMMESCH	Claude	PROSUD	Gestionnaire	L	54.73.83.537
HAUTUS	Daniel	Commune de Clémency	Bourgmestre	L	50.21.51.1
HEREDIA	Serge	SEMITUL	Directeur	F	03.82.25.90.30
HOUVAIN	Josette	Commune de Herserange	Adjointe	F	03.82.26.06.26
HUBERTY	Lucien	Voyages Huberty	Directeur	L	50.74.21
JACQUE	Edouard	Commune de Cons-La-Grandville	Député Maire	F	03.82.44.90.17
KIRSCH	Roger	Commune de Messancy	Bourgmestre	B	063.44.01.20
KLEFFERT	Paul	Association des Voyageurs	Président	F	03.82.24.92.53
LABBE	Bernard	Commune de Gorcy	Maire	F	03.82.26.80.11
LAMOTTE	Pierre	Conseil Régional de Lorraine	Directeur Adjoint à la Mission Infrastructures et Transports	F	03.87.33.62.81
LAMOUR	Christian	CEPS/INSTEAD	Chercheur Géographe	L	58.58.55.602
LANG-KAREVSKI	Virginie	AGAPE	Designer d'espace	F	03.82.26.03.20
LIGOT	Bertrand	IDELUX	Chef de projets	B	063.23.18.11
MARTEAU	Jacques	Commune de Haucourt-Moulaine	Maire	F	03.82.24.30.41
MATHY	Natacha	IDELUX	Chef de projets	B	063.23.18.11



NOM	PRENOM	SOCIETE	FONCTION	PAYS	TELEPHONE
MATUSAC	Gérard	AGAPE	Chargé d'études	F	03.82.26.03.20
MEDINGER	François	Administration des Ponts-et-Chaussées	Technicien	L	45.05.91
MOITRY	Jeanine	Commune de Herserange	Conseillère municipale	F	03.82.26.06.26
MOLITOR	Georges	Administration des Ponts-et-Chaussées	Directeur Adjoint	L	45.05.91
PELLETIER	Patrick	Commune de Chénières	1 ^{er} adjoint	F	03.82.24.20.80
PIRROTTE	Laurent	Commune de Bascharage	Technicien	L	50.28.15.231
PISCITELLI	Claude	Commune de Differdange	Responsable service informatique	L	58.77.11.242
RAMM	Michel	CEPS/INSTEAD	Chercheur Géographe	L	58.58.55.613
RAUSCH	Jean-Jacques	TR-ENGINEERING	Administrateur Délégué	L	49.00.65.1
REITZ	Louis-François	AGAPE	Directeur	F	03.82.26.03.20
RENOIR	Isabelle	PROSUD	Gestionnaire	L	54.73.83.536
RION	Paul	Commune de Differdange	Echevin	L	58.77.11.215
RITS	François	Commune d'Aubange	Bourgmestre	B	063.38.12.50
ROPARS	Gervaise	AGAPE	Chargée d'études	F	03.82.26.03.20
ROUGE	Jean-Marie	Commune de Musson	Echevin à la voirie	B	063.38.08.40
SCHMITZ	Arnaud	IDELUX	Chef de projets	B	063.23.18.11
SIMON	Fred	Voyage Simon-Tours Pétange	Directeur	L	50.77.69
SPAUS	Romain	Administration des Ponts-et-Chaussées	Ingénieur	L	45.05.91
SYGUT	Edoire	Conseil Général de Moselle	Directeur Général Adjoint	F	03.87.34.75.13
VOGRIG	Antoine	Direction Départementale de Brier	Responsable d'Arrondissement	F	03.82.46.11.02
WEIDIG	Paul	Commune d'Esch-sur-Alzette	Directeur des Travaux municipaux	L	54.73.83.320

**Pour téléphoner
en transfrontalier :**

Belgique : **00 32** + n° du correspondant sans le 0 qui débute le n°,
France : **00 33** + n° du correspondant sans le 0 qui débute le n°,
Luxembourg : **00 352** + n° complet

Atelier « Transports collectifs de personnes » du 4 Décembre 2003

NOM	PRENOM	SOCIETE	FONCTION	PAYS	TELEPHONE
AMBROISE	Georges	Sous Préfecture de Briey	Sous Préfet de Briey	F	03.82.47.55.00
ARIES	Christian	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Conseiller Général - canton de Longwy	F	06.08.77.21.49
BALL	Laurence	EUREGIO	Technicienne	L	40.08.11.717
BESCH	Guy	Ministère des Transports	Chargé de Direction	L	478.49.17
BETTI	Lucien	Commune de Longlaville	Adjoint au Maire	F	03.82.24.50.96
BOINON	Anita	Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy	Chargée de Mission	F	00.33.3.26.03.45
BOURGUIGNON	Francine	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Coordinatrice du territoire de Longwy	F	03.82.39.59.62
BOUSCH	Patrick	CEPS/INSTEAD	Responsable de la cellule GEODE	L	58.58.55.511
BUFFET	Anne	Conseil Régional de Lorraine	Directeur Client TER	F	03.87.33.62.81
CHRISTOPHE	Jean	Commune de Bascharage	Bourgmestre	L	50.28.15.201
CLEMENT	Franz	EURES PED - CEPS INSTEAD	Chargé de recherches	L	58.58.55.531
CONTER-KLEIN	Raymonde	SIKOR	Vice-Présidente	L	50.00.19
DAVIN	Daniel	TEC Namur-Luxembourg	Chef de Département Adjoint	B	061.23.00.85
DERMIENCE	Eddy	SNCB	Conseiller	B	02.525.92.48
DEWOLS	Jean-Luc	SNCB	Conseiller	B	02.525.31.66
DI MARCO	Calogero	SNCF	Dirigeant de l'Unité Opérationnelle de Longwy	F	03.82.39.84.51
DURIEUX	Jean-Paul	Commune de Longwy	Maire	F	03.82.44.54.00
FERRARI	André	Conseil Régional de Lorraine	Conseiller Régional - Vice-Président	F	03.82.24.34.95
FIZAINE	Pierre	Commune de Mexy	Maire	F	03.82.24.28.22
FLOENER	Adrien	Province du Luxembourg Cabinet Député Permanent M PIEDBOEUF	Représentant du Député	B	063.26.34.44.557
FOURNEL	Jean-Marc	Commune de Longwy	Adjoint au Maire	F	03.82.44.54.00
GASTALDELLO	Lucien	Conseil Economique et Social de Lorraine	Membre CESL	F	03.82.44.54.09
GERARD	Daniel	TR-Engineering	Ingénieur Circulation-Transports	L	49.00.651
GERBER	Philippe	CEPS/INSTEAD	Chercheur Géographe	L	58.58.55.601
GÖBBELS	Jean-Philippe	Cabinet du Ministre DARAS	Collaborateur Transports Mobilité	B	081.32.35.71
GROMMESCH	Claude	PROSUD	Gestionnaire	L	54.73.83.537
HEREDIA	Serge	SEMITUL	Directeur	F	03.82.25.90.30
HOUVAIN	Josette	Commune de Herserange	Adjointe	F	03.82.26.06.26
HUBERTY	Lucien	Voyages Huberty	Directeur	L	50.74.21
JACQUE	Edouard		Député de Meurthe-et-Moselle	F	03.82.26.00.04
JURGEN	Manon	Sales Lentz	Technicienne	L	236.26.42
KIRSCH	Roger	Commune de Messancy	Bourgmestre	B	063.44.01.20
KLEFFERT	Paul	Association des Voyageurs	Président	F	03.82.24.92.53
LABBE	Bernard	Commune de Gorcy	Maire	F	03.82.26.80.11
LAMOUR	Christian	CEPS/INSTEAD	Chercheur Géographe	L	58.58.55.602
LANG-KAREVSKI	Virginie	AGAPE	Designer d'espace	F	03.82.26.03.20
MAADINI	Alexandre	IRA de Metz	Stagiaire	F	
MARTEAU	Jacques	Commune de Haucourt-Moulaine	Maire	F	03.82.24.30.41
MASY	Marc	Société Régionale Wallonne des Transports	Directeur des études	B	081.32.27.11
MATHY	Natacha	IDELUX	Chef de projets	B	063.23.18.11
MOITRY	Jeanine	Commune de Herserange	Conseillère municipale	F	03.82.26.06.26
MOLITOR	Romain	TRAFICO	Ingénieur Conseil	A	(1).586.41.81



NOM	PRENOM	SOCIETE	FONCTION	PAYS	TELEPHONE
MYRTEZA	Joseph	Commune de Cutry	Adjoint	F	03.82.24.30.36
PIRROTTE	Laurent	Commune de Bascharage	Technicien	L	50.28.15.231
RAMM	Michel	CEPS/INSTEAD	Chercheur Géographe	L	58.58.55.613
RAUSCH	Jean-Jacques	TR-ENGINEERING	Administrateur Délégué	L	49.00.651
REITZ	Louis-François	AGAPE	Directeur	F	03.82.26.03.20
RENOIR	Isabelle	PROSUD	Gestionnaire	L	54.73.83.536
RION	Paul	Commune de Differdange	Echevin	L	58.77.11.215
RITS	François	Commune d'Aubange	Bourgmestre	B	063.38.12.50
ROPARS	Gervaise	AGAPE	Chargée d'études	F	03.82.26.03.20
ROUGE	Jean-Marie	Commune de Musson	Echevin à la voirie	B	063.38.08.40
SCROCCARO	Oscar	Association Coordination pour une politique harmonieuse des transports	Membre	F	03.82.39.84.93
SIMON	Fred	Voyage Simon-Tours Pétange	Directeur	L	50.77.69
SIMON	Nancy	Equipe Interreg Wallonie Lorraine Luxembourg	Chargée de mission	B	061.50.81.81
VAN DER MEERSCHEN	Michel	Cellule Mobilité Direction de l'Aménagement du Territoire du Logement et du Patrimoine (DGATLP)	Directeur	B	081.32.10.21
VOGRIG	Antoine	Direction Départementale de Briey	Responsable d'Arrondissement	F	03.82.46.11.02
WILKIN	Vincent	IDELUX	Directeur du Secrétariat Permanent W-W-L	B	063.231.845

Pour téléphoner en transfrontalier :

Autriche : **00 43** + n° du correspondant sans le 1 qui débute le n°,
 Belgique : **00 32** + n° du correspondant sans le 0 qui débute le n°,
 France : **00 33** + n° du correspondant sans le 0 qui débute le n°,
 Luxembourg : **00 352** + n° complet

Annexe 5 : Acteurs contactés dans le cadre du volet « Equipements de l'Enseignement Secondaire et Supérieur » du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED

Acteur	Fonction	Etablissement	Commune	Pays	Téléphone
Mme ZINTZ	Directrice	Centre Psycho-Médico-Social (PMS)	Arlon	B	(32) 63.22.02.47
Mme PASTELEURS	Préfète	Athénée Royal	Aubange (Athus)	B	(32) 63.38.66.29
M. MONHONVAL	Directeur	Institut Cardijn Lorraine	Aubange (Athus)	B	(32) 63.38.80.90
M. DONDELINGER	Sous-Directeur de l'enseignement Général	Institut Cardijn Lorraine	Aubange (Athus)	B	(32) 63.38.12.20
M. VANOUTRYVE	Sous-Directeur de l'enseignement technique	Institut Cardijn Lorraine	Messancy (Differt)	B	(32) 63.38.29.80
M. SOBLET	Directeur	Institut des Arts et Métiers de Pierrard	Virton	B	(32) 63.58.89.20
M. GONZALEZ	Responsable administratif	Institut Universitaire de Technologie Henri Poincaré	Cosnes-et-Romain	F	(33) 3.82.39.62.03
M. DEHAYES	Responsable de la MST « Développement Local de l'Emploi »	Institut Universitaire de Technologie Henri Poincaré	Cosnes-et-Romain	F	(33) 3.82.39.62.35
M. STRICALA	Responsable des formations en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Institut Universitaire de Technologie Henri Poincaré	Cosnes-et-Romain	F	(33) 3.82.39.62.16
M. LEFEVRE	Principal	Collège Henriette Godfroy	Herserange	F	(33) 3.82.25.26.30
M. ABAUTRET	Principal	Collège Emile Gallé	Lexy	F	(33) 3.82.25.26.46
Mme MORICONI	Principal	Collège des Trois Frontières	Longlaville	F	(33) 3.82.39.54.00
M. LIZE	Proviseur	Lycée d'Enseignement Professionnel Reiser	Longlaville	F	(33) 3.82.25.94.20
M. SONI	Directeur	Centre d'Information et d'Orientation (CIO)	Longwy	F	(33) 3.82.24.53.17
M. GUILIANELLI	Principal	Collège Albert Lebrun	Longwy	F	(33) 3.82.23.35.96
M. HIME	Principal	Collège Vauban	Longwy	F	(33) 3.82.23.34.44
M. STARA	Directeur	Ensemble Scolaire des Récollets (collège des Récollets, Lycée des Récollets, Lycée Notre-Dame)	Longwy	F	(33) 3.82.25.99.20
Mme DOUDOUX	Directrice	Institut Supérieur de la Décoration	Longwy	F	(33) 3.82.25.51.19

Acteur	Fonction	Etablissement	Commune	Pays	Téléphone
Mme CHAUSSEC	Proviseur	Lycée Alfred Mézières	Longwy	F	(33) 3.82.39.53.53
M. MONTANARO	Responsable de l'enseignement professionnel				(33) 3.82.23.54.51 (M. Montanaro)
M. ERARD et M. SOARES	Proviseurs	Lycée d'Enseignement Professionnel Darche	Longwy	F	(33) 3.82.23.39.13
M. KAYSER	Principal	Collège Pierre Brossolette	Réhon	F	(33) 3.82.25.26.10
M. SASSEL et M. REISCH	Préposés	Ecole Professionnelle d'Arcélor	Differdange	L	(352) 58.20.29.60
M. ZAHLES	Directeur	Lycée technique Mathias Adam	Differdange	L	(352) 58.44.79
M. STILLER	Directeur	Miami University Dolibois European Center	Differdange	L	(352) 58.22.22.1
M. FERRES	Psychologue scolaire	Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire (CPOS)	Luxembourg	L	(352) 45.64.64.1
M. BEFFORT	Directeur	Lycée technique Mathias Adam	Pétange	L	(352) 50.87.30



Annexe 6 : Acteurs de la formation pour adultes sollicités dans le cadre du diagnostic « Schéma de Développement – Equipements de la Formation pour Adulte »

Acteur	Fonction	Organisme	Commune	Pays	Téléphone
M. PIERLOT	Responsable de centre	FOREM Formation	Arlon	B	(32) 63.242.935
Mme GREISCH	Directrice	IEPSCF Arlon-Musson-Athus	Arlon	B	(32) 63.23.02.40
Mme LECOMTE	Responsable Formation	IFAPME	Arlon	B	(32) 63.22.74.19
M. MULLER	Responsable	CNAM	Cosnes-et-Romain	F	(33) 3.82.39.62.68
Mme BORED	Responsable Formation	EFIC Partenaire Industrie	Illange	F	(33) 3.82.86.65.00
Mme ANGELINI	Directrice	AFIL	Longlaville	F	(33) 3.82.25.24.45
Mme BARTOLETTI	Responsable Formation	ALAJI-APRELOR	Longlaville	F	(33) 3.82.24.75.85
Mme BOUMEDINE	Responsable de l'Antenne	Groupe CCI Formation 54	Longlaville	F	(33) 3.82.25.24.55
Mme CAILLET	Assistante	Groupe CCI Formation 54	Longlaville	F	(33) 3.82.25.24.55
M. SCHNEIDER	Directeur	CET	Longlaville	F	(33) 3.82.25.24.00
M. DI GIOVANI	Responsable	CREPS	Longlaville	F	(33) 3.82.25.24.81
M. BRESSAN	Conseiller en formation continue	GRETA	Longlaville	F	(33) 3.82.25.24.60
Mme MAILFERT	Responsable formation	IRFA	Longlaville	F	(33) 3.82.46.67.66
Mme LIENARD	Directrice	CEDIFF-CIDF-BAIE	Longwy	F	(33) 3.82.23.29.88
Mme DOUDOUX	Directrice	Institut Supérieur de la Décoration	Longwy	F	(33) 3.82.25.51.19
M. SANTIN	Responsable Formation	AFPA	Mont-Saint-Martin	F	(33) 3.82.82.24.50
Mme FAUTSCH	Agent de Développement	OPE - CIGL Bascharage/Clemency	Clémency	L	(352) 021.29.64.03
Mme KLEIN	Agent de Développement	OPE - CIGL Differdange/Pétange	Differdange	L	(352) 26.58.00.20
Mme HERRERA	Responsable Développement des Personnes, Formation	OPE	Schifflange	L	(352) 53.04.45.470
M. ORTOLANI	Directeur	CNFPC	Esch-sur-Alzette	L	(352) 55.89.87-1
M. MERTZ	Directeur	IFS	Luxembourg	L	(352) 44.743.547
M. SCHADECK	Directeur	Proactif	Schifflange	L	(352) 26.54.50.1

Annexe 7 : Acteurs contactés dans le cadre du volet « Equipements d'Accueil de la Petite Enfance » du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED

Acteur	Fonction	Organisme	Commune	Pays	Téléphone
Mme LEFEBVRE	Chargée de Mission	Promemploi	Arlon	B	(32) 24.25.20
Mme WERY	Directrice	MCAE et Maison d'Enfants « les poussins »	Aubange (Athus)	B	(32) 63.37.15.73
Mme MATHIEU-FEYEREISEN	Directrice	Maison d'enfants « La Cigogne »	Baranzy-Musson	B	(32) 63.67.89.20
M. LEYDER	Coordinateur subrégional ONE Luxembourg	Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)	Libramont-Chevigny	B	(32) 61.23.99.60
Mme STADTFELD	Directrice	Crèche parentale « Calins et Galipettes »	Herserange	F	(33) 3.82.23.20.75
Mlle BRUN	Directrice	Crèche parentale-halte garderie « Pomme d'api »	Longlaville	F	(33) 3.82.23.85.26
Mlle NUNES	Responsable	Association Familiale d'Aide à Domicile (AFAD)	Longwy	F	(33) 3.82.23.19.22
Mme HENRY	Rédacteur à la Protection Maternelle et Infantile	Conseil Général de Meurthe et Moselle (TAMS)	Longwy	F	(33) 3.82.39.59.56
Mme BOVI	Directrice	Crèche Municipale « Les p'tits loups »	Longwy	F	(33) 3.82.23.38.28
Mme SCHNEIDER	Ancienne responsable du projet de crèche transfrontalière PED		Longwy	F	(33) 3.82.85.24.15
Mme SIRES	Directrice	Crèche conventionnée non « Bambinos »	Bascharage	L	(352) 50.25.01
Mme SCHMITZ	Directrice	Crèche conventionnée non « Bei den Clownen »	Bascharage	L	(352) 50.49.13
Mme BONIFAS	Directrice	Crèche conventionnée « Kaweechelchen »	Bascharage	L	(352) 50.32.12
Mme PRISCO	Directrice	Crèche conventionnée « Topolino »	Differdange	L	(352) 58.29.57
Mme RASQUIN	Directrice	Foyer de jour « Kornascht »	Differdange	L	(352) 26.58.13.54
Mme FEVE	Assistante Sociale	Association « Fir ons Kanner »	Luxembourg	L	(352) 49.53.46
M. JANIZZI	Responsable du service « Foyers de Jour pour enfants »	Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse	Luxembourg	L	(352) 478.65.12
M. GLEIS	Educateur gradué – Secteur Sud – Service « Foyers de Jour pour enfants »	Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse	Luxembourg	L	(352) 478.65.80
M. MAAS	Responsable de la gestion des agréments - Service « Foyers de Jour pour enfants »	Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse	Luxembourg	L	(352) 478.65.54

Acteur	Fonction	Organisme	Commune	Pays	Téléphone
M. MOLITOR	Responsable du service « Placement familial et adoption »	Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse	Luxembourg	L	(352) 478.65.43
Mme DI PENTIMA	Assistante Sociale	Service Dageselteren	Luxembourg	L	(352) 26.20.27.94
M. THEISEN	Responsable	Service de Placement Familial	Luxembourg	L	(352) 40.06.16
Mme FEIDER	Directrice	Crèche conventionnée Am Kordall « Bei de quakterten »	Pétange	L	(352) 50.27.66

Annexe 8 : Acteurs contactés dans le cadre du volet «Equipements Hospitaliers» du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED

Acteur	Fonction	Organisme	Commune	Pays	Téléphone
M. VINCENT	Directeur Général	Association Intercommunale d'Oeuvres Médico-Sociales des Arrondissements d'Arlon et de Virton S.C.R.L	Arlon	B	(32) 23.17.06
M. MASNOU	Directeur Général	Association Hospitalière du Bassin de Longwy	Mont-Saint-Martin	F	(33) 3.82.44.72.68
M. MONNIER	Directeur Administratif et financier	Association Hospitalière du Bassin de Longwy	Mont-Saint-Martin	F	(33) 3.82.44.70.00
M. LABORDE	Cadre Supérieur – Service des Urgences	Association Hospitalière du Bassin de Longwy	Mont-Saint-Martin	F	(33) 3.82.44.71.01
M. HARF	Directeur Général	Hôpital Princesse Marie-Astrid	Differdange	L	(352) 58.46.46.353
M. HAUENSTEIN	Responsable du Service « Contrôle de Gestion»	Hôpital Princesse Marie-Astrid	Differdange	L	(352) 58.46.46.409
M. OE	Responsable du Service « Gestion administrative des patients »	Hôpital Princesse Marie-Astrid	Differdange	L	(352) 58.46.46.815
M. BETTENDORFF	Commandant	Service communal d'incendie et de sauvetage de Pétange	Pétange	L	(352) 58.20.28.84

Annexe 9: Les acteurs contactés dans le cadre du volet "Environnement" du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED

Nom	Fonction	Structure	Commune d'implantation	Pays	Téléphone*
M. ADAMI	Chef de Projets	AIVE	ARLON	B	063 231 889
Mme ANTOINE	Chargée de Mission	AREL	METZ	F	03 87 31 81 48
M. BATISTA	Commandant	Centre de Secours (Differdange)	DIFFERDANGE	L	58 77 44 1
Mme BELANGER	Chercheur	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique - Serv. Géolog.	BRUXELLES	B	02 788 76 15
M. BETENDORFF	Commandant	Centre de Secours (Pétange)	PETANGE	L	58 20 28 84
Mme BOOTEN	Directrice	Province de Luxembourg - Agence Prévention Sécurité	MARCHE-EN-FAMENNE	B	084 32 09 60
M. BRAUN	Conseiller Ecologique	Commune de Pétange	PETANGE	L	50 12 51 223
M. CULOT	Chef de Canton	MRW-DGRNE - Dir. Nature/Forêt - Cont. Ailon	ARLON	B	063 22 49 52
Mme DABROWSKI	Responsable Qualifié	AERFORM	METZ	F	03 87 74 56 04
M. DEBAUT	Chercheur	Univ. Liège - Qualité eau de surface - Prov. du Luxembourg	ARLON	B	063 23 09 34
M. DELAUNDE	Lieutenant-Colonel	Centre de Secours - Groupement du Pays-Haut	BRIEY	F	03 82 46 31 44
M. DELBEUCQ	Directeur Général	MRW-DGRNE - Direction Générale	NAMUR	B	081 33 50 50
M. DELCOMMIUNE	Commandant	Centre de Secours (Aubange-Messancy)	ATHUS	B	063 37 13 15
M. DELOGNE	Eco-conseiller	Prov. du Luxembourg - Dpt Dvt Citoyen - Environnement	SAINT-HUBERT	B	061 6 00 55
M. EICHER	Préposé forestier	Adm. Eaux et Forêts (Triage Differdange-Pétange)	DIFFERDANGE	L	58 77 11 272
M. ERPELDING	Chargé de Direction	SIACH	PETANGE	L	23 65 3 400
Mme ETIENNE	Attachée	MRW-DGATLP	NAMUR	B	081 33 22 89
M. FEIDER	Directeur	Min. Intérieur - Adm. Services Secours	LUXEMBOURG	L	478 4665
M. FELTGEN	Conseiller de Direction 1ère classe	Min. de l'Environnement	LUXEMBOURG	L	478 6813
M. GAZEAU	Ingénieur	DIRRE (PED)	LONGWY	F	03 82 25 04 83
M. GENGLER	Préposé forestier	Adm. Eaux et Forêts (Triage Bascharage-Clemency)	BASCHARAGE	L	50 28 15 230
Mme GERONNEZ	Conseillère Environnement	AIVE	ARLON	B	063 23 19 57
M. GILLETTE	Chargé de Mission	DIREN - Serv. Nature/Amen./Paysages	METZ	F	03 87 39 97 83
M. GROSJEAN	Directeur Adjoint	CG Meurthe et Moselle - Dir. Amen. Territoriale	NANCY	F	03 83 94 55 33
M. HUBERTY	Directeur du Département	Min. Travail/Emploi - ITM - Dpt Sécurité/santé	LUXEMBOURG	L	478 6145
M. JAUMAIN	Chef de Projets	IDELUX - Dpt Développement de Projets	ARLON	B	063 23 18 46
M. KINEN	Commandant	Centre de Secours (Bascharage)	BASCHARAGE	L	091 37 15 64
M. KUZNIK	Directeur	SIAAL	LONGWY	F	03 82 26 03 15
Mme LAHURE	Chercheur	Univ. Liège - Contrat de Rivière Ton-Messancy	ARLON	B	063 23 09 41
M. LAMVY	Gestionnaire	SWDE - Serv. Qualité des Eaux Prov. du Luxembourg	NADRIN	B	84 43 00 08
M. LEJDECKERS	Conseiller en Environnement	IDELUX - Serv. aux Communes - Gest. Déchets	HABAY	B	063 42 00 43
M. LEJEUNE	Chef de Projets	AIVE	ARLON	B	063 23 18 11
Mme L'HOTE	Chef de Service	DIREN - Serv. Nature/Amen./Paysages	METZ	F	03 87 39 99 70
M. MAQUIL	Chef de Division	Ponts et Chaussées - Service Géologique	LUXEMBOURG	L	44 41 26
Mme MARCHAL	Coordonnatrice	Univ. Liège - Contrat de Rivière Ton-Messancy	ARLON	B	063 23 09 41
Mme MERZ	Responsable	MRW-DGRNE - Div. des Autorisations (Dir. Namur-Luxembourg)	NAMUR	B	081 24 34 11
M. MEYERS	Fonctionnaire d'Etat	Min. de l'Environnement - Adm. Eaux et Forêts - Serv. Conseil. Nature	LUXEMBOURG	L	40 22 01 317
M. PACYNA	Responsable	MRW-DGRNE - Dir. Coord.et Prév. des Pollutions - Cel. Sous-sol	NAMUR	B	081 33 61 28
M. PAYSAN	Ingénieur	CCAL	REHON	F	03 82 26 03 00

Nom	Fonction	Structure	Commune d'implantation	Pays	Téléphone*
M. PIRROTE	Technicien	Commune de Bascharage	BASCHARAGE	L	50 28 15 231
Mme PLAINCHAMP	Chef de Projets	Idélux-AIVE - Serv. Cartographie	ARLON	B	063 231 909
M. RONGVAUX	Secrétaire communal	Commune de Musson	MUSSON	B	063 38 08 40
M. RONGVAUX	Bourgmestre	Commune de Saint-Léger	SAINT-LEGER	B	063 31 23 92 94
M. SCACCHI	Conseiller Ecologique	Commune de Differdange	DIFFERDANGE	L	58 77 11 229
Mme SIX	Adj. Chef de Mission Communication	Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cattenom - EDF	CATTENOM	F	03 82 51 71 93
M. SOLAGNA	Responsable	Min. Envir. - Adm. Envir. - Serv. Contrôle qualité de l'air	LUXEMBOURG	L	40 56 56 545
M. TRAISNEL	Chef Unité Territoriale	ONF - Unité Territoriale Pays-Haut	GORCY	F	03 82 26 97 68
M. VALLENTINI	Technicien	Syndicat des Eaux du Sud	KOERICH	L	39 91 96 1
M. VAN DOREN	Chef de Canton	MRW-DGRNE - Dir. Nature/Forêt - Cant. Virton	ARLON	B	063 58 86 40

* Préfixes : B (00 32) - F (00 33) - L (00 352)

Annexe 10 : Equipe technique de l'Association Transfrontalière en charge du Schéma de Développement

Responsable de projet – Enquêteur – Rédacteur pour le compte du Syndicat Intercommunal SIKOR (L)

Christian LAMOUR – Chercheur Géographe au CEPS/INSTEAD (L)

Equipe technique

Louis-François REITZ – Directeur de l'Association Transfrontalière et de l'AGAPE (F)

Henri DEMORTIER – Directeur de la Stratégie et des Relations Extérieures d'IDELUX (B)

Patrick BOUSCH – Responsable de la Cellule Géode au CEPS/INSTEAD (L)

Jean-Claude FEITE – Directeur du CAG.Lor (F)

Natacha MATHY – Chef de Projets de la Division « Développement Economique » d'IDELUX (B)

Thierry JAUMAIN – Chef de Projets de la Division « Développement Economique » d'IDELUX (B)

Anita BOINON – Chargée de Mission à la CCAL (F)

Catherine CIRETTE – Chargée de Mission à l'AGAPE (F)

Gérard MATUSAC – Chargé d'Etudes à l'AGAPE (F)

Gervaise ROPARS – Chargée d'Etudes à l'AGAPE (F)

Benjamin NAIL – Chargé d'Etudes « Environnement » au CEPS/INSTEAD (L)

Cartographie

Virginie LANG – Designer d'Espace à l'AGAPE (F)

Philippe GERBER – Chercheur Géographe au CEPS/INSTEAD (L)

Christian LAMOUR – Chercheur Géographe au CEPS/INSTEAD (L)

Mise en page

Virginie LANG – Designer d'Espace à l'AGAPE (F)

Isabelle BOUVY – Chargée des Publications au CEPS/INSTEAD (L)

